

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mercredi 2 octobre 2013**

**19 h**

**Bureau d'arrondissement  
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture  
CA *Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

**10.02** Questions  
CA *Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens*

Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public

Aucune demande

**10.03** Questions  
CA *Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens*

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

Aucune demande

**10.04** Ordre du jour  
CA *Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens*

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 2 octobre 2013

**10.05** Questions  
CA *Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens* - 1132701009

Période de question du public

**10.06** Questions  
CA *Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens*

Période de questions des membres du conseil

**10.07** Correspondance / Dépôt de documents  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens

Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

**10.08** Procès-verbal  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701106

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2013

**10.09** Procès-verbal  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701105

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2013

**10.10** Procès-verbal  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701107

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 25 septembre 2013

**10.11** Autre sujet  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701100

Déposer l'état des résultats du scrutin référendaire relatif à la formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs

## **12 – Orientation**

**12.01** Énoncé de politique  
CA Direction des travaux publics - 1135275005

Approuver la norme sur les mesures de modération de la circulation dans l'arrondissement de Ville-Marie

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Contrat de services professionnels  
CA Direction des travaux publics - 1136220006

Autoriser une affectation de surplus et une dépense de 48 079,79 \$ à Recyclage Notre-Dame inc. pour l'élimination et le traitement de sols contaminés durant la phase de réalisation des travaux de l'aménagement de la place Joseph Venne, conformément à l'entente-cadre 883323 (CG13 0302)

District(s) : Sainte-Marie

**20.02** Contrat de services professionnels  
CA Direction des travaux publics - 1136220005

Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 848 031 \$ à Les Excavations super inc., pour l'aménagement de la place Joseph-Venne (était provisoirement le parc Gédéon-Ouimet) et autoriser une dépense maximale de 994 049,25 \$ (appel d'offres public VMP-13-020 - 1 seul soumissionnaire)

*District(s) :* Sainte-Marie

**20.03** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1132840030

Approuver la convention avec La Chaufferie pour l'aménagement d'une salle multifonctionnelle et accorder une contribution de 25 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie

**20.04** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1136143002

Accorder un contrat de 174 406,44 \$ à Construction G.E.L.F. Inc. pour la réalisation du projet de réaménagement complet du parc Colette-Devlin et autoriser une dépense maximale de 234 406,44 \$ (appel d'offres public VMP-13-025 - 1 seul soumissionnaire)

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.05** Appel d'offres sur invitation  
CA Direction des travaux publics - 1135880003

Modifier la résolution CA13 240150 afin d'augmenter la dépense maximale à 42 738,05 \$ pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour une période d'environ 500 heures (appel d'offres sur invitation 13-12722 - Un seul soumissionnaire)

**20.06** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1136140010

Accorder un contrat de 180 982,15 \$ à 9092-3848 Québec Inc. pour une période de 3 ans, pour le nettoyage des puisards dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépenses maximale de 180 982,15 \$ (appel d'offres public 13-13086 - 4 soumissionnaires)

**20.07** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1132840032

Approuver les conventions avec trois organismes et accorder une contribution totalisant 8 800 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie

**20.08** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1114511003

Résilier le contrat à Solution-EAS pour retenir les services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation

**20.09** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels  
CA Direction des travaux publics - 1130225005

Autoriser une dépense maximale de 2 025 294,10 \$ pour les dépenses de 1 912 126,23 \$ à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp, conformément à l'entente-cadre 891421 (CG13 0331), et de 172 134,82 \$ à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp, conformément à l'entente-cadre 883192 (CE13 1127) et de 33 112,80 \$ à Recyclage Notre-Dame inc. conformément à l'entente-cadre 883323 (CG13 0302), pour l'élimination et le traitement de sols contaminés découlant des excavations lors des travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales pour une période de 24 mois

**20.10** Subvention - Contribution financière  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1132817012

Accorder, à l'Association sportive et communautaire du Centre Sud, pour l'année 2013, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem), une contribution de 3 720 \$

**20.11** Immeuble - Location  
CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1134733006

Approuver la modification au bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de sept (7) ans et deux (2) mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013, des locaux au 20<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 800, boulevard de Maisonneuve Est (8062), d'une superficie de 681,44 m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 1 701 251,54 \$

**20.12** Subvention - Contribution financière  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130154009

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 janvier 2014, avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent et accorder une contribution maximale de 40 000 \$

**20.13** Subvention - Contribution financière  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701110

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 1 975,07 \$

**20.14** Subvention - Soutien financier avec convention  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1132840031

Approuver la convention avec les Voies culturelles des Faubourgs pour la réalisation du projet Réverbères Bleus sur la rue Parthenais et accorder une contribution de 15 255 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie

**20.15** Appel d'offres public  
CA Direction des travaux publics - 1136442001

Approuver la composition du comité de sélection et la grille d'évaluation et sa pondération pour l'octroi d'un contrat de fourniture d'un cabinet de toilette publique automatisée auto nettoyante pour la place Émilie-Gamelin dans le cadre d'un projet pilote

*District(s) :* Saint-Jacques

**20.16** Subvention - Contribution financière  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701111

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 532,92 \$

**20.17** Immeuble - Acquisition  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1134499004

Approuver la permission de voirie no 6.02.03-A-13-0025 du ministère des Transports du Québec pour l'occupation, à titre gratuit, d'un terrain faisant partie de l'emprise de l'autoroute Ville-Marie, à des fins d'aires de verdure et détente (Jardin communautaire Georges Vanier), d'une superficie de 2 444,6 m<sup>2</sup> et accepter d'en payer les frais administratifs de 574,88 \$

**20.18** Subvention - Contribution financière  
CA Direction des travaux publics - 1134173003

Accorder une contribution de 2000 \$ à Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour la mise sur pied et le déroulement d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle

**20.19** Subvention - Contribution financière  
CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1134173004

Accorder une contribution de 600 \$ au RAPLIQ pour la coordination du projet pilote de déneigement pour personnes à mobilité réduites

**20.20** Contrat de services professionnels  
CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1131145005

Accorder un contrat de services professionnels de 285 425,44 \$ à Affleck de la Riva architectes pour l'aménagement du square Cabot et autoriser une dépense maximale de 342 510,53 \$ (appel d'offres public VMP-13-026- 6 soumissionnaires)

District(s) : Peter-McGill

**20.21** Subvention - Contribution financière  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701109

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 7 400 \$

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Administration - Ratification / Décisions déléguées  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701108

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2013

**30.02** Reddition de comptes  
CE Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1134870001

Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2012 des dépenses du parc du Mont-Royal

**30.03** Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1134499005

Autoriser le dépôt d'une demande de participation financière à même le volet mise aux normes du Programme aquatique de Montréal (PAM), pour la mise aux normes de la pataugeoire avec jeux d'eau et du chalet du parc Olivier-Robert et assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et aux frais d'exploitation

*District(s) :* Sainte-Marie

**30.04** Budget - Autorisation de dépense  
CM Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130519024

Approuver le renouvellement du prêt de monsieur Alain Côté au Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers de HEC Montréal pour une durée de trente-six mois commençant le 1<sup>er</sup> mai 2014 et se terminant le 30 avril 2017

**30.05** Budget - Budget de fonctionnement / PTI  
CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1131145006

Accepter le virement budgétaire du projet Square Cabot de l'aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire et modifier en conséquence le PTI 2014-2016 de l'arrondissement, accepter un virement budgétaire du Service des finances et d'approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au Service de la mise en valeur du territoire les budgets inutilisés dans le projet

*District(s) :* Peter-McGill

**30.06** Budget - Budget de fonctionnement / PTI  
CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1131145008

Accepter le virement budgétaire du projet Quartier chinois de l'aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire et modifier en conséquence le PTI 2014-2016 de l'arrondissement, accepter un virement budgétaire du Service des finances et approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au Service de la mise en valeur du territoire les budgets inutilisés dans le projet

*District(s) :* Saint-Jacques

## 40 – Réglementation

**40.01** Règlement - Circulation / Stationnement  
CA Direction des travaux publics - 1135353001

Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-195) afin de remplacer l'annexe 1 - Adoption

**40.02** Règlement - Adoption  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701093

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., O-0.1) afin de permettre l'occupation du domaine public par les camions de déménagement - Adoption

**40.03** Règlement - Emprunt  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1135929001

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2014-2016, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 4 935 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs - Adoption

**40.04** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347010

Adopter une résolution autorisant l'usage café terrasse sur le toit du bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Ritz-Carlton) - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Peter-McGill

**40.05** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347018

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution modifiant la résolution CA11 240757 autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens/Tour Avenue des Canadiens - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Peter-McGill

**40.06** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1124400059

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement des bâtiments aux 419-437, Saint-Vincent et 422 à 430, place Jacques-Cartier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers - 2<sup>e</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.07** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347007

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal par la construction d'un bâtiment de 5 étages, situé aux 2075 et 2085, rue Bishop, ainsi que sur des parties de terrain de bâtiments, situés aux 1364 à 1390, rue Sherbrooke Ouest et 2120 à 2162, rue Crescent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

*District(s) :* Peter-McGill

**40.08** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347003

Adopter une résolution autorisant l'ajout d'un deuxième étage pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial aux 1120-1128, rue Sainte Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption

*District(s) :* Peter-McGill

**40.09** Ordonnance - Autre sujet  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701101

Édicter une ordonnance afin de mettre à jour la liste des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens en 2013, 2014 et 2015 en retirant le concessionnaire 100 Laisse inc. de cette liste

**40.10** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347030

Adopter une résolution autorisant les usages commerciaux de la catégorie M.9 pour les locaux directement accessibles de la rue situés au 105 à 175 Sainte-Catherine Ouest (Place-des-Arts), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.11** Ordonnance - Domaine public  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1130577012

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 7<sup>e</sup> partie, B)

**40.12** Ordonnance - Domaine public  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1136370004

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2013, 6<sup>e</sup> partie C)

**40.13** Ordonnance - Domaine public  
CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1132840029

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 8<sup>e</sup> partie, A) et édicter les ordonnances

**40.14** Urbanisme - Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347012

Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 2201 à 2205, rue Florian

*District(s) :* Sainte-Marie



**40.15** Urbanisme - Demande de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347017

Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 3081 à 3083, avenue de Trafalgar

*District(s) :* Peter-McGill

**40.16** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347029

Adopter une résolution autorisant les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » pour le bâtiment situé aux 2-22, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.17** Ordonnance - Domaine public  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1130519025

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter l'ordonnance nécessaire à l'installation d'oriflammes signalétiques sur les lampadaires du territoire couvert par l'Association des marchands de la rue Crescent

*District(s) :* Peter-McGill

**40.18** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme  
CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136347031

Adopter une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment de 10 étages au coin nord ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe - 1176, rue Wolfe en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution

*District(s) :* Saint-Jacques

**40.19** Règlement - Domaine public  
CA Direction des travaux publics - 1134612004

Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public modifiant le montant du loyer d'occupation permanente du domaine public dans le cadre du permis accordé pour l'utilisation du tréfonds des rues De La Gauchetière Ouest et Mansfield - Avis de motion

*District(s) :* Peter-McGill

**40.20** Règlement - Adoption  
CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens - 1132701113

Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus de la Société de transport de Montréal – Avis de motion

## 70 – Autres sujets

**70.01** Dépôt de résolution de conseil d'arrondissement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1135903005

Dépôt au directeur du Service de l'eau du rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), pour l'année 2012

**70.02** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens

Levée de la séance



**Dossier # : 1132701009**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Période de question du public et regroupements d'articles de l'ordre du jour - 1er octobre 2013

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-01-10 16:11

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1132701009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Période de question du public et regroupements d'articles de l'ordre du jour - 1er octobre 2013

**CONTENU****CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 514 872-8944  
**Télécop.:** 514 872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe

**Tél :** 514-872-9052  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-01-10

**Dossier # :1132701009**



**Dossier # : 1132701106**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_ du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2013

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-24 14:24

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132701106**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop.:** 514 872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-09-23

**Dossier # :1132701106**





**Dossier # : 1132701105**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_ du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2013

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-25 14:50

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1132701105**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2013

**CONTENU****CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop.:** 514 872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-09-25

**Dossier # :1132701105**



**Dossier # : 1132701107**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 25 septembre 2013

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Alain DUFORT  
Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132701107**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 25 septembre 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop.:** 514 872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-09-27

**Dossier # :1132701107**



**Dossier # : 1132701100**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer l'état des résultats du scrutin référendaire relatif à la formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs

De prendre acte du dépôt de l'état des résultats du scrutin référendaire du 29 septembre 2013, ayant pour objet la formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Alain DUFORT  
Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132701100**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer l'état des résultats du scrutin référendaire relatif à la formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de sa séance du 10 juillet 2013, le conseil d'arrondissement a accepté la requête en constitution de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs dont la compétence s'exercera dans un district délimité par la rue Ontario Est entre les rues Berri et De l'espérance et ce conformément à l'article 458.3 de la Loi sur les cités et ville (L.R.Q., c. C-19).

Conformément à la Loi sur les cités et ville (L.R.Q., c. C-19) et à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) un registre a été ouvert le lundi 19 août 2013 de 9 h à 19 h. Quarante-neuf (49) personnes habiles à voter ont signé le registre sur les trente-six (36) requises pour la tenue d'un scrutin référendaire.

À cet égard, le conseil d'arrondissement à, lors de sa séance du 11 septembre 2013, fixé la date du scrutin référendaire relatif à la requête portant sur la formation de la « Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs » le dimanche 29 septembre 2013 et défini comme suit la question référendaire : « Approuvez-vous la requête sur la formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs? », et ce, conformément à l'article 458.12 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)* et au chapitre VI du titre II de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2 )*

L'article 578 de la LÉRM stipule par ailleurs expressément que le greffier ou le secrétaire-trésorier d'une municipalité dresse un état des résultats définitifs du scrutin devant être déposé dès la première séance suivant l'exercice. Au terme du scrutin tenu le 29 septembre 2013, les résultats livrés au conseil d'arrondissement se résument en l'espèce comme suit :

- A) Nombre total de bulletins de vote valides :
- B) Nombre de bulletins de vote rejetés :
- C) Nombre de bulletins de vote positifs valides («Oui») :
- D) Nombre de bulletins de vote négatifs valides («Non») :

d'où un résultat définitif majoritaire en faveur de la création d'une société de développement commercial.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**



Résolution CM03 0623 - Règlement intérieur du conseil de la Ville portant sur la délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial;

Résolution CA04 240694 - Règlement sur les sociétés de développement commercial (CA-24-026);

Résolution CA13 240451- Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur connu sous le nom de « Rue Ontario des Faubourgs » (CA-24-200);

Résolution: CA13 240399 - Acceptant la requête en constitution de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs dont la compétence s'exercera dans un district délimité par la rue Ontario Est entre les rues Berri et De l'espérance et demandant au secrétaire d'arrondissement de s'acquitter des formalités prescrites par la loi relativement à la formation de cette société de développement commercial.

Résolution CA13 240471 - Fixant la date du scrutin référendaire relatif à la requête portant sur la formation de la « Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs » le dimanche 29 septembre 2013 et définissant comme suit la question référendaire : « Approuvez-vous la requête sur la formation de la Société de développement commercial de la rue Ontario des Faubourgs? ».

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 514-872-3125  
**Télécop.:** 514 872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe

**Tél :** 514-872-9052  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-09-23

**Dossier # :1132701100**



**Dossier # : 1135275005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la norme sur les mesures de modération de la circulation dans l'arrondissement de Ville-Marie

D'approuver la politique sur les mesures de modération de la circulation visant à mieux informer et guider les citoyens lors des requêtes à cet effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-07-31 11:09

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1135275005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la norme sur les mesures de modération de la circulation dans l'arrondissement de Ville-Marie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite aux nombreuses demandes effectuées par les citoyens concernant les mesures d'apaisement de la circulation, l'arrondissement désire avoir une norme encadrant l'implantation de ces dernières pour mieux répondre aux citoyens et pour mieux les informer sur leurs impacts.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à se munir d'une procédure d'implantation de mesures d'apaisement de la circulation de manière à mieux répondre aux demandes des citoyens et à mieux les informer.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement reçoit de plus en plus de demandes concernant les mesures d'apaisement de circulation. Toutefois, le requérant manque souvent d'information sur les mesures disponibles et les impacts recherchés ou non par chacune des mesures. La présente norme vise à informer le citoyens sur ces impacts et les procédures à suivre pour l'implantation de mesures d'apaisement de circulation comme les dos d'âne.

Sachant que les mesures d'apaisement de la circulation vise à ralentir tous les véhicules routiers, incluant les véhicules d'urgence, il était primordial d'obtenir l'approbation de ces derniers pour implanter une politique viable dans l'arrondissement.

Ainsi, la norme a été présenté au Service d'incendie de Montréal (SIM) ainsi qu'au Services ambulanciers. M. Stéphane Robitaille, capitaine du SIM et M. Louis Legault, chef des opérations des services spéciaux (Ambulances) ont commenté puis approuvé cette norme au nom de leur service respectif en précisant l'importance de leur approbation pour toute demande de mise en place.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Communication de la norme sur les mesures de modération de la circulation aux citoyens

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Communication de la norme  
Mise en application de la norme

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politique, aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle BORDELEAU  
ingenieur(e)

**Tél :** 514-872-5257  
**Télécop.:** 514-872-2802

**ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

**Tél :** 514 868-4529  
**Télécop. :** 514-872-2802  
**Date d'endos. :** 2013-07-30

**Dossier # :1135275005**



**Dossier # : 1136220006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et une dépense de 48 079,79 \$ à Recyclage Notre-Dame inc. pour l'élimination et le traitement de sols contaminés durant la phase de réalisation des travaux de l'aménagement de la place Joseph-Venne, conformément à l'entente-cadre 883323 (CG13 0302)

D'autoriser une dépense maximale de 48 079,79 \$, taxes incluses, à Géophase inc pour l'élimination et le traitement de sols contaminés durant la phase de réalisation des travaux de l'aménagement de la place Joseph-Venne, conformément à l'entente-cadre 883323 (CG13 0302);

D'affecter une somme de 45 988,91\$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-17 14:33

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136220006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus et une dépense de 48 079,79 \$ à Recyclage Notre-Dame inc. pour l'élimination et le traitement de sols contaminés durant la phase de réalisation des travaux de l'aménagement de la place Joseph-Venne, conformément à l'entente-cadre 883323 (CG13 0302)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'aménagement de la place Joseph-Venne, il est prévu d'excaver des quantités importantes de sols. Ces sols ont été caractérisés par la firme Groupe ABS inc. Une contamination satisfaisant le critère de la plage B-C a été confirmée. Ce niveau de contamination respecte les critères génériques acceptables pour l'aménagement d'une place publique tel que dictés par la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du MDDEFP. Il est prévu d'excaver 880 mètres cubes de sols pour l'ensemble du projet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 11 240094 du 14 mars 2011 : Transmettre au conseil municipal le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour y introduire le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie.

CE 11 0500 du 6 avril 2011 : d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure; de recommander au conseil municipal : d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi.

CM 11 0288 du 14 avril 2011 : Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie / Tenue d'une consultation publique.

CA 13 240223 du 7 mai 2013 (et CA 13 240386) : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, accorder un contrat de services professionnels de 77 078,55\$ à *NIPpaysage* , pour l'aménagement de la place Gédéon-Ouimet et autoriser une dépense maximale de 77 078,55\$ (appel d'offres sur invitation VMI-13-006 – 3 soumissionnaires)

CA 13 240385 du 10 juillet 2013 : Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de JTI -Macdonald Corp. pour une période de neuf ans et six mois (9 1/2) ans, à compter du 1er août 2013 un terrain situé au coin sud-ouest des rues Ontario Est et Poupart et désigné par le lot 1 424 211, dans l'arrondissement Ville-Marie, d'une superficie de 572,7 m<sup>2</sup>, à des fins de place publique (Place Joseph-Venne), pour un loyer total de 24 182,37 \$, taxes incluses.

1136220005 : Accorder un contrat de 848 031,00\$ à Les Excavations super inc., pour l'aménagement de la place Joseph-Venne et autoriser une dépense maximale de 994 049,25 \$.

CG13 0302 du 29 août 2013 : Conclure avec Recyclage Notre-Dame inc. une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés - Appel d'offres public 13-12772 (3 soum.) - entente 883323.

## **DESCRIPTION**

Cette dépense couvrira les frais de l'élimination et le traitement de sols contaminés au site désigné par Recyclage Notre-Dame inc.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il est prévu d'excaver 880 mètres cubes de sols pour l'ensemble du projet. Ceci équivaut à 1 584 tonnes métriques (à 1,8 tonnes métriques par mètre cube de sol). Selon l'entente-cadre, l'arrondissement de Ville-Marie paiera 24\$ par tonne métrique pour la catégorie de sol visée. Une contingence de 10% est prévue.

Quantité : 880m<sup>3</sup>

Conversion en tonnes métriques (x1,8 t.m./m<sup>3</sup>) : 1 584 t.m.

Coût avant taxes : 38 016,00\$

Coût avec taxes : 43 708,12\$

Coût avec contingence de 10% : 48 079,79\$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
(Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier - Ext SAULNIER-BOILEAU  
Chargé de projets externe

**Tél :** xxx.xxx.xxxx  
**Télécop.:** xxx.xxx.xxxx

#### **ENDOSSÉ PAR**

Andrés BOTERO  
Chef de division études techniques

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** xxx.xxx.xxxx  
**Date d'endos. :** 2013-09-03

**Dossier # :1136220006**

**Dossier # : 1136220005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 848 031 \$ à Les Excavations super inc., pour l'aménagement de la place Joseph-Venne (était provisoirement le parc Gédéon-Ouimet) et autoriser une dépense maximale de 994 049,25 \$ (appel d'offres public VMP-13-020 – 1 seul soumissionnaire).

D'autoriser une dépense maximale de 994 049,25 \$ pour l'aménagement de la place Joseph-Venne (anciennement parc Gédéon-Ouimet) (appel d'offres public VMP-13-020 – 1 seul soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin un contrat à Les Excavations super inc, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 848 031 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'affecter la somme de 376 913,32 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-17 11:57

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136220005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat de 848 031 \$ à Les Excavations super inc., pour l'aménagement de la place Joseph-Venne (était provisoirement le parc Gédéon-Ouimet) et autoriser une dépense maximale de 994 049,25 \$ (appel d'offres public VMP-13-020 – 1 seul soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En tant que partie intégrante du pôle Frontenac, lequel fait partie du PPU du quartier Sainte-Marie de l'arrondissement, l'aménagement en place publique du terrain de stationnement face au centre Gédéon-Ouimet permettra d'améliorer l'offre d'espaces publics dans ce secteur névralgique de la rue Ontario entre l'avenue De Lorimier et la rue L'Espérance. En outre, cela mettra en valeur la façade principale de ce bâtiment d'intérêt patrimonial. Le lot n° 1 424 211, situé en face du centre Gédéon -Ouimet, était utilisé comme stationnement par les employés de la JTI-Macdonald. En vertu du projet de bail entre l'arrondissement et la JTI-Macdonald approuvé par le conseil d'arrondissement en juillet dernier, il est désormais disponible de réaliser ce projet.

Par ailleurs, l'aménagement de la Place Joseph-Venne sur ce terrain aura des effets bénéfiques sur l'encadrement de la rue Ontario par le domaine public. En plus de répondre à une volonté commune des acteurs du milieu, le choix de ce terrain de 573m<sup>2</sup> (auquel il faut ajouter la superficie de la partie adjacente de la ruelle) est stratégique. Ce projet bénéficie d'une inscription à l'édition PAAP 2012 (année 2013).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 11 240094 du 14 mars 2011 : Transmettre au conseil municipal le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal pour y introduire le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie.

CE 11 0500 du 6 avril 2011 : d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure; de recommander au conseil municipal : d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique conformément à la loi.

CM 11 0288 du 14 avril 2011 : Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé

« Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie / Tenue d'une consultation publique.

CE 12 1036 du 20 juin 2012: Déposer au comité exécutif la liste des projets spéciaux soumis par les arrondissements: LaSalle, Le Plateau-Mont-Royal, Le Sud-Ouest, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie et Ville-Marie, au volet des projets spéciaux du PR@M-FAMILLE - édition 2012 (années 2012 et 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP), approuver les projets à retenir et autoriser, pour ce faire, un virement budgétaire de 2 606 491 \$

CA 13 240223 du 7 mai 2013 (et CA 13 240386) : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, accorder un contrat de services professionnels de 77 078,55\$ à *NIPpaysage*, pour l'aménagement de la place Gédéon-Ouimet et autoriser une dépense maximale de 77 078,55\$ (appel d'offres sur invitation VMI-13-006 – 3 soumissionnaires)

CA 13 240385 du 10 juillet 2013 : Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de JTI -Macdonald Corp. pour une période de neuf ans et six mois (9 1/2) ans, à compter du 1er août 2013 un terrain situé au coin sud-ouest des rues Ontario Est et Poupart et désigné par le lot 1 424 211, dans l'arrondissement Ville-Marie, d'une superficie de 572,7 m<sup>2</sup>, à des fins de place publique (Place Joseph-Venne), pour un loyer total de 24 182,37 \$, taxes incluses.

## DESCRIPTION

Sont prévus les travaux suivants :

- Démolition du stationnement existant
- Préparation des fondations et pose de pavés
- Aménagement des jardins de pluies
- Fabrication, installation et mise en service d'une fontaine

## JUSTIFICATION

Dans le cadre de cet appel d'offres public, 9 firmes se sont procuré les documents et 1 offre a été reçue (5 entrepreneurs généraux et 4 sous-traitants).

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Les Excavations super inc.	770 937,27 \$	77 093,73 \$	848 031,00 \$
Dernière estimation réalisée	756 122,74 \$	75 612,27 \$	831 735,01 \$
Coût moyen des soumissions reçues			848 031,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			n/a
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme (%)			n/a
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			16 295,98 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			n/a

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2013.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à

l'effet que *Les Excavations super inc.* recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 30 août 2013.

De plus, les validations requises à l'effet que *Les Excavations super inc.* ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites le 30 août 2013.

Les validations requises à l'effet qu'aucun administrateur, dirigeants ou actionnaires ne fait pas partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 30 août 2013.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le contrat de 848 031,00\$ plus les incidences de 146 018,25\$ pour un total de 994 049,25\$ seront imputées conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement.

Les incidences incluent les éléments suivants :

- Déplacement d'une ligne par Hydro-Québec : 28 743,75\$
- Déplacement d'une ligne par Bell : 22 995,00\$
- Frais de laboratoire pour le béton, compaction et test sur pavé : 31 043,25\$
- Fourniture et plantation des arbres et plantes : 45 990,00\$
- Autres incidences : 17 246,25\$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les effets d'îlot de chaleur seront atténués grâce à l'ajout de végétation et au choix de pavé de couleur claire. La place se drainera dans les jardins de pluie afin de réduire la charge du système d'égoûts. L'eau de la fontaine sera recirculée afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.

Durant la phase de réalisation, un suivi sera fait afin d'atteindre un taux de recyclage global de 50% des déchets de construction, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres.

Par ailleurs, le pavé sélectionné est un produit fait au Québec.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet améliorera l'offre d'espace public dans ce secteur actuellement dévalorisé de la rue Ontario.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce lot n'étant pas encore dans le domaine public, les travaux n'auront pas d'impact sur les activités du quartier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

De l'automne 2013 au printemps 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la

collusion et de la fraude. En outre, les documents d'appel d'offres ont été mis à la disposition des entrepreneurs par le biais de SÉAO.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Josée POIRIER)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sincheng PHOU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier - Ext SAULNIER-BOILEAU  
Chargé de projets externe

**Tél :** xxx.xxx.xxx  
**Télécop.:** 514 868-3293

#### **ENDOSSÉ PAR**

Andrés BOTERO  
Chef de division études techniques

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** xxx.xxx.xxx  
**Date d'endos. :** 2013-09-03

**Dossier # :1136220005**



**Dossier # : 1132840030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec La Chaufferie pour la phase 2 du projet d'aménagement d'une salle multifonctionnelle et accorder une contribution de 25 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie

D'approuver la convention avec La Chaufferie pour l'aménagement d'une salle multifonctionnelle vouée à la recherche, à l'expérimentation et à la diffusion en arts visuels et médiatiques;

D'accorder à cette fin, à même le Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie, une contribution de 25 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-18 15:22

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132840030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec La Chaufferie pour la phase 2 du projet d'aménagement d'une salle multifonctionnelle et accorder une contribution de 25 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus et les directions de l'arrondissement de Ville-Marie sont fréquemment sollicités par des organismes culturels pour soutenir des projets et des événements qui ont des impacts sur l'activité culturelle de Montréal et de son centre-ville. Bien que pertinentes, ces demandes ne remplissent pas les critères de l'actuel « Programme de soutien aux initiatives culturelles ». Certaines répondent toutefois aux critères du « Fonds de soutien aux organismes culturels » récemment mis en place suite à l'approbation du conseil d'arrondissement d'avril 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1132840012 / CA13 240161 (9 avril 2013) : Approuver la création du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie » et allouer à ce fonds un montant de 250 000 \$ pour 2013

**DESCRIPTION**

Le projet proposé pour un soutien de l'arrondissement n'a pas pu être soutenu dans le cadre du programme aux initiatives culturelles, mais répond aux critères que l'arrondissement a définis pour le Fonds de soutien aux organismes culturels. La Chaufferie - L'organisme propose d'aménager une salle multifonctionnelle vouée à la recherche, à l'expérimentation et à la diffusion en arts visuels et médiatiques.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement de Ville-Marie a fait du développement culturel une de ses priorités d'action. Il reconnaît, appuie et soutient concrètement les événements qui concourent à son développement culturel. L'aide apportée par l'arrondissement a permis à de nombreux organismes de consolider leurs actions et de devenir des acteurs importants du développement culturel local et hors des frontières de l'arrondissement. Il est essentiel de continuer à soutenir les initiatives de ces organismes afin qu'ils poursuivent leurs actions auprès de la communauté.



## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution n'est pas incluse à l'intérieur du programme de soutien financier aux initiatives culturelles.

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

D'affecter la somme de 25 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie comme suit:

- 25 000 \$ à La Chaufferie.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Supporter des organismes culturels dans la réalisation de projets pertinents, mais non retenus dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles. »

- Transparence dans l'octroi de l'aide financière aux organismes culturels et partage plus équitable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes doivent mentionner que leur projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cette participation financière sera remise aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le dossier est conforme aux règles et aux lois en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (France LABRECQUE)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maryse BOUCHARD  
Chef de division

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop.:** 000 000-0000

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop. :** 000 000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-09-17

**Dossier # :1132840030**



**Dossier # : 1136143002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 174 406,44 \$ à Construction G.E.L.F. Inc. pour la réalisation du projet de réaménagement complet du parc Colette-Devlin et autoriser une dépense maximale de 234 406,44 \$ (appel d'offres public VMP-13-025 – 1 seul soumissionnaire)

D'autoriser une dépense maximale de 234 406,44\$, taxes incluses, pour l'aménagement du parc Colette-Devlin (appel d'offres public VMP-13-025 – 1 seul soumissionnaire);

D'accorder, à cette fin, un contrat à *Construction G.E.L.F. Inc.* , plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 174 406,44 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-19 16:50

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136143002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 174 406,44 \$ à Construction G.E.L.F. Inc. pour la réalisation du projet de réaménagement complet du parc Colette-Devlin et autoriser une dépense maximale de 234 406,44 \$ (appel d'offres public VMP-13-025 – 1 seul soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel est à l'effet d'octroyer un contrat pour l'exécution de travaux d'aménagement complet du parc Colette-Devlin afin de lui donner un nouveau caractère. Le parc Colette-Devlin deviendra un lieu de contemplation contemporain où il est agréable de s'y arrêter à l'ombre de ses majestueux arbres.

En 2003, un comité de citoyens, baptisé les Ruellards, s'est formé pour améliorer la qualité de vie dans la ruelle et depuis 2004, ils se sont associés avec Parcs vivants dans le but de revitaliser des mini-parcs par la réappropriation citoyenne. À cet effet, le parc sera aménagé afin d'y accueillir différents événements qui seront dorénavant organisés par l'arrondissement.

Ce projet s'inscrit dans l'esprit de rénovation et d'amélioration général d'un parc de quartier dont les derniers aménagements datent de 1985.

La Division des études techniques de procéder au lancement d'un appel d'offres public le 18 juillet 2013 et d'une ouverture des soumissions le 2 août 2013.

Il est à noter que ce parc est bordé au sud et au nord par deux bâtiments et qu'il communique avec une ruelle (verte) située à l'ouest de St-Christophe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à actualiser le parc par la mise en œuvre de mobilier en pierres sciées ainsi qu'à la mise en place de nouvelles plantations. L'installation de nouveaux pavés de béton préfabriqués et de treillis en acier pour plantes grimpantes permettra aussi d'harmoniser l'espace.

Il est aussi à noter que l'éclairage sera amélioré et l'émondage des arbres a été fait afin de rendre l'espace plus sécuritaire.

**JUSTIFICATION**

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public VMP-13-025 visant les travaux d'aménagement précités, au total sept (7) représentants d'entreprise se sont procurés les documents via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et une seule (1) entreprise a déposé une soumission, à savoir:

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Construction G.E.L.F. inc.	131 905,00 \$	19 785,75 \$	151 690,75 \$
Dernière estimation réalisée	125 535,00 \$	18 830,25 \$	144 365,25 \$
Coût moyen des soumissions reçues			151 690,75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			n/a
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme (%)			n/a
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			7 325,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			n/a

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécuter de travaux, les validations requises à l'effet que Construction G.E.L.F. inc. recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 9 septembre 2013.

Les validations requises à l'effet que Construction G.E.L.F. inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites le 9 septembre 2013.

De plus, les validations requises à l'effet qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC ont été faites le 9 septembre 2013.

Le montant de la soumission reçue comprend les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2013.

Nous recommandons d'autoriser des crédits de 60 000 \$ (Taxes incluses) pour les frais incidents suivants:

Service professionnels pour la gestion des sols: 10 000 \$

Laboratoire et autre frais techniques: 20 000 \$

Ouvrages métalliques (acier corten) : 20 000 \$

Oeuvre d'art temporaire : 10 000 \$

L'installation d'une oeuvre d'art temporaire dans la parc Colette-Devlin répond à l'un des objectifs du *Plan directeur des parcs et de leurs équipements sportifs et récréatifs de l'arrondissement de Ville-Marie* (juin 2012) à l'effet d'accroître l'insertion d'art public dans les parcs et les espaces verts (objectifs 1.3.3.). Une somme de 10 000 \$ est prévu à cet effet couvrant les droits d'exposition et les coûts d'installation de l'oeuvre pour une durée de cinq (5) ans. La sélection annuelle ou bisannuelle de l'oeuvre sera effectuée par la Division de la culture et des bibliothèques, en consultation avec la Division de l'ingénierie et de l'aménagement du domaine public.

La dépense totale à autoriser est de 234 406,44 \$ (Taxes incluses).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir interventions financières jointes au présent dossier.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Plusieurs gestes verts ont été considérés lors de la conception et préparation des plans et devis du projet, et que l'Entrepreneur adjudicataire devra respecter afin de mieux préserver l'environnement, dont:

- a. Éviter la transmission de lumière à l'extérieur du site en utilisant un éclairage diffus ou voilé qui ne créera ni éblouissement ni éclairage direct sur les propriétés voisines, les rues et le ciel nocturne.
- b. Un contrôle des sédiments et d'évacuation de ceux-ci hors du site doit être assuré par l'Entrepreneur, afin de ne pas envoyer des débris ni sédiments dans les égouts de la Ville;
- c. L'Entrepreneur doit exercer un contrôle sur la pollution atmosphérique par des poussières ou particules;
- d. Gestion des déchets de construction et détournement des sites d'enfouissement des débris provenant de la construction et de la démolition, dans la mesure où cela serait possible;
- e. L'Entrepreneur doit utiliser des produits et matériaux de construction d'extraction et de fabrication régionale, afin de favoriser ainsi l'économie locale et réduire les impacts environnementaux causés par leur transport;
- f. Favoriser l'utilisation de matériaux avec contenu recyclé et /ou récupéré.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Octroi du contrat** : Octobre 2013

**Réalisation des travaux** :

Début - Automne 2013

Reprise et fin - Printemps 2014

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres et d'adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En outre, les documents d'appel d'offres ont été mis à disposition des firmes par le biais du site SÉAO.

Finalement, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges de l'appel d'offres public.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Dino

DAFNIOTIS)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Maryse  
BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (José PIERRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vincent LEMAY  
Agent(e) technique en architecture de  
paysage

**Tél :** 514-872-4518  
**Télécop.:** 514-868-3293

#### **ENDOSSÉ PAR**

Andrés BOTERO  
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>

**Tél :** 514-868-5895  
**Télécop. :** 514 868-3293  
**Date d'endos. :** 2013-09-16

**Dossier # :1136143002**



**Dossier # : 1135880003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 41 965,88 \$ à D. C. Excavation enr. pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour une période d'environ 500 heures et autoriser une dépense maximale 41 965,88 \$ (Appel d'offres sur invitation 13-12722 - Un seul soumissionnaire).

De modifier la résolution CA13 240150 afin d'augmenter la dépense maximale à 42 738,05 \$, soit de 772, 17 \$ pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur (appel d'offres sur invitation 13-12722 - un seul soumissionnaire);  
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites dans le dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-26 13:52

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1135880003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 41 965,88 \$ à D. C. Excavation enr. pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour une période d'environ 500 heures et autoriser une dépense maximale 41 965,88 \$ (Appel d'offres sur invitation 13-12722 - Un seul soumissionnaire).

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin de pouvoir terminer notre plantation d'arbres, nous devons utiliser les services de l'entrepreneur 9,2 heures de plus que les 500 heures accordées dans le contrat, ce qui va engendrer un dépassement de 772,17 \$.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (France LABRECQUE)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Adriana GINDILA  
Secrétaire d'unité administrative

**Tél :** 514-872-8400  
**Télécop. :** 514 872-6135

**Dossier # :1135880003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135880003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 41 965,88 \$ à D. C. Excavation enr. pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour une période d'environ 500 heures et autoriser une dépense maximale 41 965,88 \$ (Appel d'offres sur invitation 13-12722 - Un seul soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Durant le printemps 2013, la Division des parcs et de l'horticulture prévoit planter 450 arbres. L'arrondissement souscrit au projet canopée et souhaite augmenter sa couverture végétale, afin de combattre, entre autres, les îlots de chaleurs. Étant donné que la Division des parcs et de l'horticulture ne dispose pas de ce type de machinerie, ni d'opérateurs qualifiés, nous devons procéder à la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour effectuer la plantation d'arbres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il s'agit d'un contrat d'une durée de 500 heures pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour la plantation d'arbres dans l'arrondissement de Ville-Marie, selon les instructions aux soumissionnaires, les clauses administratives générales et particulières. Un appel d'offres sur invitation (13-12722) a été envoyé à quatre (4) entreprises le 25 février 2013. L'ouverture a été faite le 13 mars 2013. Il y a eu un seul soumissionnaire :

- D. C. Excavation enr. 41 965, 88 \$ taxes comprises
- Monsieur Jacques Émilien N'a pas soumissionné
- Les Entreprises S. Loiseau inc. N'a pas soumissionné
- Excavation R. Lécuyer et fils N'a pas soumissionné

**JUSTIFICATION**

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la *Régie du bâtiment du Québec* ont été faites.

De plus, les validations requises à l'effet que D. C. Excavation enr. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites le 27 mars 2013.

<b>Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes</b>	<b>Total</b>
<b>1- D. C. Excavation enr</b>	41 965,88 \$
Estimation	43 115,63 \$
Coût moyen des soumissions reçues	41 965,88 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$)	1 149,75 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%)	3 %

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Augmenter le verdissement et réduire les îlots de chaleur.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Normand CHARRON)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (France LABRECQUE)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

José PIERRE  
Chef de division

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur

**Tél :** 514 872-8400  
**Télécop.:** 514 872-6135

**Tél :** 514-872-0100  
**Télécop. :** (514) 868-3293  
**Date d'endos. :** 2013-03-22

**Dossier # :1135880003**



**Dossier # : 1136140010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 180 982,15\$ à 9092-3848 QUÉBEC Inc. pour une période de 3 ans, pour le nettoyage des puisards dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépenses maximale de 180 982,15\$ (appel d'offres public 13-13086 - 4 Soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 180 982,15 \$ pour le nettoyage des puisards sur pour période de 3 ans, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 13-13086 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à 9092-3848 Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de 180 982,15 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-24 09:53

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136140010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de 180 982,15\$ à 9092-3848 QUÉBEC Inc. pour une période de 3 ans, pour le nettoyage des puisards dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépenses maximale de 180 982,15\$ (appel d'offres public 13-13086 - 4 Soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une bonne partie des puisards existants dans l'arrondissement de Ville-Marie nécessitent un nettoyage régulier . Cette situation représente un risque en cas de précipitations abondantes, notamment pour la circulation en raison des accumulations d'eau aux abords des puisards qui sont bouchés.

Les travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Les travaux couverts par le présent contrat consistent principalement en le nettoyage de 2200 (deux mille deux cents) puisards par année pour une période de 3 ans (2013 -2015) localisés dans l'arrondissement de Ville-Marie.

L'appel d'offres a été publié le 17 juillet 2013 par la Direction de l'approvisionnement et les soumissions ont été ouvertes par la Direction du greffe le 5 août 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA07 24 0274 du 5 juin 2007 - Autoriser une dépense de 653 397 \$ (TTC) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour le nettoyage de puisards à l' aide de camions vide puisards, et ce, pour les années 2007 à 2011 et accorder à Chalifoux Sani-Laurentides inc. le contrat à cette fin au prix de sa soumission, soit au prix de 521 174,45 \$ (TTC), conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat;

CA07 24 0597 du 6 novembre 2007 - Autoriser une dépense de 653 397,19 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux suivants de nettoyage de puisards sur une période de cinq ans (2007-2011), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, accorder à Chalifoux Sani-Laurentides inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin au montant de sa soumission de 521 174,45 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat (soumission SP-24-07-03) et imputer cette

dépense comme décrit à l'intervention de la Direction des services administratifs et décréter que la période de financement ne doit pas excéder cinq ans (si nécessaire).  
 Modification du CA07 24 0274 du 5 juin 2007.

CA13 240035 du 12 février 2013 - Accorder un contrat de 75 074,08 \$ à 9083-0126 Québec inc. pour le nettoyage de puisards pour une période d'une année dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 75 074,08 \$ (1120876002);

## DESCRIPTION

Ces travaux permettront de nettoyer les puisards et d'assurer un drainage efficace des eaux de ruissellement.

### Définition des interventions :

Travaux de nettoyage de puisard de rue;  
 Transport et disposition des boues.

## JUSTIFICATION

L'arrondissement de Ville-Marie procède chaque année au nettoyage des puisards afin de s'assurer du bon fonctionnement des infrastructures et éviter les débordements en cas de fortes pluies par conséquent un programme de 2200 puisards à nettoyer chaque année pour améliorer la sécurité de la voie publique, de la circulation et prévenir les refoulements d'égout.

L'appel d'offres a été lancé par la direction de l'approvisionnement en date du 17 juillet 2013 et l'ouverture a eu lieu le 5 août 2013 ( quatre (4) soumissionnaires sur huit (8) preneurs de cahier des charges).

Le tableau ci-dessous représente les les résultats de soumission.

Soumissionnaires	Prix	Contingences (6%)	Total (avec taxes)
9092-3848 QUÉBEC INC.	148 500,00 \$	8 910,00 \$	180 982,15 \$
ABC Environnement Inc.	264 000,00 \$	15 840,00 \$	321 746,04 \$
Veolia ES Canada Services	279 950,00 \$	16 797,00 \$	341 184,86 \$
National Vacuum Services	481 800,00 \$	28 908,00 \$	587 186,52 \$
Estimation	277 871,58 \$	16 672,29 \$	305 658,74 \$
Coût moyen des soumissions reçues			357 774,89 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			176 792,74 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			98%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			406 204,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			224%
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (\$)			124 676,59 \$
Écart entre l'estimation et la plus basse conforme (%)			-41%

Une tendance de décroissance des prix unitaires soumis pour le nettoyage des puisards au cours des dernières années a été enregistré et des fortes chutes de prix ont été constatées.

Les prix qui ont été obtenus lors de l'appel d'offres 12-12145 lancé par la Direction de l'approvisionnement en 2012 pour obtenir les services de nettoyage de puisards pour plusieurs arrondissements, se trouvent même en dessous du prix unitaire soumis dans le cadre de notre appel d'offres pour Ville-Marie en 2013 (écart variant entre +1% et -30%). On peut par



conséquent facilement en déduire qu'il y a une forte variabilité et volatilité des prix unitaires pour ce même type de travaux. Toutefois, on peut aisément affirmer que le nettoyage de puisards au centre-ville pose un défi et complexités supplémentaires, ainsi que des coûts fixes assez importants (signalisation, entrave et gestion de la circulation) jouant un rôle à ne pas négliger lors de l'analyse de prix pour l'exécution de ces travaux.

Cette baisse de prix peut être traduite par le fait que le nettoyage systématique des puisards est une activité plutôt récente qui a été adoptée à même les activités d'entretien de notre réseau d'égout. par conséquent les puisards soient de moins en moins bloqués / bouchés par des boues, ce qui fait en sorte que le nettoyage suivant se fait sensiblement plus vite et une moins grande quantité de boues est également à disposer, ce qui se traduit par une réduction directe des coûts de la main-d'oeuvre, des équipements et du site d'enfouissement.

Notre estimation avant le lancement de l'appel d'offres était basée sur les informations disponibles en arrondissement, soit aux alentours de 38\$/un pour le nettoyage de puisards au centre-ville. Dans un souci de prudence, nous avons décidé de conserver le prix unitaire de 38 \$/un en vue de la préparation de notre estimation, puisqu'aucune garantie que les prix soumis allaient se retrouver bien en dessous du prix du dernier contrat pluriannuel que nous avons accordé en 2007.

Il était tout à fait plausible que le prix unitaire augmente par rapport à celui soumis en 2007, s l'on tient compte de l'augmentation de l'IPC et de la main-d'oeuvre, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme se trouve près de la moyenne des prix obtenus dans le cadre de appels d'offres de 2012 pour d'autres arrondissements, Ville-Marie étant plus cher à cause des complexités de réalisation des travaux sur le domaine public au centre-ville. Aussi, le deuxième et le troisième plus bas soumissionnaires de l'appel d'offres 2013 de Ville-Marie se trouvent à +5% et +12% du montant de notre estimation d'avant l'appel d'offres.

À la lumière de ce qui précédé, nous recommandons l'octroi de contrat au plus bas soumissionnaires à savoir 9092-3848 QUÉBEC Inc. pour le montant de 180 982.15 \$ taxes incluses.

**NB:** Une erreur à été corrigée dans le calcul de la TVQ du plus bas soumissionnaire 9092-3848 Québec Inc. portant le total de soumission à 180 982,15\$ au lieu de 181 767,22\$.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations suivantes ont été faites :

- L'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec;
- L'adjudicataire ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Budget de fonctionnement selon l'intervention des services financiers et sera sera réparti comme suit:

Portion Année 2013	Portion Année 2014	Portion Année 2015
52 470,00 \$	52.470,00 \$	52.470,00 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette pratique de nettoyage vise à assurer le drainage des eaux de surface et éviter les possibilités d'inondation lors de fortes pluies et permettront également d'établir un portrait de l'état des structures des puisards.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Entretien préventif des réseaux d'égout ainsi que la sécurité de la voie publique, de la circulation et prévention des refoulements d'égout.

L'arrondissement de Ville-Marie procède chaque année au nettoyage des puisards afin de s'assurer du bon fonctionnement des infrastructures et éviter les débordements en cas de fortes pluies par conséquent un programme de 2200 puisards à nettoyer chaque année pour améliorer la sécurité de la voie publique, de la circulation et prévenir les refoulements d'égout.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : à la séance du conseil du 2 octobre 2013

Durée des travaux : 50 jours ouvrables pour chaque année.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Appel d'offres et octroi de contrat d'approvisionnement et de services conformes à la Charte de la Ville (L.Q. 2000, c.56) et à la loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (France LABRECQUE)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
(Eliane CLAVETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (André PANI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yasmina ABDELHAK  
Ingenieure

**Tél :** 000 000 000  
**Télécop.:** 514 868 3293

**ENDOSSÉ PAR**

Andrés BOTERO  
C/d etudes techniques <<arr.>60000>>

**Tél :** 000 000 000  
**Télécop. :** 514 868-3293  
**Date d'endos. :** 2013-09-18

**Dossier # :1136140010**



**Dossier # : 1132840032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les conventions avec trois organismes et accorder une contribution totalisant 8 800 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie

D'approuver les conventions avec trois organismes dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 5 000 \$ aux Diffusions gaies et lesbiennes du Québec;
- 2 500 \$ à M pour Montréal;
- 1 300 \$ au Festival Montréal Mondial;

D'imputer cette dépense totale de 8 800 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-27 11:53

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132840032**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les conventions avec trois organismes et accorder une contribution totalisant 8 800 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus et les directions de l'arrondissement de Ville-Marie sont fréquemment sollicités par des organismes culturels pour soutenir des projets et des événements qui ont des impacts sur l'activité culturelle de Montréal et de son centre-ville. Bien que pertinentes, ces demandes ne remplissent pas les critères de l'actuel « Programme de soutien aux initiatives culturelles ». Certaines répondent toutefois aux critères du « Fonds de soutien aux organismes culturels » récemment mis en place suite à l'approbation du conseil d'arrondissement d'avril 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1132840012 / CA13 240161 (9 avril 2013) : Approuver la création du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie » et allouer à ce fonds un montant de 250 000 \$ pour 2013

**DESCRIPTION**

Les projets proposés pour un soutien de l'arrondissement n'ont pas pu être soutenus dans le cadre du Programme aux initiatives culturelles, mais répondent aux critères que l'arrondissement a définis pour le Fonds de soutien aux organismes culturels.

- Diffusions gaies et lesbiennes du Québec - 26e édition d'image + nation , le festival international de cinéma LGBT de Montréal;
- M pour Montréal - 8e édition de l'événement permettant la découverte de nouveaux artistes;
- Festival Montréal Mondial - 3e édition du festival servant à la fois de vitrine et de conférence de musique du monde célébrant la richesse de la diversité culturelle montréalaise.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement de Ville-Marie a fait du développement culturel une de ses priorités d'action. Il reconnaît, appuie et soutient concrètement les événements qui concourent à son

développement culturel. L'aide apportée par l'arrondissement a permis à de nombreux organismes de consolider leurs actions et de devenir des acteurs importants du développement culturel local et hors des frontières de l'arrondissement. Il est essentiel de continuer à soutenir les initiatives de ces organismes afin qu'ils poursuivent leurs actions auprès de la communauté.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution n'est pas incluse à l'intérieur du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles.  
La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

D'affecter la somme de 8 800 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie comme suit:

- 5 000 \$ aux Diffusions gaies et lesbiennes du Québec;
- 2 500 \$ à M pour Montréal;
- 1 300 \$ au Festival Mondial Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Supporter des organismes culturels dans la réalisation de projets pertinents, mais non retenus dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles. »

- Transparence dans l'octroi de l'aide financière aux organismes culturels et partage plus équitable.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes doivent mentionner que leur projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cette participation financière sera remise aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le dossier est conforme aux règles et aux lois en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse BOUCHARD  
Chef de division

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop.:** 000 000-0000

### ENDOSSÉ PAR

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop. :** 000 000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-09-26

**Dossier # :1132840032**



**Dossier # : 1114511003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter temporairement la somme de 1 082 743.20 \$ des surplus «neige» de l'arrondissement de Ville-Marie et Accorder un contrat au même montant à Solution -EAS pour retenir les services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de douze (12) mois consécutifs (appel d'offres public VMP-11-005 - 2 soumissionnaires conformes)

De modifier la résolution CA11 240319 afin d'augmenter l'affectation des surplus pour imprévus de 1 161 336 \$ et autoriser l'augmentation du contrat de Solution EAS - Division de ENGLOBE CORP. de 1 082 743,20 \$ à 2 296 879,20 \$ pour une période additionnelle d'une année.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2012-04-30 08:15

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1114511003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter temporairement la somme de 1 082 743.20 \$ des surplus «neige» de l'arrondissement de Ville-Marie et Accorder un contrat au même montant à Solution -EAS pour retenir les services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de douze (12) mois consécutifs (appel d'offres public VMP-11-005 - 2 soumissionnaires conformes)

Attendu que lors de sa séance du 8 mai 2012, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution CA12 240238 afin d'autoriser une affectation de surplus de 1 161 336 \$, d'augmenter à 2 296 879,20 \$ le contrat accordé à Solution – EAS afin de prolonger le contrat jusqu'en juin 2013;

Attendu qu'une entente est intervenue avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSR) du Service de l'eau à l'effet que tout excédent du budget annuel de l'arrondissement prévu pour la disposition des sols, soit 300 000 \$, nous serait remboursé considérant que cette dépense est directement rattachée aux activités d'aqueduc et d'égout :

De modifier la résolution CA12 240238 afin de diminuer l'affectation de surplus à 300 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2012-11-27 16:07

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1114511003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter temporairement la somme de 1 082 743.20 \$ des surplus «neige» de l'arrondissement de Ville-Marie et Accorder un contrat au même montant à Solution -EAS pour retenir les services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de douze (12) mois consécutifs (appel d'offres public VMP-11-005 - 2 soumissionnaires conformes)

De modifier la résolution CA11 240319 afin de prolonger le contrat accordé à de Solution EAS pour une période additionnelle de 6 mois pour se terminer à la fin de l'année 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-05-31 11:47

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1114511003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter temporairement la somme de 1 082 743.20 \$ des surplus «neige» de l'arrondissement de Ville-Marie et Accorder un contrat au même montant à Solution -EAS pour retenir les services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de douze (12) mois consécutifs (appel d'offres public VMP-11-005 - 2 soumissionnaires conformes)

De résilier le contrat accordé à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp. approuvé par la résolution CA11 240319, et amendé par les résolutions CA12 240238, CA12 240702 et CA13 240306 relativement aux services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation en date du 15 octobre 2013.

De couvrir les coûts des services rendus jusqu'au 15 octobre 2013.

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-24 09:58

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1114511003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter temporairement la somme de 1 082 743.20 \$ des surplus «neige» de l'arrondissement de Ville-Marie et Accorder un contrat au même montant à Solution -EAS pour retenir les services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de douze (12) mois consécutifs (appel d'offres public VMP-11-005 - 2 soumissionnaires conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Arrondissement ne peut bénéficier des ententes-cadres de la Direction l'approvisionnement concernant la disposition des sols contaminés d'excavation, car ces dernières prennent pour acquis que les sols acheminés ont été préalablement caractérisés. Pour ce faire, nous devrions entreposer temporairement les sols sur un site rencontrant les caractéristiques d'un centre de transfert dicté par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ce que nous n'avons pas. Dans le contexte de redéploiement des cours de services de l'arrondissement, nous n'avons pas de terrain disponible permettant le transbordement des sols. Cette situation devrait être résolue dès que l'aménagement de la nouvelle cour de services sera réalisé. Dans le cadre de l'appel d'offres réalisé en 2011 pour la gestion des sols d'excavation de l'arrondissement, une clause de prolongation avait été incluse aux documents. Cette clause nous permet de prolonger le présent contrat pour une période d'une année aux mêmes conditions. Nous recommandons donc de prolonger ce contrat aux conditions initiales jusqu'en juin 2013.

L'expérience de la dernière année nous permet de prévoir que nos besoins en disposition sont de l'ordre de 22 000 tonnes métriques.

<b>Coûts</b>	<b>Prolongation</b>	<b>Contrat original</b>	<b>Total contrat</b>
22 000 tonnes mét. X 48 \$	1 056 000,00 \$		1 056 000,00 \$
18 000 tonnes mét. X 48 \$		864 000,00 \$	864 000,00 \$
Contingences	N/A	86 400,00 \$	86 400,00 \$
<b>Total</b>	<b>1 056 000,00 \$</b>	<b>950 400,00 \$</b>	<b>2 006 400,00 \$</b>
TPS (5%)	52 800,00 \$	47 520,00 \$	100 320,00 \$

TVQ(8,5% & 9,5%)	105 336,00 \$	84 823,20 \$	190 159,20 \$
Total des dépenses	1 214 136,00 \$	1 082 743,20 \$	2 296 879,20 \$
Total des crédits	1 161 336,00 \$	1 035 223,20 \$	2 196 559,20 \$

En fonction des responsabilités déléguées à l'arrondissement, la direction a entamée des démarches afin de récupérer une partie de ces coûts auprès de la Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'Eau.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Hong-Van TRAN)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert BÉDARD  
Gestionnaire Immobilier

**Tél :** 514 872-7484

**Télécop. :** 514 868-3330

**Dossier # :1114511003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1114511003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter temporairement la somme de 1 082 743.20 \$ des surplus «neige» de l'arrondissement de Ville-Marie et Accorder un contrat au même montant à Solution -EAS pour retenir les services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de douze (12) mois consécutifs (appel d'offres public VMP-11-005 - 2 soumissionnaires conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours de l'année 2012, une entente est intervenue avec la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSR) du Service de l'eau à l'effet que tout excédent du budget annuel de l'arrondissement prévu pour la disposition des sols, soit 300 000 \$, nous serait remboursé considérant que cette dépense est directement rattachée aux activités d'aqueduc et d'égout.

Considérant que l'arrondissement a déjà assumé une dépense de 300 000 \$ en 2012, les affectations de surplus autorisées par les résolutions CA11 240319 et CA12 240238 et non utilisées, ne sont plus requises et peuvent être retournées au compte de bilan.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (André PANI)

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Manon PELLETIER  
Chef de division

**Tél :** 514-872-2995  
**Télécop. :** 514 872-3330

**Dossier # :1114511003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1114511003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter temporairement la somme de 1 082 743.20 \$ des surplus «neige» de l'arrondissement de Ville-Marie et Accorder un contrat au même montant à Solution -EAS pour retenir les services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de douze (12) mois consécutifs (appel d'offres public VMP-11-005 - 2 soumissionnaires conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division de la planification et du suivi environnemental en collaboration avec la Direction de l'approvisionnement coordonne un nouvel appel d'offres pour la disposition de sols contaminés découlant de travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales. Ce nouvel appel d'offres instaure l'approche comme quoi le fournisseur pourra accueillir les sols directement du lieu d'où ils sont excavés, sans que ceux-ci passe par un site transit pour leurs caractérisations. L'entente-cadre qui découlera de cet appel d'offres satisfait les besoins de l'arrondissement et améliore nos façons de faire actuelles. De plus, sachant que ce dernier couvre les besoins des 19 arrondissements, des économies d'échelle sont à prévoir.

Le contrat du fournisseur actuellement utilisé par l'arrondissement pour la valorisation des sols excavés, arrive à échéance avec un solde à son enveloppe budgétaire qui resterait inutilisé. Afin de poursuivre les activités d'excavation jusqu'à l'opérationnalisation de la nouvelle entente-cadre, il est recommandé d'utiliser le solde au présent contrat en prolongeant sa durée jusqu'à la fin de l'année 2013. Ceci nous évitera de faire un appel d'offres que pour notre arrondissement et nous permettra de profiter des économies d'échelle potentielles.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
 Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Philippe LEMIRE)



## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert BÉDARD  
Ingénieur

**Tél :** 514-872-7484

**Télécop. :** 514 868-3293

**Dossier # :1114511003**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1114511003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter temporairement la somme de 1 082 743.20 \$ des surplus «neige» de l'arrondissement de Ville-Marie et Accorder un contrat au même montant à Solution -EAS pour retenir les services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de douze (12) mois consécutifs (appel d'offres public VMP-11-005 - 2 soumissionnaires conformes)

**CONTENU****CONTEXTE**

La Division de la planification et du suivi environnemental en collaboration avec la Direction de l'approvisionnement ont coordonné deux nouveaux appel d'offres pour la disposition de sols contaminés découlant de travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales. Ces appels d'offres instaure l'approche comme quoi le fournisseur pourra accueillir les sols directement du lieu d'où ils sont excavés, sans que ceux-ci passe par un site transit pour leurs caractérisations. Trois ententes-cadres ont découlées de ce processus. Ces ententes satisfont les besoins de l'arrondissement et améliore nos façons de faire actuelles. De plus, sachant que ces dernières couvrent les besoins des 19 arrondissements, des économies d'échelle sont à prévoir.

L'article 19.3 des clauses générales particulières du présent contrat permet sa résiliation sur un avis écrit de dix jours, ce qui permettra à l'arrondissement de profiter des économies d'échelle générées par les nouvelles ententes-cadres, ceci avant l'échéance du présent contrat prévue pour la fin 2013. Le sommaire décisionnel # 1130225005 circule en parallèle au présent addenda et a pour objet l'autorisation des dépenses sur les trois nouvelles ententes-cadres.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (France LABRECQUE)

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert BÉDARD  
Ingénieur

**Tél :** XXX-XXX-XXXX

**Télécop. :** 514 868-3330

**Dossier # :1114511003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1114511003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter temporairement la somme de 1 082 743.20 \$ des surplus «neige» de l'arrondissement de Ville-Marie et Accorder un contrat au même montant à Solution -EAS pour retenir les services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation dans l'arrondissement de Ville-Marie pour une durée de douze (12) mois consécutifs (appel d'offres public VMP-11-005 - 2 soumissionnaires conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie réalise souvent des travaux de réparation sur les conduites d'aqueduc et d'égout localisées dans les rues de son territoire. Ces travaux génèrent des matériaux d'excavation en trop évalués annuellement à environ 18 000 tonnes métriques. Actuellement, l'arrondissement entrepose un tas de sols sur un terrain exigu estimé à environ 3 000 tonnes métriques. Aucune caractérisation environnementale n'a cependant été effectuée à ce jour sur ces sols. Ces matériaux sont hétérogènes et peuvent contenir des sols contaminés, lesquels devront être éliminés dans des lieux autorisés conformément aux exigences de la grille de gestion des sols contaminés excavés intérimaires figurant au tableau 2 de la Politique de la protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Considérant l'écart majeur des tarifs entre le CESM et les soumissions reçues, l'arrondissement ne dispose pas des sommes nécessaires dans son budget de fonctionnement 2011. Comme la disposition des sols d'excavation est un incontournable aux opérations de l'arrondissement, ledit contrat se doit d'être financé à partir des surplus des années antérieurs.

À cet effet, les résultats de l'exercice financier 2010 de Ville-Marie nous indiquent que l'arrondissement devrait dégager des surplus suffisants nous permettant de financer le présent contrat. Toutefois, comme le dossier de la répartition des surplus 2010 n'est pas encore finalisé par le Service des finances, nous n'avons d'autres options que de financer temporairement la somme de 1 082 743,20 \$ à partir de la réserve des années antérieures dédiée à la neige. Dès que le dossier de la répartition des surplus de gestion 2010 entre les arrondissements sera finalisé et que nos surplus 2010 nous auront été transférés, un transfert équivalent sera réalisé du compte de surplus « libres », au compte de surplus « neige ».

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

L'arrondissement de Ville-Marie assure le transport par camionnage des matériaux excavés entre son dépôt situé au 880, Brennan et le site du soumissionnaire et, par conséquent, il doit tenir compte des distances à parcourir par ses camions dans l'octroi du contrat. Le contrat sera donc octroyé au plus bas soumissionnaire conforme sur la base du prix ajusté qui sera déterminé par l'arrondissement de Ville-Marie en fonction de la distance à parcourir en aller-retour pour le transport des sols d'excavation au site, selon la formule suivante :

**Prix ajusté = (Prix soumissionné \* 18 000 tonnes) + (2.38 \$/km \* D \* 693 voyages)**

Prix soumissionné : Prix soumissionné par tonne métrique excluant les taxes.

Distance **D** : Distance réelle en km parcourue en aller-retour entre le dépôt de l'arrondissement et le site du soumissionnaire.

Cette distance doit obligatoirement être inférieure ou égale à 60 km ( $D \leq 60$  km).

Le montant de **2,38 \$** : représente le coût de transport par km (coût pour le camion et 1 chauffeur : 95 \$/heure, vitesse moyenne 40 km/h).

Nombre de voyages parcourus en une année : **693** = 18 000 tonnes / 26 tonnes (Volume total des sols / capacité du camion par voyage).

Un appel d'offres public (VMP-11-005) a été publié le 5 mai 2011 dans le journal *Le Devoir* et le système électronique d'appels d'offres (SÉAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 mai 2011 et seulement 2 soumissions conformes ont été reçues :

1. L.A. Hébert ltée : 1 172 971,80 \$, incluant toutes taxes applicables et contingences;
2. Solution Eau Air Sol (EAS) : 1 082 743,20 \$, incluant toutes taxes applicables et contingences.

Sur la base du plus bas prix ajusté, nous recommandons l'octroi du contrat à Solution Eau Air Sol (EAS).

La durée du présent contrat est de douze (12) mois consécutifs. Il débutera après son approbation par le conseil d'arrondissement et se terminera douze (12) mois plus tard.

Les deux soumissionnaires se sont engagés par écrit d'appliquer le prix unitaire pour toutes quantités excédant celle indiquée dans le bordereau, soit 18 000 tonnes métriques.

### JUSTIFICATION

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 1 082 743,20 \$ sera financée temporairement à partir de la réserve « neige » des années antérieures. Dès que le dossier de la répartition des surplus de gestion 2010 entre les arrondissements sera finalisé et que nos surplus 2010 nous auront été transférés, un transfert équivalent sera réalisé du compte de surplus « libres » (31025) au compte de surplus « neige » (31005).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Manon PELLETIER)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Michele HALLEY)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Michel GAGNÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mihoub AZZOUZ  
Ingénieur - Chef d'équipe

**Tél :** 514-872-8463  
**Télécop.:** 514 868-3293

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard ACHILLE  
CHEF DE DIVISION TRAVAUX PUBLICS-ÉTUDES  
TECHNIQUES

**Tél :** 514 868-4529  
**Télécop. :** 514 868-3293  
**Date d'endos. :** 2011-03-10

**Dossier # :1114511003**



**Dossier # : 1130225005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 2 025 294,10\$ pour les dépenses de 1 912 126,23 \$ à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp, sur l'entente cadre 891421 (CG13 0331), et de 172 134,82 \$ à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp, sur l'entente cadre 883192 (CE13 1127) et de 33 112,80 \$ à Recyclage Notre-Dame inc. sur l'entente cadre 883323 (CG13 0302), pour l'élimination et le traitement de sols contaminés découlant des excavations lors des travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales pour une période de 24 mois.

D'autoriser une dépense maximale de 1 912 126,23 \$ à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp, conformément à l'entente cadre 891421 (CG13 0331), pour l'élimination et le traitement de sols contaminés découlant des excavations lors des travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales pour une période de 24 mois;  
D'autoriser une dépense maximale de 172 134,82 \$ à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp, conformément à l'entente cadre 883192 (CE13 1127), pour l'élimination et le traitement de sols contaminés découlant des excavations lors des travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales pour une période de 24 mois;

D'autoriser une dépense maximale de 33 112,80 \$ à Recyclage Notre-Dame inc. conformément à l'entente cadre 883323 (CG13 0302), pour l'élimination et le traitement de sols contaminés découlant des excavations lors des travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales pour une période de 24 mois;

D'imputer ces dépenses totales de 2 025 294,10\$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-24 09:51

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur d'arrondissement  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1130225005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 2 025 294.10\$ pour les dépenses de 1 912 126,23 \$ à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp, sur l'entente cadre 891421 (CG13 0331), et de 172 134,82 \$ à Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp, sur l'entente cadre 883192 (CE13 1127) et de 33 112,80 \$ à Recyclage Notre-Dame inc. sur l'entente cadre 883323 (CG13 0302), pour l'élimination et le traitement de sols contaminés découlant des excavations lors des travaux de réparation et d'entretien des infrastructures municipales pour une période de 24 mois.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics dans le cadre de ses activités de réparation et d'entretien des infrastructures municipales, doit disposer des sols excavés conformément à la réglementation en vigueur. Depuis juin 2011, l'arrondissement de façon autonome avait sous contrat un site de disposition pour la gestion de ces sols. Dans les derniers mois, la Division de la planification et du suivi environnemental en collaboration avec la Direction de l'approvisionnement ont coordonné deux nouveaux appels d'offres pour la disposition des sols découlant des travaux d'entretien des infrastructures pour l'ensemble des arrondissements. Un premier, pour les sols qui auront été caractérisés et un deuxième qui instaure l'approche où le fournisseur pourra accueillir les sols directement du lieu d'où ils sont excavés, sans que ceux-ci passe par un site transit pour leurs caractérisations. Trois ententes-cadres ont donc découlé de ces appels d'offres et rencontrent les besoins de l'arrondissement tout en améliorant nos façons de faire actuelles. De plus, sachant que celles-ci couvrent les besoins des 19 arrondissements, les prix unitaires obtenus laissent entrevoir que des économies importantes sont à prévoir. Le présent dossier a donc pour objectif l'autorisation de dépenses pour l'émission de trois bons de commande sur les nouvelles ententes-cadres pour le remplacement de l'entente actuelle. Un sommaire addenda circule en parallèle pour la résiliation de cette entente avant son échéance de la fin 2013 (contrat accordé par la résolution CA11 240319).

Cette nouvelle façon de procédé tient pour acquis qu'un contrôle plus serré devra être réalisé auprès des fournisseurs. En collaboration avec la Division de la planification et du suivi environnemental, la Division des études techniques est à établir ces mécanismes de contrôles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA11 240319 Séance tenue le 15 juin 2011 Autoriser une affectation temporaire de la somme de 1 082 743,20 \$ des surplus « neige » et accorder un contrat de 1 082 743,20 \$ à Solution-EAS pour retenir les services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation pour une durée de 12 mois consécutifs (appel d'offres public VMP-11-005 - 2 soumissionnaires)

CA12 240238 Séance tenue le 8 mai 2012 - Modifier la résolution CA11 240319 afin d'autoriser une affectation de surplus de 1 161 336 \$, d'augmenter à 2 296 879,20 \$ le contrat accordé à Solution - EAS afin de prolonger le contrat jusqu'en juin 2013

CA12 240702 Séance tenue le 4 décembre 2012 - Modifier la résolution CA12 240238 afin de diminuer l'affectation de surplus à 300 000 \$

CA13 240306 Séance tenue le 11 juin 2013 - Modifier la résolution CA11 240319 afin de prolonger le contrat accordé à Solution-EAS d'une période de 6 mois et se terminer à la fin de l'année 2013

CE13 0650 Séance tenue le 15 mai 2013 - Autoriser un virement budgétaire, jusqu'à un maximum de 3 500 000 \$ par année pendant trois ans (2013, 2014 et 2015), en provenance du Service de l'eau vers l'arrondissement Ville-Marie dans le cadre d'un projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématiques et la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement.

CE13 1127 Séance du 7 août 2013 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés et d'accorder à Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 4 et 5, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12772 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

CG13 0302 Séance tenue le 29 août 2013 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés et d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les articles 1, 2 et 3, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12772 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

CG13 0331 Séance tenue le 29 août 2013 - Conclure avec Sanexen Services Environnementaux inc. et Solution Eau Air Sol, une division d'Englobe Corp., des ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols non caractérisés provenant des arrondissements lors de travaux - Appel d'offres public 13-12958 (2 soum.).

## **DESCRIPTION**

La stratégie contractuelle établit par la Division de la planification et du suivi environnemental fait en sorte que nous devons fort probablement disposer des sols excavés en utilisant les trois ententes-cadres ceci en fonction des conditions rencontrées lors des travaux d'excavation. Nous avons en fonction des volumes et caractéristiques des sols excavés en 2012, fait des projections pour les 24 prochains mois, qui sont les suivantes:

- 43 320 tonnes métriques sur l'entente cadre # 8XXXXX avec Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp,
- 2 218 tonnes métriques sur l'entente cadre # 8883192 avec Solution Eau Air Sol, Division d'Englobe Corp,

- 1 200 tonnes métriques sur l'entente cadre # 883323, avec Recyclage Notre-Dame inc.

Les calculs des volumes et prix unitaires détaillés se retrouvent au tableau en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

L'article 19.3 des clauses générales particulières du présent contrat permet sa résiliation sur un avis écrit de dix jours, ce qui permettra à l'arrondissement de profiter des économies d'échelle générées par les nouvelles ententes-cadres, ceci avant l'échéance du présent contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement au budget de fonctionnement a prévu pour la disposition des sols une somme de 300 000 \$. Les engagements qui dépasseront ce budget seront imputés sur le virement budgétaire en provenance du Service de l'eau dans le cadre d'un projet pilote visant la réalisation d'activités d'entretien systématiques et la récupération du déficit d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement. Cette entente prévoit un virement de crédits jusqu'à un maximum de 3 500 000 \$ par année pendant trois ans (2013, 2014 et 2015). Pour cette raison, les présentes autorisations n'engagent l'arrondissement que pour une période de 24 mois jusqu'en octobre 2015. Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les nouvelles ententes-cadres n'impliquent que de légers changements dans les façons de faire de l'arrondissement, mais génèrent d'importantes économies.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en place des nouveaux bons de commande mi-octobre 2013  
Échéance des bons de commande octobre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alain DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (André PANI)

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

Avis favorable :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Robert BÉDARD  
Ingénieur

**Tél :** XXX-XXXX  
**Télécop.:** 868-3293

**ENDOSSÉ PAR**

Andrés BOTERO  
Chef de division

**Tél :** XXX-XXXX  
**Télécop. :** 514 868-3293  
**Date d'endos. :** 2013-09-16

**Dossier # :1130225005**



**Dossier # : 1132817012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution de 3 720 \$ provenant de la Ville de Montréal (Service corporatif) à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, pour l'année 2013, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem)

D'accorder une contribution de 3 720 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) à l'organisme ci-dessus mentionné; D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est entièrement couverte par la Ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-24 10:52

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132817012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution de 3 720 \$ provenant de la Ville de Montréal (Service corporatif) à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, pour l'année 2013, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2003, l'arrondissement de Ville-Marie renouvelle son partenariat avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS), pour l'actualisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements. À la suite de l'évaluation réalisée en 2010-2011 et à la signature d'une convention se terminant le 31 décembre 2013, Tandem organise maintenant son travail autour de quatre axes de développement prioritaires :

1. Identifier les besoins en sécurité urbaine;
2. Informer et sensibiliser;
3. Améliorer le cadre de vie et favoriser la cohabitation harmonieuse;
4. Assumer un rôle-conseil.

Le présent dossier a pour but d'accorder, en 2013, une somme additionnelle de 3 720 \$ provenant de la Ville de Montréal (Service corporatif) pour favoriser l'atteinte des objectifs visés dans le plan d'action en cours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA11 240072, sommaire no 1113405001** (14 mars 2011) : Approuver une convention du 1er avril 2011 au 31 décembre 2013, accorder une contribution totale de 150 975\$ pour 2011 et prévoir un montant de 201 300\$ pour 2012 et 2013.

**DESCRIPTION**

Tandem Ville-Marie poursuit son travail dans les trois secteurs de l'arrondissement, principalement dans les zones suivantes :

- **Peter-McGill** : Village Shaughnessy, Victor Hugo, parc Percy-Walters.

- **Saint-Jacques** : quadrilatère St-Christophe/Sherbrooke/Alexandre-de Sève/Ontario et les HLM de St-Jacques.
- **Sainte-Marie** : quadrilatère Ontario/Sainte-Catherine/De Lorimier/Du Havre.

## **JUSTIFICATION**

Le présent budget, octroyé par la Ville centre et ajouté au financement de base prévu au budget de la Division des sports, des loisirs et du développement social, contribue à favoriser la réalisation du programme selon les orientations et les paramètres adoptés par le conseil d'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière demeure non récurrente. Le montant accordé au projet, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, est entièrement financé par la ville centre.

Nom de l'organisme: Association sportive et communautaire du Centre-Sud

Montant : 3 720 \$

No d'imputation: 2101-0010000-101177-05803-61900-016491-0000-000000--000000-00000-00000

Numéro de demande d'achat : **DA312846**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cet ajout financier permet à l'organisme de bonifier ses actions et interventions liées au Programme montréalais à l'action citoyenne et sécurité urbaine visant l'amélioration de la sécurité et du sentiment de sécurité des citoyens et citoyennes dans l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La convention, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013, se réalise tel que convenu.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Amadou Lamine CISSÉ)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruna VIANA  
Conseillère en développement  
communautaire

**Tél :** 000-0000  
**Télécop.:** 000-0000

**ENDOSSÉ PAR**

Josée POIRIER  
Chef de division

**Tél :** 000-0000  
**Télécop. :** 000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-08-23

**Dossier # :1132817012**





**Dossier # : 1134733006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de sept (7) ans et deux (2) mois, à compter du 1er novembre 2013, des locaux au 20 <sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 800, boulevard de Maisonneuve Est (8062), d'une superficie de 681,44 m <sup>2</sup> , à des fins de bureaux, pour un loyer total de 1 701 251,54 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé:

1. d'approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de sept (7) ans et deux (2) mois, à compter du 1er novembre 2013, des locaux au 20<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 800, boulevard de Maisonneuve Est (8062), d'une superficie de 681,44m<sup>2</sup>, à des fins de bureaux pour l'arrondissement de Ville-Marie, moyennant un loyer total de 1 701 251,54 \$ incluant les taxes, et autres clauses et conditions stipulées au projet de modification du bail;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-24 15:28

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134733006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de sept (7) ans et deux (2) mois, à compter du 1er novembre 2013, des locaux au 20e étage de l'immeuble situé au 800, boulevard de Maisonneuve Est (8062), d'une superficie de 681,44 m <sup>2</sup> , à des fins de bureaux, pour un loyer total de 1 701 251,54 \$ (taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville a signé une convention de bail le 16 juin 2011 d'une durée de 9 ans et 6 mois pour la location des locaux situés aux 6<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 800, boulevard de Maisonneuve Est d'une superficie locative totale de 4731.47 m<sup>2</sup>. L'Arrondissement requiert des espaces additionnels pour les contractuels et le personnel saisonnier. Ceci permettra de libérer les salles de conférences ainsi que les locaux pour l'entreposage de plans et documents techniques. De plus, l'addition de locaux permettra d'améliorer la gestion suite au réaménagement de la structure administrative. La majorité des postes seront occupés par la Direction des travaux publics en conséquence à la création de trois unités: « Développement Économique », « Grands Projets » et « Graffitis ». Aucune embauche de personnel supplémentaire n'est prévue. En juillet 2013, la Direction de l'arrondissement de Ville-Marie a contacté la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour conclure une nouvelle entente locative entre la Ville et Place Dupuis Commercial Trust pour des locaux devenus vacants au 20<sup>e</sup> étage d'une surface de 681,44 m<sup>2</sup> situés dans le même immeuble.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 11 240332 - 15 juin 2011- Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de 9 ans et 6 mois, moyennant un loyer annuel de 1 304 810,69 excluant les taxes.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à approuver le projet de modification du bail par lequel Place Dupuis Commercial Trust ltée loue à la Ville de Montréal des locaux situés au 20<sup>e</sup> étage de l'édifice sis au 800, boulevard de Maisonneuve Est, d'une superficie de 681,44 m<sup>2</sup>, pour une période d'environ sept (7) ans et deux (2) mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013 pour un loyer total de 1 701 251,54 \$ (incluant TPS et TVQ). Le terme de ce bail prendra fin le 31 décembre 2020.

Le projet de modification du bail est aux mêmes termes et conditions que le bail signé en 2011. Le locateur accorde gratuitement trois (3) espaces de stationnement intérieur non réservé. Le locateur devra effectuer, selon un projet clé en main, les travaux d'aménagement prévu au projet de modification du bail (Annexe A-1). Il est convenu que l'Arrondissement rembourse la somme de 28 798,00 \$ dollars au locateur pour les travaux demandés et montrés à l'annexe A-2 du projet de modification du bail.

## JUSTIFICATION

L'emplacement actuel rencontre les besoins de l'Arrondissement, tout en étant facilement accessible pour les citoyens. Le loyer proposé de la nouvelle entente de location est aux mêmes conditions que le bail principal signé en juin 2011 correspondant à un loyer de base de 131,86 \$ le m<sup>2</sup>. Les taux nets oscillent entre 139,93 \$ à 161,46 m<sup>2</sup> dans ce secteur.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La location représente une dépense totale de 1 701,251,54 \$ (incluant les taxes de vente), comme démontré en pièce jointe.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total
	2 mois	12 mois	12 mois	12 mois	
Loyer de base	15 281,29 \$	93 520,83 \$	95 353,90 \$	97 186,97 \$	708 421,62 \$
Taxes municipales et scolaires	7 127,18 \$	44 045,94 \$	45 367,32 \$	46 728,34 \$	334 797,43 \$
Frais d'exploitation	9 669,63 \$	58 017,80 \$	58 017,80 \$	60 918,69 \$	436 451,78 \$
Loyer total (avant TPS/TVQ)	32 078,10 \$	195 584,57 \$	198 739,02 \$	204 834,00 \$	1 479 670,83 \$
TPS	1 603,90 \$	9 779,23 \$	9 936,95 \$	10 241,70 \$	73 983,54 \$
TVQ	3 199,79 \$	19 509,56 \$	19 824,22 \$	20 432,19 \$	147 597,17 \$
Loyer total (après TPS/TVQ)	36 881,79 \$	224 873,36 \$	228 500,19 \$	235 507,89 \$	1 701 251,54 \$
Ristourne de TPS	1 603,90 \$	9 779,23 \$	9 936,95 \$	10 241,70 \$	73 983,54 \$
Coût total net	35 277,89 \$	215 094,13 \$	218 563,24 \$	225 266,19 \$	1 627 268,00 \$

La dépense sera assumée entièrement par l'Arrondissement.

Les taxes municipales et scolaires seront ajustées selon les dépenses réelles telles que le prévoit le bail.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Obtenir la certification écologique BOMA BEST niveau 1.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un report ou un refus de donner suite à cette recommandation, la Ville ne pourra pas obtenir des espaces additionnels requis pour libérer les salles de conférences et permettre l'aménagement de postes de travail et d'espace de rangement supplémentaire.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date du début du bail: 1<sup>er</sup> novembre 2013

Fin du bail: 31 décembre 2020

Fin des travaux: 25 octobre 2013

Date du CA: 2 octobre 2013

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet de modification du bail est conforme aux politiques et pratiques de la Ville de Montréal. La politique de gestion contractuelle a été intégrée à la présente convention. Cette entente de location est assujettie à ce que le Locateur obtienne l'accréditation « Boma Best Niveau 1 » au plus tard le 31 décembre 2013 tel que convenu à l'article 4.23 du bail principal.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (André POULIOT)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (France LABRECQUE)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (David MARCAURELLE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert L. LALIBERTÉ  
Conseiller(ère) en immobilier & expertise  
immobilière

**Tél :** 514-872-2791  
**Télécop.:** 514-872-8350

#### ENDOSSÉ PAR

Michel NADEAU  
Directeur

**Tél :** 514-872-5844  
**Télécop. :** 514-872-5279

Nicole RODIER, chef de section  
Division évaluation et transactions  
immobilières - Section Locations  
Tél. : 514-872-8726

Denis Sauv , chef de section, en  
remplacement de Sylvie  
DESJARDINS, chef de division,  
jusqu'au 27 septembre 2013.  
T l. : 514-872-2125

**Date d'endos. :** 2013-09-19

**Dossier # :1134733006**



**Dossier # : 1130154009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 janvier 2014, avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent et accorder une contribution maximale de 40 000 \$

D'accorder une contribution maximale de 40 000 \$ à la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent à la suite du dépôt et à l'acceptation par la Direction de l'arrondissement du plan de redressement financier du dit organisme;  
D'affecter un montant de 40 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-26 11:10

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130154009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 janvier 2014, avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent et accorder une contribution maximale de 40 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent regroupe les établissements commerciaux et les institutions présents sur le territoire du Faubourg Saint-Laurent. Elle a pour mission, dans un esprit de concertation, de collaboration et d'implication sociale, de promouvoir le développement économique, de stimuler la revitalisation et d'accroître la notoriété et la qualité de vie du Faubourg Saint-Laurent. Elle est formée de membres qui cotisent volontairement à la CDU sur le territoire compris entre les rues Saint-Hubert, Sherbrooke, Saint-Urbain et l'autoroute Ville-Marie.

Le financement de son fonctionnement par les cotisations volontaires insuffisantes de membres ainsi que ses divers engagements les années précédentes au développement de différents projets pour le secteur ont placé l'organisme dans une précarité financière qui se traduit par un déficit dans son budget d'opérations. Conscient de la situation, le conseil d'administration de la CDU, à la demande de la direction de l'arrondissement de Ville-Marie, a soumis un plan de redressement financier pour assurer la pérennité de l'organisation. Le plan de redressement prévoit que les cotisations des membres pour 2013 devraient atteindre 36 400 \$. Le versement de la contribution financière se fera au fur et à mesure que l'organisme présentera les pièces justificatives indiquant que les cotisations ont été perçues. La convention entre la Ville et l'organisme en fixera les modalités.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

D'approuver les conventions avec la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent et le Regroupement des commerçants et propriétaires de la rue Ontario pour les appuyer dans la réalisation de leur plan d'action 2012 et d'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 35 000 \$ à chacun des organismes; (Résolution CA 12 240102).

**DESCRIPTION**

Le financement exceptionnel octroyé par l'arrondissement dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de redressement de la Corporation du Faubourg Saint-Laurent doit être consacré aux dépenses de fonctionnement de l'organisme c'est-à-dire : loyer, salaires de

l'équipe permanente, frais généraux d'administration (téléphone, internet, assurances, etc.), honoraires professionnels liés à l'administration courante.

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles dans le cadre de cette contribution :

- Les dépenses destinées au matériel et équipements informatique et de bureautique;
- Les dépenses couvrant les frais pour la mise à jour des sites internet ou autres plates-formes web et applications mobiles;
- Les dépenses spécifiques liées à la réalisation de projets.

L'organisme devra faire état de l'utilisation du financement reçu lors du dépôt du bilan clôturant l'exercice 2013.

Accorder une contribution de 40 000 \$ à la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent suite au dépôt et à l'acceptation par la Direction de l'arrondissement du plan de redressement financier du dit organisme.

Affecter un montant de 40 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

#### **JUSTIFICATION**

La contribution de 40 000 \$ au fonctionnement de la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent permettra la mise en oeuvre du plan de redressement à auquel l'organisme s'est engagé.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Affecter un montant de 40 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La contribution de 40 000 \$ à la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent sera remise suite au dépôt et à l'acceptation par la Direction de l'arrondissement du plan de redressement financier dudit organisme.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme.



## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Marie-Natacha SAINT-JEAN)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre GAUFRE  
Commissaire au développement économique

**Tél :** 000 000 0000  
**Télécop.:** 000 000 0000

#### ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** 000-0000  
**Télécop. :** 000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-08-09

**Dossier # :1130154009**



**Dossier # : 1132701110**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 1 975,07 \$

D'accorder, à la demande du conseiller Sammy Forcillo, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 125 \$ à Chez Doris;
- 125 \$ à la Bibliothèque des jeunes de Montréal;
- 125 \$ à Tandem Ville-Marie;
- 125 \$ à la Maison Nazareth House;
- 125 \$ à Innovation Jeunes;
- 125 \$ à l'Éco-quartier Peter-McGill
- 1 225,07 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;

D'imputer cette dépense totale de 1 975,07 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-24 16:11

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1132701110**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 1 975,07 \$

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseiller de ville monsieur Sammy Forcillo souhaite contribuer financièrement auprès des organismes suivants :

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

125 \$ Chez Doris  
a/s de Madame Chantal Redstone, directrice générale par intérim  
1430, rue Chomedey  
Montréal (Québec) H3H 2A7  
Téléphone : 514 937-2341

125 \$ Bibliothèque des jeunes de Montréal  
a/s de Madame Helen Kyne, directrice générale  
1200, rue Atwater  
Montréal (Québec) H3Z 1X4  
Téléphone : 514 931-2304

125 \$ Tandem Ville-Marie  
a/s de Madame Titiana Beyounes  
2022, rue de la Visitation  
Montréal (Québec) H2C 3C7  
Téléphone : 514 522-2280

125 \$ Maison Nazareth House  
a/s de Madame Sheila Woodhouse, directrice  
1197, avenue Seymour  
Montréal (Québec) H3H 2A4  
Téléphone : 514 514 933-6916

125 \$ Innovation Jeunes  
a/s de Madame Jenna Smith, directrice

1410, rue Pierce, bureau 150  
Montréal (Québec) H3H 2K2  
Téléphone : 514 843-3996

125 \$ Éco-quartier Peter-McGill  
a/s de Monsieur Dana Pfeuty, directeur par intérim  
1240, rue Saint-Marc  
Montréal (Québec) H3H 2E5  
Téléphone : 514 933-1069

1 225,07 \$ Association sportive et communautaire du Centre-Sud  
a/s de Monsieur José Rebelo, directeur général  
2093, rue de la Visitation  
Montréal (Québec) H2L 3C9  
Téléphone : 514 522-2246

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR

### **ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO

Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop.:** 514 872-5607

Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-09-24

**Dossier # :1132701110**



**Dossier # : 1132840031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec les Voies culturelles des Faubourgs pour la réalisation du projet Réverbères Bleus sur la rue Parthenais et accorder une contribution de 15 255 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie

D'approuver la convention avec la Voies culturelles des Faubourgs pour la réalisation du projet « Réverbères Bleus sur la rue Parthenais »;  
D'accorder, à cette fin, une contribution de 15 255 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-24 14:16

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132840031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la convention avec les Voies culturelles des Faubourgs pour la réalisation du projet Réverbères Bleus sur la rue Parthenais et accorder une contribution de 15 255 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les élus et les directions de l'arrondissement de Ville-Marie sont fréquemment sollicités par des organismes culturels pour soutenir des projets et des événements qui ont des impacts sur l'activité culturelle de Montréal et de son centre-ville. Bien que pertinentes, ces demandes ne remplissent pas les critères de l'actuel « Programme de soutien aux initiatives culturelles ». Certaines répondent toutefois aux critères du « Fonds de soutien aux organismes culturels » récemment mis en place suite à l'approbation du conseil d'arrondissement d'avril 2013.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1132840012 / CA13 240161 (9 avril 2013) : Approuver la création du « Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie » et allouer à ce fonds un montant de 250 000 \$ pour 2013

**DESCRIPTION**

Le projet proposé pour un soutien de l'arrondissement n'a pas pu être soutenu dans le cadre du programme aux initiatives culturelles, mais répond aux critères que l'arrondissement a définis pour le Fonds de soutien aux organismes culturels. Voies culturelles des Faubourgs - L'organisme s'associe au projet d'intervention artistique Réverbères Bleus sur la rue Parthenais, conçu et présenté par le collectif d'artistes Sandra Tannous et Delphine Quach.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement de Ville-Marie a fait du développement culturel une de ses priorités d'action. Il reconnaît, appuie et soutient concrètement les événements qui concourent à son développement culturel. L'aide apportée par l'arrondissement a permis à de nombreux organismes de consolider leurs actions et de devenir des acteurs importants du développement culturel local et hors des frontières de l'arrondissement. Il est essentiel de

continuer à soutenir les initiatives de ces organismes afin qu'ils poursuivent leurs actions auprès de la communauté.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution n'est pas incluse à l'intérieur du programme de soutien financier aux initiatives culturelles.

La contribution devra être versée conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties.

D'affecter la somme de 15 255 \$ provenant du Fonds de soutien aux organismes culturels oeuvrant dans Ville-Marie comme suit:

- 15 255 \$ aux Voies culturelles des Faubourgs.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Supporter des organismes culturels dans la réalisation de projets pertinents, mais non retenus dans le cadre du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles. »

- Transparence dans l'octroi de l'aide financière aux organismes culturels et partage plus équitable.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes doivent mentionner que leur projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cette participation financière sera remise aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le dossier est conforme aux règles et aux lois en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Robert GROULX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maryse BOUCHARD  
Chef de division

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop.:** 000 000-0000

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop. :** 000 000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-09-19

**Dossier # :1132840031**



**Dossier # : 1136442001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la composition du comité de sélection et la grille d'évaluation et sa pondération pour l'octroi d'un contrat de fourniture d'un cabinet de toilette publique automatisée auto nettoyante pour la place Émilie-Gamelin dans le cadre d'un projet pilote

D'approuver, pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture d'un cabinet de toilette publique automatisée auto nettoyante pour la place Émilie-Gamelin les règles suivantes :

- la composition du comité de sélection formé de 5 membres, dont 1 cadre de l'arrondissement, 1 professionnel de l'arrondissement et 3 professionnels de la Direction des stratégies et transactions immobilières. Le comité ne comprendra pas de membre du conseil d'arrondissement;
- la grille d'évaluation et sa pondération telles que présentées au Conseil d'arrondissement;

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-24 14:21

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136442001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la composition du comité de sélection et la grille d'évaluation et sa pondération pour l'octroi d'un contrat de fourniture d'un cabinet de toilette publique automatisée auto nettoyante pour la place Émilie-Gamelin dans le cadre d'un projet pilote

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que « *Sous réserve de l'article 573.1.0.1.1, le conseil peut choisir d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres en vertu duquel chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur la qualité ou la quantité des biens, des services ou des travaux, sur les modalités de livraison, sur les services d'entretien, sur l'expérience et la capacité financière requises de l'assureur, du fournisseur ou de l'entrepreneur ou sur tout autre critère directement relié au marché. Lorsque le conseil choisit d'utiliser un tel système, la demande de soumissions ou un document auquel elle renvoie doit mentionner toutes les exigences et tous les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères.*

*Dans un tel cas, le conseil ne peut accorder le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage.»*

L'utilisation de cette grille pondérée s'appliquera uniquement à l'appel d'offres public spécifié.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de l'appel d'offres public visé, les soumissions seront présentées en 2 enveloppes, tout comme un appel d'offres pour services professionnel. La grille d'évaluation présentée en pièce jointe est soumise pour approbation par le conseil d'arrondissement. La grille comporte deux volets pour un pointage intérimaire total de 100 :

- Un volet qualitatif (30 points) portant sur l'expérience du fournisseur, sa capacité à supporter son équipement et la qualité générale de son offre.
- Un volet quantitatif (70 points) portant sur le respect des critères techniques énoncés dans les documents d'appel d'offres.

Chaque soumission ayant obtenue le pointage intérimaire minimal de 80 sera considérée comme conforme. Après l'ouverture de la seconde enveloppe contenant le prix proposé, le pointage final sera calculé de la façon suivante :

500 000 – Prix
100 – pointage intérimaire

Le chiffre de 500 000 n'est qu'une constante arithmétique de référence. Le pointage final le plus élevé désignera la soumission recommandée. Ce calcul accorde davantage d'importance au pointage intérimaire qu'au prix.

Le prix utilisé dans le calcul est le prix total soumis incluant les taxes de vente.

Le comité de sélection sera constitué de 5 membres :

- 1 cadre de l'arrondissement
- 1 professionnel de l'arrondissement
- 3 professionnels de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

### **JUSTIFICATION**

Le comité de sélection proposé ainsi que la grille d'évaluation avec sa pondération ont pour but d'évaluer le plus objectivement possible des propositions pouvant être très variées.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* .

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Domenico ZAMBITO)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social  
(Dominique ARCHAMBAULT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Olivier - Ext SAULNIER-BOILEAU  
Chargé de projets externe

**Tél :** 514.872.0468  
**Télécop.:** 514.868.9293

**ENDOSSÉ PAR**

Andrés BOTERO  
Chef de division études techniques

**Tél :** 514-868-5895  
**Télécop. :** 514 868-3293  
**Date d'endos. :** 2013-09-17

**Dossier # :1136442001**



**Dossier # : 1132701111**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 532,92 \$

D'accorder, à la demande du conseiller François Robillard, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 150 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 382,92 \$ à l'Association des familles du Centre-Sud;

D'imputer cette dépense totale de 532,92 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-25 14:49

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1132701111**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 532,92 \$

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseiller de ville monsieur François Robillard souhaite contribuer financièrement auprès de l'organisme suivant :

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

150 \$ Association sportive et communautaire du Centre-Sud  
a/s de Monsieur José Rebelo, directeur général  
2093, rue de la Visitation  
Montréal (Québec) H2L 4L8  
Téléphone : 514 522-2246

382,92 \$ Association des familles du Centre-Sud  
a/s de Madame Isabelle Hélène, présidente  
1710, rue Beaudry, bureau 3.10  
Montréal (Québec) H2L 3E7  
Téléphone : 514 690-0365

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

##### Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

##### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop.:** 514 872-5607

#### ENDOSSÉ PAR

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-09-24

**Dossier # :1132701111**



**Dossier # : 1134499004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la permission de voirie no 6.02.03-A-13-0025 du ministère des Transports du Québec pour l'occupation, à titre gratuit, d'un terrain faisant partie de l'emprise de l'autoroute Ville-Marie, à des fins d'aires de verdure et détente (Jardin communautaire Georges-Vanier), d'une superficie de 2 444,6 m2 et accepter d'en payer les frais administratifs de 574,88 \$

D'approuver la permission de voirie no 6.02.03-A-13-0025, par laquelle le ministère des Transports du Québec accorde à la Ville de Montréal le privilège d'occuper un terrain localisé à l'angle nord-ouest des rues Saint-Jacques et Jean-d'Estrées, d'une superficie totale de 2 444,6 mètres carrés, pour une période de 5 ans renouvelable tacitement pour cinq périodes additionnelles et successives de douze mois chacune, à des fins d'aires de verdure et détente (Jardin communautaire Georges-Vanier);

D'autoriser une dépense de 574,88 \$, taxes incluses, pour fin de frais administratifs;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-26 14:38

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134499004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la permission de voirie no 6.02.03-A-13-0025 du ministère des Transports du Québec pour l'occupation, à titre gratuit, d'un terrain faisant partie de l'emprise de l'autoroute Ville-Marie, à des fins d'aires de verdure et détente (Jardin communautaire Georges-Vanier), d'une superficie de 2 444,6 m2 et accepter d'en payer les frais administratifs de 574,88 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du réaménagement d'une partie du jardin communautaire Georges-Vanier, l'arrondissement de Ville-Marie doit approuver la permission de voirie négociée entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ). L'activité d'occupation du terrain étant du « loisir », c'est le conseil d'arrondissement de Ville-Marie qui devient ainsi l'autorité compétente dans cette approbation.

Le réaménagement d'une partie du jardin est requis en vue de la construction d'un immeuble de 88 logements pour familles pour la Coopérative d'habitation la Montagne-verte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le jardin communautaire Georges-Vanier est en opération depuis plusieurs années sur un terrain appartenant au MTQ, cependant l'entente formelle qui gérait cette occupation est maintenant échue.

L'arrivée du projet de la Coopérative d'habitation la Montagne-verte nécessite le déplacement de la zone de détente existante à un nouvel emplacement situé au nord des jardinets existants. Ce nouvel emplacement appartient en partie au MTQ et en partie à la Ville de Montréal. L'aménagement de cette nouvelle zone de détente, qui requiert l'approbation du MTQ, fournit l'occasion de régulariser la situation sur l'ensemble de l'espace occupé par les jardiniers.

Cette approbation par les deux parties permettra aux Travaux publics de Ville-Marie de procéder à l'aménagement paysager de la nouvelle zone de détente et de clôturer le terrain,

selon le nouveau tracé de la clôture déterminé par le MTQ et tel qu'indiqué au croquis CT-8508-154-08-02 (voir pièce jointe).

La Corporation du comité de jardins Georges-Vanier a été consultée sur le nouvel aménagement et disposera d'un espace supplémentaire pour la culture de plantes ornementales avec tables et bancs. La permission de voirie d'une durée de cinq ans pourra être renouvelée par une tacite reconduction pour cinq périodes additionnelles et successives de douze mois chacune aux mêmes conditions. Elle est accordée à titre gratuit, sauf pour les frais administratifs de 500 \$ plus taxes.

Une attestation d'auto-assurance du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal, doit être fournie au MTQ.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation de la permission de voirie normalise l'occupation du terrain du MTQ, confère une pérennité à l'activité du loisir de jardinage pour 63 familles et plus, augmente la surface de culture et permet également aux Travaux publics (Division des parcs) d'enjoliver cette entrée au centre-ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'occupation du terrain est gratuite. une facture payable au MTQ, de 500,\$ avant taxes (frais de dossier X 1 fois) sera remis à la Ville en même temps que le certificat de conformité des travaux.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Augmentation de 671 mètres carrés d'espace vert.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Pérennisation de l'occupation du terrain et embellissement de la sortie d'autoroute jusqu'au 14 octobre 2023.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des travaux paysagers.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La permission de voirie placée dans le document juridique comporte les dispositions habituelles que le MTQ exige lorsqu'il permet une occupation dans l'emprise d'une autoroute.

L'approbation du Conseil vise à accuser réception de la permission conditionnelle accordée par le MTQ et l'engagement à respecter les conditions imposées.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Julia DAVIES)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Alexandre GRESSET)

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Alexandre Gresset / Conformité des plans d'aménagement; Julia Davies / conformité administrative; Robert Groulx / Imputation financière des frais de service

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis BÉLANGER  
Agent de recherche pour Josée Poirier, chef  
de division SLDS

**Tél :** 0000  
**Télécop.:** 0000

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 0000  
**Date d'endos. :** 2013-09-11

**Dossier # :1134499004**



**Dossier # : 1134173003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution de 2000 \$ à Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour la mise sur pied et le déroulement d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle

D'accorder une contribution de 2000 \$ à Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour la mise sur pied et le déroulement d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle;  
D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-27 13:28

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134173003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution de 2000 \$ à Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour la mise sur pied et le déroulement d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution de 2000 \$ de l'organisme Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour la mise à pied et la réalisation d'un projet pilote de réinsertion sociale qui se déroulera au cours de l'hiver 2013-2014. Le programme TAPAJ de l'organisme Spectre de rue vise à venir en aide à des personnes vivant dans une grande précarité. Par le travail TAPAJ favorise l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant de sérieuses difficultés personnelles et professionnelles afin de favoriser leur réinsertion sociale.

Le projet de travail mis de l'avant pour ces jeunes sert à venir en aide à des personnes à mobilité réduite en procédant, durant l'hiver, au déneigement de leurs rampes, escaliers, entrée, balcons et autres.

Ce projet pilote pourra également servir de base à la création de projets semblables s'adressant à d'autres clientèles, notamment les personnes âgées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera imputée comme suite pour l'exercice 2013 :  
 AF-PMR-Budg.fonct. - PMR - Soutien aux élus locaux - Conseil et soutien aux instances publiques - Contrib.autres.org - Autres organismes  
 2438-0010000-306114-03121-61900-016491

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Ève GUY  
Secrétaire d'unité administrative

**Tél :** 514-872-5959  
**Télécop.:** 514-872-5984

**ENDOSSÉ PAR**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur

**Tél :** 514-872-0100  
**Télécop. :** 514-868-3293  
**Date d'endos. :** 2013-09-19

**Dossier # :1134173003**



**Dossier # : 1134173004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution de 600 \$ au RAPLIQ pour la coordination du projet pilote de déneigement pour personnes à mobilité réduites

D'accorder une contribution de 600 \$ au RAPLIQ (Regroupement des activités pour l'inclusion au Québec) pour la coordination du projet pilote de déneigement pour personnes à mobilité réduites;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-27 13:29

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1134173004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution de 600 \$ au RAPLIQ pour la coordination du projet pilote de déneigement pour personnes à mobilité réduites

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement accepte de verser une contribution financière de 600,00 \$ au RAPLIQ (Regroupement des activités pour l'inclusion au Québec) pour la coordination du projet pilote de déneigement pour personnes à mobilité réduite.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera imputée comme suit pour l'exercice 2013.

**Imputation :**

AF-PMR-Budget.fonct- PMR-Soutien aux élus locaux - Conseil et soutien aux instances politiques - Contrib. autres.org - Autres organismes  
 2438-0010000-306114-03121-61900-016491

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Ève GUY  
Secrétaire d'unité administrative

**Tél :** 514-872-5201  
**Télécop.:** 514-872-5984

**ENDOSSÉ PAR**

Guy CHARBONNEAU  
Directeur

**Tél :** 514-872-0100  
**Télécop. :** 514-872-3493  
**Date d'endos. :** 2013-09-19

**Dossier # :1134173004**

**Dossier # : 1131145005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels de 285 425,44\$ à Affleck de la Riva architectes pour l'aménagement du square Cabot et autoriser une dépense maximale de 342 510,53\$ (appel d'offres public VMP-13-026 - 6 soumissionnaires)

Il est recommandé:

D'autoriser une dépense maximale de 342 510,53 \$ pour l'aménagement du square Cabot (appel d'offres public VMP-13-026 - 6 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, plus bas soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit au prix total approximatif de 285 425,44 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges et ce, conditionnellement à l'approbation par le comité exécutif du transfert budgétaire du PTI - square Cabot vers l'arrondissement de Ville-Marie;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-27 14:48

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur d'arrondissement  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131145005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels de 285 425,44\$ à Affleck de la Riva architectes pour l'aménagement du square Cabot et autoriser une dépense maximale de 342 510,53\$ (appel d'offres public VMP-13-026 - 6 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet du square Cabot a été identifié par l'arrondissement de Ville-Marie parmi cinq projets structurants à réaliser en priorité. Ces cinq projets sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) depuis 2011. Le projet a été développé conjointement par l'arrondissement de Ville-Marie et le Service de la mise en valeur du territoire à l'étape de la conception préliminaire.

Le square Cabot est au cœur d'une démarche de relance du centre-ville Ouest amorcée en 2006 par la Table de concertation du centre-ville ouest (la Table) et l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre de l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins. Le square est entouré d'immeubles et de projets immobiliers dont la vocation future est stratégique pour la vitalité du centre-ville, notamment la reconstruction de l'îlot Séville, la conversion de l'Hôpital de Montréal pour enfants et le Forum Pepsi. Le square souffre actuellement d'un aménagement déficient affecté par une usure prématurée de ses composantes minérales et végétales.

Les partenaires du secteur réunis autour de la Table ont réalisé en 2008 un exercice de planification du square et de son voisinage faisant appel à des concepteurs : la Charrette du square Cabot. Ces propositions ont influencé le projet d'aménagement du square Cabot contenu dans le PPU qui a été adopté en 2011. Depuis l'adoption du PPU, le concept du projet square Cabot a été soumis à un processus complet d'analyse, de concertation et de recommandation avec la Société de transport de Montréal qui y opère un important terminus d'autobus et un édicule vers la station de métro Atwater. Une étude de circulation préalable a été complétée en septembre 2013. L'esquisse proposée répond aux objectifs de la Ville et de la STM.

En vertu du règlement RCM 07-053 sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), l'arrondissement de Ville-Marie a les pouvoirs en matière d'aménagement et de réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructure dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, ce qui comprend le secteur visé par

le projet du square Cabot.

À la suite d'une décision de transférer certains projets du Service la mise valeur du territoire vers l'arrondissement de Ville-Marie, une recommandation a été préparée pour autoriser le virement budgétaire du PTI - 40162 - square Cabot vers l'arrondissement (dossier 1130093003). La présente recommandation est conditionnelle à cette décision du comité exécutif prévue dans quelques jours..

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Dossier 1130093003 (décision à venir au comité exécutif) : Autoriser le virement budgétaire du projet 40162 - Square Cabot - aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire – Direction de l'urbanisme et du développement économique vers l'arrondissement de Ville-Marie; Autoriser un virement budgétaire du Service des finances vers l'arrondissement de Ville-Marie pour le projet du square Cabot.**

**CM13 0870, 16 septembre 2013** : adopter le PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

**CM13 0137, 25 février 2013** : adopter un budget supplémentaire de 105 269 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant du report des budgets d'immobilisation non utilisés de 2012, pour des projets identifiés par les services centraux, relevant du conseil municipal.

**CG12 0440, 22 novembre 2012** : adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles.

**CM12 0767-1, 20 septembre 2012** : adopter le PTI 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

**CM11 0095, 22 février 2011** : adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le PPU du Quartier des grands jardins.

**CG10 0158, 22 avril 2010** : adopter le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux, applicable à l'ensemble de la Ville, couvrant les projets d'envergure et les programmes de gestion d'actifs municipaux et prendre acte du rapport de l'Administration sur les mesures mises en place concernant l'octroi des contrats.

**CM06 0858, 11 décembre 2006** : adopter le règlement 06-055 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de pouvoirs concernant les ententes relatives aux travaux municipaux de compétence d'agglomération aux conseils d'arrondissement ».

## **DESCRIPTION**

Le mandat des firmes de design et de génie est bien défini dans le devis technique de l'appel d'offres:

<b><i>Étape 1 : Production du plan d'aménagement préliminaire détaillé (projet définitif)</i></b>
---

1.1 Plan des conditions existantes
------------------------------------

1.2 Plan d'aménagement préliminaire détaillé, estimation classe B
1.3 Cahier des critères de design
1.4 Plan de présentation et illustrations
1.5 Présentation - Document PowerPoint et prestation
<b>Étape 2 : Production des plans et devis</b>
2.1 Plans et devis préliminaires et estimation Classe A
2.2 Plans et devis finaux et estimation Classe A
<b>Étape 3 : Exécution des travaux</b>
3.1 Documents de soumission
3.2 Plans et devis «émis pour construction»
3.3 Suivi et surveillance des travaux
3.4 Plans « tels que construits »
3.5 Mémoire du projet
3.6 Dossier de recherche & référence + Dossier photographique du projet

## JUSTIFICATION

Dans le cadre de cet appel d'offres public, vingt firmes se sont procuré les documents et six soumissions ont été reçues. Trois soumissions ont été rejetées parce qu'elles n'avaient pas obtenu la note minimale de 70%. Les trois firmes retenues sont:

Soumissions conformes	Note	Prix de base	contingences 10%	Total
Affleck de la Riva	4,53	285 425,44\$	28 542,54\$	313 967,99\$
WAA inc.	3,37	389 650,28\$	38 965,03\$	428 615,31\$
Groupe IBI-CHBA	2,05	672 661, 24\$	67266,13\$	739 927,36\$
BC2	n/a			
Atelier Ville architecture paysage	n/a			
Vlan Paysage	n/a			
Dernière estimation réalisée				645 009,75\$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)	(331 041,76\$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)	-51%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note et l'adjudicataire (\$)	(114 647,00\$)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note et l'adjudicataire (%)	-36,5%%

Le comité de sélection a observé d'importants écarts de prix entre soumissionnaires malgré le fait que le devis stipulait un montant maximal de travaux de 3 700 000\$ dans le square Cabot. D'autres donneurs d'ouvrage ont observé de tels écarts dans le marché actuel. Par ailleurs, il faut souligner que l'estimation des honoraires professionnels par la Ville («dernière estimation réalisée») est élevée, avec un ratio 15,2% qui excède à la fourchette habituelle.

Montant des incidences prévues: 28 542,54\$ (taxes incluses), soit 10% du coût des services professionnels. Ce montant est réservé à couvrir les frais de laboratoire et les études techniques spécialisées.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En vertu du calendrier de production de l'adjudicataire, les dépenses en 2013 ne pourront excéder 20% du mandat, soit un montant de 60 000\$.  
Voir intervention financière

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le devis technique requiert des services professionnels spécialisés dans plusieurs aspects du développement durable notamment, les pratiques de gestion optimale des eaux, les matériaux de revêtement réfléchissants, la géothermie, le transport actif.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le parc actuel est fortement dégradé et en baisse de fréquentation par les résidents, travailleurs et visiteurs. Le projet de réaménagement est structurant pour la relance du secteur aux plans social, économique et immobilier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera mis en oeuvre dès maintenant et jusqu'à la fin des travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Plan et devis Octobre 2013 à Février 2014
- Travaux Juin 2014 à Décembre 2014
- Plantations Mai 2015
- Réouverture du parc Juillet 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres public et l'adjudication du contrat respectent la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, incluant les clauses de prévention de la collusion et de la fraude.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Hong-Van TRAN)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(France LABRECQUE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique  
(Sophie MAYES)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-François MONET  
Chef de division

**Tél :** 514-868-4395  
**Télécop.:** 514-872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Louis-François MONET  
Chef de division

**Tél :** 514-868-4395  
**Télécop. :** 514-872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-09-24

**Dossier # :1131145005**





**Dossier # : 1132701109**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 7 400 \$

D'accorder, à la demande du maire Laurent Blanchard, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 400 \$ au Comité Ha Ja Ca;
- 1 500 \$ à l'Association des résidents du Vieux-Montréal (ARVM);
- 500 \$ à La Fondation du cégep du Vieux Montréal;
- 2 500 \$ à PROCURE ALLIANCE;
- 2 500 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;

D'imputer cette dépense totale de 7 400 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-27 14:38

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1132701109**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 7 400 \$

**CONTENU****CONTEXTE**

Le maire de Montréal et de Ville-Marie, monsieur Laurent Blanchard, souhaite contribuer financièrement auprès des organismes suivants :

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

400 \$ Comité Ha Ja Ca  
a/s de Monsieur Sylvain Labrecque, représentant  
1900, avenue Papineau, appartement 104  
Montréal (Québec) H2K 4J1  
Téléphone : 514-903-6798

1 500 \$ Association des résidants du Vieux-Montréal (ARVM)  
a/s de Madame Christine Caron, présidente  
C.P. 155, Succ. Places d'Armes  
Montréal (Québec) H2Y 3E9  
Téléphone : 514 845-4031

500 \$ La Fondation du cégep du Vieux Montréal  
a/s de Madame Mona-Kathrine Caron, responsable des commandites et projets spéciaux  
255, rue Ontario Est  
Montréal (Québec) H2X 1X6  
Téléphone : 514 256-2510

2 500 \$ PROCURE ALLIANCE  
a/s de Monsieur Laurent Proulx, directeur général  
1320, boul. Graham  
Mont-Royal (Québec) H3P 3C8  
Téléphone : 514 341-3000

2 500 \$ Association sportive et communautaire du Centre-Sud  
a/s de Monsieur José Rebelo, directeur général

2093, de la Visitation  
Montréal (Québec) H2L 3C9  
Téléphone : 514 522-2246

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Robert GROULX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop.:** 514 872-5607

### **ENDOSSÉ PAR**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-09-26

**Dossier # :1132701109**



**Dossier # : 1132701108**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 août 2013

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-17 11:56

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1132701108**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1er au 31 août 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.  
 La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2013.**

**JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe MEILLEUR  
Préposée au contrôle des dossiers

**Tél :** 0000  
**Télécop.:** 514 872-5607

#### ENDOSSÉ PAR

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-09-17

**Dossier # :1132701108**



**Dossier # : 1134870001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_ du greffe et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2012 des dépenses du parc du Mont-Royal

De prendre acte du dépôt, conformément au règlement 07-053, du rapport annuel 2012 d'évolution budgétaire sur l'entretien du parc du Mont-Royal;

De transmettre ce rapport pour dépôt au comité exécutif.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-20 12:01

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1134870001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2012 des dépenses du parc du Mont-Royal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu du règlement 07-053, le conseil de la Ville subdélègue au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie l'entretien du parc du Mont-Royal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE12 1608 - 26 septembre 2012** - Prendre acte du dépôt, conformément au règlement 07-053, du rapport semestriel d'évolution budgétaire sur l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012.

**CM07 0732 du 22 octobre 2007** : Adopter une résolution ayant pour effet de déléguer au conseil de la Ville de Montréal certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal 1229-2005, 8 décembre 2005).

**DESCRIPTION**

Les dépenses réelles au 31 décembre 2012 sont présentées en pièce jointe.

**JUSTIFICATION**

Les articles 2 et 3 du règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipement, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal prévoient un processus semestriel de reddition de compte (1229-2005, 8 décembre 2005).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**



**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Philippe LEMIRE  
Conseiller(ere) en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514-872-4512  
**Télécop.:** 514 868-3330

**ENDOSSÉ PAR**

Manon PELLETIER  
Chef de division

**Tél :** 514-872-2995  
**Télécop. :** 514 872-3330  
**Date d'endos. :** 2013-09-19

**Dossier # :1134870001**

**Dossier # : 1134499005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de participation financière à même le volet mise aux normes du Programme aquatique de Montréal (PAM), pour la mise aux normes de la pataugeoire avec jeux d'eau et du chalet du parc Olivier-Robert, assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et aux frais d'exploitation

Attendu que la mise au norme de la pataugeoire et du chalet Olivier-Robert a déjà été appuyée le 16 mai 2012, par le comité exécutif, pour une présentation au Fonds des installations sportives du MELS,

Attendu que le conseil d'arrondissement a appuyé le dépôt d'une demande de financement au MELS et s'était engagé à payer sa part des coûts admissibles et face aux coûts d'exploitation continue de la pataugeoire;

Attendu que le conseil municipal de Montréal a adopté un plan d'intervention aquatique PAM, dont le premier volet vise la mise aux normes des installations aquatiques et prévoit une répartition monétaire aux arrondissements qui soumettront des projets répondant aux critères du volet « Mise aux normes ».

Il est proposé :

d' autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme aquatique montréalais (PAM), pour la mise aux normes de la pataugeoire avec jeux d'eau et du chalet Olivier-Robert;.

de confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles d'un projet de 2 156 715 \$ avant subvention, incluant les taxes et honoraires professionnels;

de confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts d'exploitation continue du projet;

de désigner le secrétaire de l'arrondissement, comme personne autorisée à agir et à signer en son nom, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-25 11:55

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134499005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt d'une demande de participation financière à même le volet mise aux normes du Programme aquatique de Montréal (PAM), pour la mise aux normes de la pataugeoire avec jeux d'eau et du chalet du parc Olivier-Robert, assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et aux frais d'exploitation

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le plan d'intervention aquatique de Montréal (PAM) a été adopté par le conseil municipal le 22 avril 2013. Il prévoit la mise en place d'un programme afin de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle des équipements aquatiques existants, la priorité étant accordée aux pataugeoires de type empli-vide. Pour la phase 2014-2016, la Ville met à la disposition des arrondissements un montant d'aide réparti selon des critères de population, d'indice de défavorisation, du nombre de jeunes de 15 ans et moins ainsi que de la proportion de néo-Québécois ; un montant qui représente une contribution entre 400 000 \$ et 800 000 \$ au maximum (estimé pour l'arrondissement à 495 000 \$). Le projet de mise aux normes de la pataugeoire et du chalet Olivier-Robert s'inscrivant dans cet objectif, il y a lieu d'effectuer une demande de participation au Programme aquatique de Montréal (PAM).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0340 Plan d'intervention aquatique de Montréal (PAM)  
CA12 240259 Dépôt au programme des infrastructures du MAMROT, engagement de l'arrondissement face à la part des coûts non subventionnés du projet et garantie d'exploitation continue de l'installation.

**DESCRIPTION**

L'adéquation du projet de la mise aux normes de la pataugeoire du parc Olivier-Robert, l'état actuel des installations, la non-conformité et l'état d'avancement du projet permettent à l'arrondissement de présenter ce projet au premier volet du PAM. Pour se faire, l'arrondissement doit autoriser le dépôt de la demande, confirmer son engagement à financer les coûts excédentaires aux subventions ainsi qu'aux frais d'exploitation continue de l'installation et déléguer un signataire. Ces engagements ayant déjà été pris pour le dépôt d'une demande de financement au Fonds pour le développement du sport et du développement physique (phase II) du MELS, ils ne peuvent constituer un fardeau supplémentaire aux budgets de l'arrondissement de Ville-Marie que dans le cas où le MELS

n'accorderait aucune contribution provinciale. Les coûts sont évalués à 1 510 000 \$ pour les travaux forfaitaires, 230 000 \$ pour les services professionnels, les contingences à 145 500 \$, les dépenses incidentes à 75 000 \$, les taxes après ristournes à 196 215 \$ Total: 2 156 715 \$. Ce montant comprend également les jeux d'eau intégrés, les équipements de filtrations comme le réaménagement du chalet avec des douches.

## **JUSTIFICATION**

66 % des pataugeoires de Ville-Marie sont toujours de type empli-vide (soit 2 pataugeoires sur 3). Par contre l'arrondissement est résolument engagé dans la réfection de la pataugeoire et du chalet de Médéric-Martin pour l'été 2014; Il reste la pataugeoire Olivier-Robert qui devra être convertie et avoir un système de filtration. La pataugeoire Olivier-Robert offre une alternative à l'absence de piscine extérieure dans le secteur et crée un îlot de fraîcheur dans un quartier défavorisé pour faire face aux périodes de chaleur accablante. La nouvelle installation permettra également l'accès aux personnes à mobilité réduite. S'inscrivant dans un plan de revitalisation de ce quartier familial, la pataugeoire est à proximité d'une halte garderie et d'une garderie. La mise aux normes, de cette pataugeoire avec jets d'eau et du chalet, viendra compléter un travail de mise aux normes des aires de jeux du parc Olivier-Robert.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dans une demande antérieure au MAMROT, l'arrondissement (Ville de Montréal) s'est engagé à payer la part des coûts admissibles (50 %) de l'ordre de 1 078 357,50 \$. La subvention corporative (PAM) redonnerait à l'arrondissement une marge de manoeuvre qui permettra d'accélérer d'autres projets comme la mise aux normes ou l'amélioration des jets d'eau ou autres projets du PTI. Toutefois dans le cas où le MELS ne s'impliquerait pas dans le projet, la facture d'arrondissement pourrait réclamer une réserve financière supplémentaire de 660 000 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les pataugeoires de type empli-vide impliquent une dépense d'eau appréciable sans garantir outre mesure la qualité de l'eau.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Revitalisation urbaine, bonheur des enfants comme des parents, amélioration de l'offre de loisir et de l'accessibilité, ainsi que conformité environnementale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Usuel et selon les ententes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Soumission pour les devis techniques.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Marie-Natacha SAINT-JEAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

Marie-Natacha St-Jean / Certificat financier

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis BÉLANGER  
Agent de recherche pour Josée Poirier, chef  
de division SLDS

**Tél :** 0000  
**Télécop.:** 0000

**ENDOSSÉ PAR**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 0000  
**Date d'endos. :** 2013-09-16

**Dossier # :1134499005**



**Dossier # : 1130519024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du prêt de M. Alain Côté au Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers de HEC Montréal pour une durée de trente-six mois commençant le 1er mai 2014 et se terminant le 30 avril 2017

D'approuver le renouvellement de prêt de M. Alain Côté au Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers, HEC Montréal pour une durée de trente-six mois commençant le 1<sup>er</sup> mai 2014 et se terminant le 30 avril 2017.

**Signé par** **Le**

**Signataire :**

\_\_\_\_\_  
Alain DUFORT  
Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130519024**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le renouvellement du prêt de M. Alain Côté au Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers de HEC Montréal pour une durée de trente-six mois commençant le 1er mai 2014 et se terminant le 30 avril 2017

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2005, le Centre d'études Desjardins des Hautes études commerciales (HEC) de Montréal a décidé de mettre sur pied l'Observatoire international des coopératives de services financiers. L'Observatoire contribue à la diffusion des connaissances sur les coopératives de services financiers (CSF) et est appelé à former une plate-forme pour permettre aux CSF de développer des collaborations entre le milieu universitaire et celui de la pratique. Après plusieurs mois de discussion, le Mouvement Desjardins vient de confirmer sa décision de faire un don majeur à HEC Montréal dans le cadre de la campagne de financement de la décennie de Campus Montréal. Grâce à cette entente de 10 ans, le Centre d'études Desjardins élargira sa mission pour faire plus de recherches sur les CSF et consolidera ses relations avec plusieurs partenaires nationaux et internationaux. Le centre un Institut de calibre international et pourra aussi répondre à l'invitation de Montréal International qui, suite à l'initiative de M. Côté, a offert de supporter le Centre d'études Desjardins en gestion de coopératives de services financiers afin de créer une organisation internationale ayant son siège social sur le territoire de la Ville de Montréal

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

À sa séance du 14 mars 2011, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a approuvé le prêt de service de monsieur Alain Côté au Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers HEC Montréal pour une durée de 36 mois commençant le 1<sup>er</sup> mai 2011 (Résolution CA11 240087).

À sa séance du 27 avril 2011, le comité exécutif a recommandé au conseil municipal d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal, la Corporation de l'École des Hautes études Commerciales de Montréal et M. Alain Côté, pour le prêt de service de ce dernier au Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers HEC Montréal, pour une durée de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2014.

À son assemblée du 16 mai 2011, séance tenue le 17 mai 2011, le conseil municipal a approuvé le protocole d'entente entre la Ville de Montréal, la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal et M. Alain Côté, pour le prêt de service de ce dernier au Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives de services financiers HEC Montréal, pour une durée de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2014.



## **DESCRIPTION**

Le renouvellement du prêt d'employé de M. Alain Côté au Centre d'études Desjardins pour le développement des coopératives de services financiers permettra à l'organisme de continuer à bénéficier de son expertise pour développer et consolider ses relations avec ses partenaires coopératifs dans le monde et en particulier avec la Chine. De plus, le prêt de M. Côté rendra possible la valorisation de la technologie de l'Observatoire qui comprend une banque de données informatisée et une bibliothèque virtuelle unique dans le monde. Le professionnel prêté collaborera avec le directeur exécutif de l'organisme et sera appelé à collaborer avec l'entreprise Univalor de l'Université de Montréal, afin d'identifier le potentiel commercial de cette technologie.

HEC Montréal a signé une entente avec la Chine portant sur la formation de cadres au Canada dans le domaine des CSF. Dans le cadre de son mandat, et fort de son expérience avec la communauté chinoise, M. Côté est appelé à prendre ces groupes en charge tout au long de leur séjour au Canada.

Le partenariat entre la Ville de Montréal et HEC Montréal devrait favoriser le rayonnement international et de soutien au développement du secteur de l'économie sociale.

M. Côté possède une expertise pouvant répondre à ce mandat. Voir le curriculum vitae en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

L'employé prêté répond aux critères de la politique de la Ville en matière de prêt d'employés pour les raisons suivantes :

- Le prêt n'occasionne aucun conflit d'intérêts;
- Le prêt favorise l'atteinte des objectifs de la Ville en matière de rayonnement international et de soutien au développement du secteur de l'économie sociale;
- Le prêt permet le partage de l'expertise que l'employé détient dans le domaine du développement coopératif entre autres;
- Le prêt permet le développement professionnel de l'employé.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Ville de Montréal consent à prêter l'employé à l'Organisme pour une période de 36 mois. Conformément au protocole d'entente et en vertu de l'entente intervenue, la Ville de Montréal assumera le salaire et les avantages sociaux de l'employé pour les douze premiers mois de l'entente.

Pour la deuxième et la troisième année de l'entente, c'est-à-dire à partir du 1er mai 2015, l'Organisme versera trimestriellement à la Ville le salaire applicable au 1er janvier de chaque année, majoré des charges sociales et des taxes applicables selon la convention collective en vigueur. La Ville informera l'Organisme au plus tard le 30 juin de chaque année du montant qui devra être versé trimestriellement.

Pour toute la durée de l'entente, les autres dépenses de l'employé seront totalement assumées par l'Organisme.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Centre d'études Desjardins de HEC Montréal ne peut compter actuellement que sur une ressource professionnelle à temps complet. Le renouvellement du prêt devrait lui permettre de poursuivre l'atteinte de ses objectifs aussi bien au niveau du développement et du suivi des relations d'affaires.

Le prêt d'employé permettra à M. Côté de poursuivre son développement professionnel et de développer de nouvelles compétences tout en acquérant une expérience transférable à la Ville en développement international.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la politique et à la procédure de la Ville de Montréal en matière de prêt d'employé.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Domenico ZAMBITO)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Jean-Luc L'ARCHEVÊQUE)

En préparation :

Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens (Philippe LEMIRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude RAINVILLE  
Chef de division - développement  
économique

**Tél :** XXX XXX-XXXX  
**Télécop.:** 514 872-4819

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** XXX XXX-XXXX  
**Télécop. :** 514-872-4819  
**Date d'endos. :** 2013-09-20

**Dossier # :1130519024**



**Dossier # : 1131145006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le virement budgétaire du projet Square Cabot de l'aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire et modifier en conséquence le PTI 2014-2016 de l'arrondissement, accepter un virement budgétaire du Service des finances et d'approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au Service de la mise en valeur du territoire les budgets inutilisés dans le projet

D'accepter le virement budgétaire du projet 401622 - Square Cabot - de l'aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel et de modifier en conséquence le PTI 2014-2016 de l'arrondissement;

D'accepter un virement budgétaire du Service des finances vers l'arrondissement de Ville-Marie pour le projet du Square Cabot conformément aux interventions financières inscrites au dossiers décisionnel;

D'approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au SMVT les budgets inutilisés dans le projet du Square Cabot afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-27 14:28

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur d'arrondissement  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131145006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le virement budgétaire du projet Square Cabot de l'aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire et modifier en conséquence le PTI 2014-2016 de l'arrondissement, accepter un virement budgétaire du Service des finances et d'approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au Service de la mise en valeur du territoire les budgets inutilisés dans le projet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet du square Cabot a été identifié par l'arrondissement de Ville-Marie parmi cinq projets structurants à réaliser en priorité. Ces cinq projets sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) depuis 2011. Le projet, qui était initialement sous la gouverne de l'arrondissement de Ville-Marie, a été développé au Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) à l'étape de la conception préliminaire. Le SMVT a été mis à contribution pour élaborer un concept et prévoir les budgets de réalisation à son PTI. Le présent sommaire recommande au comité exécutif de confier le budget du projet à l'arrondissement de Ville-Marie qui verra à gérer et réaliser le projet.

L'arrondissement de Ville-Marie a créé le *Bureau de projets centre-ville* afin de réaliser des projets structurants tel que le projet square Cabot selon les objectifs et les meilleures pratiques de l'Administration en matière de gestion de projets. De plus, la division des ressources financières et matérielles de l'Arrondissement a mis en place des mécanismes rigoureux de suivi budgétaire des projets urbains. L'arrondissement de Ville-Marie s'engage à collaborer étroitement avec le bureau principal de gestion des projets afin de mettre en place des mécanismes de reddition de compte requis pour connaître la situation des projets, leur état d'avancement et leur évolution budgétaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Dossier 1130093003 (décision à venir au comité exécutif) : Autoriser le virement budgétaire du projet 40162 - Square Cabot - aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire – Direction de l'urbanisme et du développement économique vers l'arrondissement de Ville-Marie; Autoriser un virement budgétaire du Service des finances vers l'arrondissement de Ville-Marie**

## **pour le projet du square Cabot.**

**CM13 0870, 16 septembre 2013** : adopter le PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

**CM13 0137, 25 février 2013** : adopter un budget supplémentaire de 105 269 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant du report des budgets d'immobilisation non utilisés de 2012, pour des projets identifiés par les services centraux, relevant du conseil municipal.

**CG12 0440, 22 novembre 2012** : adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles.

**CM12 0767-1, 20 septembre 2012** : adopter le PTI 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

**CM11 0095, 22 février 2011** : adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le PPU du Quartier des grands jardins.

**CG10 0158, 22 avril 2010** : adopter le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux, applicable à l'ensemble de la Ville, couvrant les projets d'envergure et les programmes de gestion d'actifs municipaux et prendre acte du rapport de l'Administration sur les mesures mises en place concernant l'octroi des contrats.

**CM06 0858, 11 décembre 2006** : adopter le règlement 06-055 intitulé « Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de pouvoirs concernant les ententes relatives aux travaux municipaux de compétence d'agglomération aux conseils d'arrondissement ».

**CG06 0420, 10 novembre 2006** : adopter le règlement RCG 06-047 intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs aux municipalités liées concernant les ententes relatives aux travaux municipaux de compétence d'agglomération ».

## **DESCRIPTION**

Ce sommaire vise des virements budgétaires du SMVT et du Service des finances vers l'arrondissement de Ville-Marie afin de permettre la réalisation du projet d'aménagement du square Cabot.

L'actuel projet consiste à restaurer le square Cabot, à l'agrandir dans l'axe de la rue Lambert-Closse, à rénover les espaces souterrains ainsi que l'édicule de la vespasienne, à réduire ou éliminer l'édicule de la station de métro Atwater. Ce projet ne doit pas compromettre le fonctionnement du terminus d'autobus Atwater, même s'il implique la disparition de l'aire d'attente des autobus de la rue Lambert-Closse.

Le SMVT et l'arrondissement se sont entendus sur le respect des modalités suivantes lors de la réalisation du projet :

- L'arrondissement réalise le projet, notamment l'organisation, la planification, la coordination des travaux, le contrôle et le suivi de chacune des activités liées à ces travaux ainsi que la coordination de l'ensemble des expertises municipales requises pour la réalisation du projet dans le respect des normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement gère le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en respect du Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux;

- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et fournira, à la fin des travaux, les plans et profils tels que construits;
- Puisqu'il s'agit du budget central, l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet Square Cabot - aménagement du domaine public à la Direction de l'urbanisme et du développement économique du SMVT.

## **JUSTIFICATION**

L'administration municipale a mis en place depuis 2012 une répartition de gestion des projets entre les services municipaux et les arrondissements. Cette répartition attribue aux services municipaux la responsabilité des projets d'envergure en fonction de leurs champs d'expertise respectifs et aux arrondissements la gestion des projets de portée locale comme le projet du square Cabot.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le projet a fait l'objet d'un règlement d'emprunt, plus précisément le Règlement RCG 12-019 (CG12 0440). Les crédits disponibles pour réaliser le projet peuvent être utilisés par l'arrondissement.

Le budget du projet Square Cabot - aménagement du domaine public (40162) est prévu au PTI régulier de la Direction de l'urbanisme et du développement économique et sera transféré à l'arrondissement de Ville-Marie selon les informations inscrites dans l'intervention du Service des finances portant sur ce transfert.

Un virement budgétaire sera également effectué du Service des finances vers l'arrondissement de Ville-Marie pour transférer le solde du PTI 2012 non utilisé et reporté en 2013 pour le projet du square Cabot.

Le financement du projet demeure à l'agglomération en application de l'article 65 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation des présents virements budgétaires permettra de réaliser un projet d'aménagement du domaine public nécessaire et attendu par les résidents et usagers du centre-ville Ouest. La réalisation de ce projet améliorera le domaine public dans un secteur du centre-ville où le développement immobilier sera très important.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier.

Par ailleurs, le projet d'aménagement du square Cabot fera l'objet, le moment venu, d'une démarche d'information, ainsi que d'une stratégie de communication et de gestion des impacts.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Calendrier préliminaire des prochaines étapes du projet :  
Octroi du mandat des plans et devis Automne 2013  
Réalisation des plans et devis Automne 2013 et hiver 2014  
Octroi du contrat de réalisation des travaux Printemps 2014  
Réalisation des travaux Été 2014 à printemps 2015  
Ouverture du square Été 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet visé s'inscrit dans une vision globale du développement économique de la Ville, en lien avec le Plan de développement, les grandes politiques de Montréal et les priorités de l'administration.

Le présent dossier est conforme aux procédures et encadrements administratifs applicables en pareille matière. Il est également conforme au cadre réglementaire des compétences dévolues à l'arrondissement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique  
(Sophie MAYES)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Hong-Van TRAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-François MONET  
Chef de division

**Tél :** 868-4395  
**Télécop.:** 872-5607

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louis-François MONET  
Chef de division

**Tél :** 514-868-4395  
**Télécop. :** 514-872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-09-24

**Dossier # :1131145006**

**Dossier # : 1131145008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le virement budgétaire du projet Quartier chinois de l'aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire et modifier en conséquence le PTI 2014-2016 de l'arrondissement, accepter un virement budgétaire du Service des finances et approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au Service de la mise en valeur du territoire les budgets inutilisés dans le projet

D'accepter le virement budgétaire du projet 401623 - Quartier chinois - de l'aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel et de modifier en conséquence le PTI 2014-2016 de l'arrondissement;

D'accepter un virement budgétaire du Service des finances vers l'arrondissement de Ville-Marie pour le projet Quartier chinois conformément aux interventions financières inscrites au dossiers décisionnel;

D'approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au SMVT les budgets inutilisés dans le projet Quartier chinois afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-27 14:28

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur d'arrondissement  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131145008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le virement budgétaire du projet Quartier chinois de l'aménagement du domaine public du Service de la mise en valeur du territoire et modifier en conséquence le PTI 2014-2016 de l'arrondissement, accepter un virement budgétaire du Service des finances et approuver le principe voulant que l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner au Service de la mise en valeur du territoire les budgets inutilisés dans le projet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet Quartier chinois a été identifié par l'arrondissement de Ville-Marie parmi cinq projets structurants à réaliser en priorité. Ces cinq projets sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI) depuis 2011. Le projet, qui était initialement sous la gouverne de l'arrondissement de Ville-Marie, a été développé au Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) à l'étape de la conception préliminaire. Le SMVT a été mis à contribution pour élaborer un concept et prévoir les budgets de réalisation à son PTI. Le présent sommaire recommande au comité exécutif de confier le budget du projet à l'arrondissement de Ville-Marie qui verra à gérer et réaliser le projet.

L'arrondissement de Ville-Marie a créé le *Bureau de projets centre-ville* afin de réaliser des projets structurants tel que le projet Quartier chinois selon les objectifs et les meilleures pratiques de l'Administration en matière de gestion de projets. De plus, la division des ressources financières et matérielles de l'Arrondissement a mis en place des mécanismes rigoureux de suivi budgétaire des projets urbains. L'arrondissement de Ville-Marie s'engage à collaborer étroitement avec le bureau principal de gestion des projets afin de mettre en place des mécanismes de reddition de compte requis pour connaître la situation des projets, leur état d'avancement et leur évolution budgétaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Dossier 1130890005 (décision à venir au comité exécutif) :** Autoriser le virement budgétaire du projet Quartier chinois - aménagement du domaine public (40163) du Service de la mise en valeur du territoire - Direction de l'urbanisme et du développement économique vers l'arrondissement de Ville-Marie; Autoriser un virement budgétaire du Service des finances vers l'arrondissement de Ville-Marie pour le projet du Quartier chinois.

**CM13 0870 - 16 septembre 2013** : Adopter le PTI 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

**CM13 0137 - 25 février 2013** : Adopter un budget supplémentaire de 105 269 000 \$ au PTI 2013-2015, provenant du report des budgets d'immobilisations non utilisés de 2012, pour des projets identifiés par les services centraux, relevant du conseil municipal.

**CG12 0440 - 22 novembre 2012** : Adopter le règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles.

**CM12 0767-1 - 20 septembre 2012** : Adopter le PTI 2013-2015 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

## **DESCRIPTION**

Les budgets du projet Quartier chinois - aménagement du domaine public (40163) seront transférés vers l'arrondissement de Ville-Marie.

L'actuel projet consiste à refaire l'aménagement de surface de la rue De La Gauchetière, entre les rues Clark et Jeanne-Mance, des rues Côté et Chenneville, entre la rue De La Gauchetière et l'avenue Viger, et à réparer la place Sun-Yat-Sen.

Voici la description des travaux :

- refaire le revêtement de surface;
- ajouter des fosses à arbre et à végétaux;
- mettre à niveau l'éclairage et mettre en lumière des éléments marquants du quartier (église, portiques);
- ajouter du nouveau mobilier (bancs, poubelles, supports à vélos);
- élargir les trottoirs dans les rues Côté et Chenneville;
- modifier la fontaine;
- réparer de façon ponctuelle la place Sun-Yat-Sen.

Le SMVT et l'arrondissement se sont entendus sur le respect des modalités suivantes lors de la réalisation du projet :

- L'arrondissement réalise le projet, notamment l'organisation, la planification, la coordination des travaux, le contrôle et le suivi de chacune des activités liées à ces travaux ainsi que la coordination de l'ensemble des expertises municipales requises pour la réalisation du projet dans le respect des normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement gère le projet en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en respect du Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux;
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et fournira, à la fin des travaux, les plans et profils tels que construits;
- Puisqu'il s'agit du budget central, l'arrondissement de Ville-Marie s'engage à retourner les budgets non utilisés dans le projet Quartier chinois à la Direction de l'urbanisme et du développement économique du SMVT.

## **JUSTIFICATION**

L'administration municipale a mis en place depuis 2012 une répartition de gestion des projets entre les services municipaux et les arrondissements. Cette répartition attribue aux services municipaux la responsabilité des projets d'envergure en fonction de leurs champs d'expertise respectifs et aux arrondissements la gestion des projets de portée locale comme le Quartier chinois.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le projet a fait l'objet d'un règlement d'emprunt, plus précisément le Règlement RCG 12-019 (CG12 0440). Les crédits disponibles pour réaliser le projet peuvent être utilisés par l'arrondissement.

Le budget du projet Quartier chinois - aménagement du domaine public (40163) est prévu au PTI régulier de la Direction de l'urbanisme et du développement économique et sera transféré à l'arrondissement de Ville-Marie selon les informations inscrites dans l'intervention du Service des finances - Fonction finances.

Un virement budgétaire sera également effectué du Service des finances vers l'arrondissement de Ville-Marie pour transférer le solde du PTI 2013 pour le projet du Quartier chinois.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'autorisation des présents virements budgétaires permettra de réaliser un projet d'aménagement du domaine public nécessaire et attendu par les résidants et usagers du centre-ville. La réalisation de ce projet améliorera le domaine public dans un secteur du centre-ville où le développement immobilier sera très important.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à cette décision.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

##### **Calendrier préliminaire des prochaines étapes du projet**

Décembre 2013 : Élaboration des plans et devis

Hiver 2014 : Appel d'offres pour les travaux municipaux

Printemps 2014 : Octroi du contrat

Été 2014 à automne 2014 : Réalisation des travaux municipaux

Printemps 2015 : Plantation des arbres et végétaux

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet visé s'inscrit dans une vision globale du développement économique de la Ville, et ce, en lien avec le Plan de développement, les grandes politiques de Montréal et les priorités de l'administration.

Le présent dossier est conforme aux procédures et encadrements administratifs applicables en pareille matière. Il est également conforme au cadre réglementaire des compétences dévolues à l'arrondissement.

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Hong-Van TRAN)

Avis favorable avec commentaires :  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique  
(Raynald MACHER-POITRAS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-François MONET  
Chef de division

**Tél :** 514-868-4395  
**Télécop.:** 514-872-5607

#### **ENDOSSÉ PAR**

Louis-François MONET  
Chef de division

**Tél :** 514-868-4395  
**Télécop. :** 514-872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-09-24

**Dossier # :1131145008**



**Dossier # : 1135353001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-195) afin de remplacer l'annexe 1

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-195) afin de remplacer l'annexe 1.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-08-30 11:14

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135353001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-195) afin de remplacer l'annexe 1

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément au 19<sup>e</sup> chantier du Plan de transport 2008 de la Ville de Montréal, chantier portant spécifiquement sur le transport des marchandises et les déplacements à vocation économique, la Direction des transports de la Ville élabore actuellement un plan de camionnage (sous forme de carte) reflétant l'ensemble des règlements de camionnage en vigueur dans les arrondissements et les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal. Ainsi, afin d'établir cette carte de camionnage pour l'ensemble de l'agglomération, il est primordial que chaque arrondissement et chaque ville reconstituée adopte un règlement relatif à la circulation des véhicules lourds dans son territoire respectif, de manière à ce que l'information qui s'y retrouve soit uniforme.

À cet égard, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a, lors de sa séance du 10 juillet 2013, adopté le règlement CA-24-195 intitulé Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Toutefois, nous avons constaté que sur l'Annexe 1 dudit Règlement, il manquait des éléments sur la carte qui indiquait que la rue Guy, entre la rue Notre-Dame et la rue Saint-Jacques, était interdite aux camions à l'exception de livraison locale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA13 240402 - 10 juillet 2013 - adoptant le règlement CA-24-195 intitulé Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (dossier décisionnel 1121007002)

**DESCRIPTION**

Adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-195) afin de remplacer l'annexe 1

**JUSTIFICATION**

Afin d'interdire la circulation des camions sur la rue Guy, entre la rue Notre-Dame et la rue Saint-Jacques, à l'exception de livraison locale, il a lieu de modifier le Règlement CA-24-195

et remplacer l'Annexe 1 afin que cette interdiction figure sur la carte du réseau de camionnage.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non applicable

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise, pour l'instant, autre que celle de la publication d'avis public d'entrée en vigueur du règlement par l'arrondissement. Une stratégie générale sera élaborée au moment de la publication de la carte de camionnage de l'agglomération de Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion ;  
Adoption du règlement ;  
Demande d'approbation au ministre des Transports du Québec ;  
Avis public d'entrée en vigueur du règlement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux lois et règlements du gouvernement du Québec et à la Charte de la Ville de Montréal

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Domenico ZAMBITO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc COULOMBE  
AGENT TECHNIQUE - CIRCULATION &  
STATIONNEMENT

#### **ENDOSSÉ PAR**

Driss EZZAHER  
chef de division

**Tél :** 514 872-5848  
**Télécop.:** 514 872-2802

**Tél :** 514 868-4529  
**Télécop. :** 000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-08-27

**Dossier # :1135353001**





**Dossier # : 1132701093**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de permettre l'occupation du domaine public par un véhicule de déménagement

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de permettre l'occupation du domaine public par un véhicule de déménagement.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-03 13:34

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132701093**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de permettre l'occupation du domaine public par un véhicule de déménagement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Opérations de communications :**

Une opération de communication sera effectuée auprès de toutes les entreprises de déménagement.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 514-872-3125

**Télécop. :** 514 872-5607

**Dossier # :1132701093**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132701093**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de permettre l'occupation du domaine public par un véhicule de déménagement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Tout citoyen peut effectuer un déménagement en autant qu'il n'obstrue pas le trottoir. Dans le cas où il y a une obstruction du trottoir, un permis d'occupation du domaine public temporaire est exigé en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)* .

En ce qui concerne une entreprise offrant un service de déménagement, un permis d'occupation du domaine public temporaire est exigé dans tout les cas en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public ( R.R.V.M. c. O-0)*.

Ceci étant dit, il n'y aucune mention dans le *Règlement sur l'occupation du domaine public ( R.R.V.M. c. O-0.1 )* qui vise spécifiquement les véhicules de déménagement. Cette imprécision occasionne certaines difficultés d'interprétation de la réglementation.

Dans ce contexte, il y lieu de modifier le *Règlement sur l'occupation du domaine public ( R.R.V.M. c. O-0.1 )* afin préciser que l'immobilisation d'un véhicule de déménagement sur la chaussée, le trottoir ou dans la ruelle constitue une occupation temporaire du domaine public lorsque le véhicule est utilisé à des fins de déménagement et doit donc faire l'objet d'un permis d'occupation du domaine public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de permettre l'occupation du domaine public par les camions de déménagement.

**JUSTIFICATION**

Le fait de préciser dans la réglementation que l'immobilisation d'un véhicule de déménagement sur la chaussée, le trottoir ou dans la ruelle constitue une occupation

temporaire du domaine public lorsque le véhicule est utilisé à des fins de déménagement permettrait une meilleure application de la réglementation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de montion  
Adoption  
Entrée en vigueur

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 514-872-3125  
**Télécop.:** 514 872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe

**Tél :** 514-872-9052  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-08-30

**Dossier # :1132701093**



**Dossier # : 1135929001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2014-2016, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 4 935 000\$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 4 935 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs;  
D'imputer cette somme au règlement d'emprunt précité.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-04 14:53

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135929001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2014-2016, un règlement d'emprunt autorisant le financement de 4 935 000\$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'aménagement et le réaménagement des parcs et espaces verts demeureront une priorité de l'arrondissement pour les prochaines années. Des investissements seront consentis afin de maintenir et bonifier l'offre de service aux citoyens ainsi qu'aux familles, en leur offrant des aires de jeux pour enfants respectant les normes, une variété de terrains sportifs ainsi que des parcs et espaces verts attrayants, propres et sécuritaires.

Pour permettre la réalisation de ces investissements, plusieurs sources de financement seront mises à contribution, notamment, les surplus libres de l'arrondissement Ville-Marie", les fonds de parcs. Les besoins de financement par emprunt (PTI net) , pour la portion locale, sont de l'ordre de 4 935 000 \$ et font l'objet du présent dossier. Par ailleurs, pour le financement des travaux effectués sur le territoire de l'agglomération, ce sont des règlements d'emprunt d'agglomération qui seront utilisés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2011-2013 de l'arrondissement, résolution CA10 240564 (séance du 5 novembre 2010).

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de l'arrondissement, résolution CA13 240367 (séance du 14 juin 2013).

**DESCRIPTION**

Le montant de 4 935 000 \$ nécessaire à la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs de l'arrondissement comprend les honoraires professionnels, les frais de surveillance des travaux, de décontamination et de réhabilitation environnementale, l'achat et l'installation de mobilier urbain et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt ans. Les dépenses imputées à ce règlement d'emprunt seront effectuées sur le territoire de l'arrondissement et seront à la charge des citoyens de l'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

L'adoption du présent règlement d'emprunt est nécessaire à la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs et espaces verts prévu dans la planification du programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de l'arrondissement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La planification budgétaire PTI 2014-2016 du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs de l'arrondissement Ville-Marie, **portion locale**, est la suivante:  
**2014 2015 2016**

Net\* 2005,0 1 465,0 1 465,0

**\*La planification présentée ci-dessus est exprimée au net, c'est donc dire que les montants correspondent aux investissements financés par emprunt seulement.**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement **Septembre 2013**

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement **Octobre 2013**
- Octroi des contrats **mars 2014**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Natacha SAINT-JEAN  
CONSEILLÈRE EN GESTION DES RESSOURCES  
FINANCIÈRES

#### **ENDOSSÉ PAR**

Manon PELLETIER  
Chef de division

**Tél :** 514 872-5907  
**Télécop.:** 514-868-3330  
Courriel :  
marienatachasaintjean@ville.montreal.qc.ca

**Tél :** 514-872-2995  
**Télécop. :** 514 872-3330

**Date** 2013-06-17  
**d'endos. :**

**Dossier**  
**# :1135929001**





**Dossier # : 1136347010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit du bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Ritz-Carlton)

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest (Hôtel Ritz-Carlton), conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), relativement aux conditions associées à l'aménagement d'un café-terrasse sur un toit. D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- l'exploitation du café-terrasse doit se faire exclusivement sur la terrasse illustrée sur le plan d'aménagement de la piscine réalisé par la firme PXDI et estampillé par l'arrondissement le 19 juillet 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-08-28 11:21

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1136347010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'usage café-terrasse sur le toit du bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Hôtel Ritz-Carlton)

## CONTENU

## CONTEXTE

Une requête d'autorisation a été déposée le 17 juin 2013 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin d'autoriser l'usage café-terrasse sur le toit du bâtiment situé au 1226 à 1290, rue Sherbrooke Ouest (Hôtel Ritz-Carlton).

Le projet déroge aux conditions associées à l'aménagement d'un café-terrasse sur un toit du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

## DESCRIPTION

**Recevabilité de la demande d'autorisation**

Le bâtiment visé par la demande a été construit en 1910 et occupé depuis 1912 par l'Hôtel Ritz-Carlton. Il est implanté au sud de la rue Sherbrooke sur la tête d'îlot formée par les rues Drummond et de la Montagne dans le Mille du carré doré. Le volume original a subi plusieurs transformations, dont des agrandissements majeurs en 1956 et plus récemment pour le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement qui incluait notamment la rénovation complète de l'hôtel, l'ajout d'un volume de 8 étages du côté de la rue de la Montagne et de deux étages sur le bâtiment existant pour aménager 45 logements, les *Résidences au Ritz-Carlton*. Ces travaux sont maintenant complétés et l'hôtel a repris ses activités.

C'est dans la foulée de ces travaux majeurs qu'une piscine intérieure a été aménagée au 12<sup>e</sup> étage dans l'aile du côté Drummond. L'espace piscine comprend le bassin surélevé adjacent à la façade de la rue Drummond, une aire de détente de 90 m<sup>2</sup>, et une terrasse de 70 m<sup>2</sup>. Cette terrasse est séparée de l'aire de détente par des portes vitrées coulissantes. Un hall de réception fermée donne accès à l'espace piscine et des vestiaires sont à la disposition des utilisateurs. L'utilisation de la piscine est exclusive aux clients de l'hôtel et aux propriétaires des *Résidences au Ritz-Carlton*. Le café-terrasse serait aménagé sur la terrasse existante sans travaux additionnels.

## **Le programme**

La présente demande vise de prolonger les usages restaurant et débit de boissons alcooliques autorisés uniquement à l'intérieur sur la terrasse extérieure existante de 70 m<sup>2</sup>.

## **Cadre réglementaire**

En vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'exploitation d'un restaurant ou d'un débit de boissons alcooliques en plein air est définie comme un café-terrasse. En vertu de l'article 392, un café-terrasse est autorisé sur le toit d'un bâtiment aux conditions suivantes :

1. il est situé dans un secteur de la catégorie M.5, M.6, M.8 ou M.9, selon les conditions de la classe C, ainsi que dans un secteur de la catégorie M.10 ou M.11 ou sur un bâtiment occupé par un usage équipement collectif et institutionnel;
2. il est rattaché à un restaurant ou à un débit de boissons alcooliques situé au même niveau ou au niveau immédiatement inférieur;
3. il n'est pas situé au même niveau qu'un logement ni au niveau immédiatement supérieur;
4. le terrain sur lequel il est situé n'est pas adjacent à un terrain occupé par un bâtiment comportant au moins un logement.

L'aménagement du café-terrasse projeté ne respecterait que la deuxième condition, les usages restaurant et débit de boissons alcooliques étant déjà autorisés dans l'ensemble de l'établissement incluant l'espace piscine. Or, le bâtiment est situé dans un secteur M.7, le café-terrasse serait situé au même niveau que les logements du 12<sup>e</sup> étage des *Résidences au Ritz-Carlton* et le bâtiment est adjacent à un terrain occupé par un bâtiment comportant 1 logement (2224, rue Drummond).

## **JUSTIFICATION**

Le projet présenté est accueilli favorablement, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, moyennant le respect des orientations générales de ce règlement. La dérogation impliquée respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

### **Justification des dérogations**

Le café-terrasse proposé aura une superficie restreinte de 70 m<sup>2</sup> et sera dédié exclusivement aux clients de l'hôtel et aux propriétaires des *Résidences au Ritz-Carlton*, incluant les propriétaires occupant les logements à proximité de la terrasse. L'espace piscine étant localisé dans l'aile Drummond, le café-terrasse serait séparé physiquement de la portion habitation du bâtiment localisée dans le corps principal du bâtiment du côté de la rue Sherbrooke. Ces logements ont façade sur Sherbrooke et le corridor commun aménagé le long du mur arrière assure une interface avec l'espace piscine.

Concernant la présence d'un logement dans le bâtiment de 3 étages situé au 2224, rue Drummond, le café-terrasse serait situé au 12<sup>e</sup> étage de l'hôtel à environ 30 m d'élévation de ce logement. De plus, la terrasse où serait exploité le café-terrasse est orientée vers la cour arrière du bâtiment et est complètement encastrée dans le volume du bâtiment limitant les risques de nuisance sur le voisinage associés à ce type d'occupation.

En terminant, l'ajout de cet usage aux activités de l'hôtel est pleinement complémentaire et n'aura pas d'impact perceptible sur le milieu d'insertion.

## **Évaluation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises**

Considérant que le projet est conforme au Plan d'urbanisme;  
Considérant que l'usage projeté est compatible au milieu d'insertion et complémentaire aux activités de l'hôtel;  
Considérant que la localisation et l'implantation du café-terrasse minimisent les risques de nuisances;  
Considérant que les logements situés au même niveau sont séparés physiquement de l'espace piscine;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable au projet, et ce, à la condition suivante :

l'exploitation du café-terrasse doit se faire exclusivement sur la terrasse illustrée sur le plan d'aménagement de la piscine réalisé par la firme PXDI et estampillé par l'arrondissement le 19 juillet 2013.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme  
Conseil d'arrondissement - adoption d'un premier projet de résolution  
Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation  
Assemblée publique de consultation  
Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution  
Avis public 8 jours pour la demande de tenue de registre  
Conseil d'arrondissement - Adoption finale  
Demande de certificat d'occupation  
Émission du certificat.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Plan d'urbanisme.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU 8 août 2013: avis favorable

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Henri BOURQUE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .  
**Télécop.:** .

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** xxx xxx-xxxx  
**Télécop. :** xxx xxx-xxxx  
**Date d'endos. :** 2013-08-21

**Dossier # :1136347010**



**Dossier # : 1136347018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution modifiant la résolution CA11-240757 autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens/Tour Avenue des Canadiens - 3000709775

De modifier la résolution CA11-240757 (1114400021) en ajoutant l'alinéa suivant au premier paragraphe de son dispositif :  
« d) de déroger notamment aux articles 659 et 660 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'aménager 84 unités de stationnement pour vélo; »

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-04 09:45

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution modifiant la résolution CA11-240757 autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens/Tour Avenue des Canadiens - 3000709775

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une requête a été déposée afin de modifier le *projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* adopté le 12 décembre 2011 autorisant la construction d'une tour mixte (commerces et habitation) adjacente au Centre Bell, sur l'emplacement au sud-est de l'intersection de la rue de la Montagne et de l'avenue des Canadiens (résolution CA11 240757), afin de déroger au nombre d'unités de stationnement pour vélos exigé par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* , moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à ériger une tour d'une hauteur équivalant à celle du 1250, boulevard René-Lévesque Ouest (anciennement nommée IBM-Marathon). Le programme comprend un basilaire de 14 étages destiné à loger un bar, un restaurant, un centre sportif, un stationnement intérieur d'approximativement 400 places et enfin, au 14<sup>e</sup> étage, un grand hall d'accès aux résidences (sky lobby). Au-dessus du basilaire, la tour comprend 47 autres étages, qui cumulent plus de 700 logements. Notons que sur ces 47 étages, il pourrait également y avoir 15 étages dédiés à un hôtel, auquel cas, le projet compterait plutôt près de 495 logements et 240 chambres d'hôtel. Les coûts de construction de ce projet sont estimés à plus de 160 M\$.

Le projet, conçu et adopté conformément au Règlement d'urbanisme avant qu'il ne soit amendé au printemps 2013, prévoyait 68 places de stationnement pour vélos. Or, les changements apportés à la réglementation font en sorte qu'il est maintenant exigé d'en fournir 118.

L'empreinte au sol de la tour proposée correspond à l'actuelle place du Centenaire des

Canadiens. Comme le stationnement est prévu dans le basilaire de la tour, la gestion de l'espace est extrêmement complexe. En plus de l'exiguïté du site, plusieurs raisons techniques font en sorte que l'espace disponible pour aménager les stationnements en sous-sol est limité, notamment, présence du tunnel de la ligne orange du métro et la présence de roc.

Dans le but de se conformer aux exigences du règlement, les architectes du projet ont ajouté des places de stationnement pour vélos au rez-de-chaussée, pour des raisons d'accessibilité et de sécurité. Ce sont donc 84 unités de stationnement pour vélos qui sont maintenant proposées, soit 32 de moins que le nombre exigé.

## **JUSTIFICATION**

D'une part, le nombre d'unités de stationnement proposé dépasse les exigences de l'ancienne version du règlement sur la base duquel le projet a été élaboré. D'autre part, le projet est prévu à proximité des stations de métro Lucien-L'allier et Bonaventure, de la gare centrale et de la gare de trains de banlieue Lucien-L'allier, ainsi que de plusieurs stations de BIXI. Enfin, l'aménagement d'un plus grand nombre d'unités de stationnement pour vélos serait à la fois très complexe et très coûteux étant donné l'espace disponible limité.

### **Conclusion**

La Direction de l'aménagement et des services aux entreprises considère que les dérogations au nombre d'unités de stationnement pour vélos exigé par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) sont acceptables, compte tenu que le nombre d'unités proposé est supérieur à celui exigé par le règlement avant son amendement au printemps 2013 et que le projet est bien desservi par les transports en commun et le service de vélo-partage BIXI.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s.o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - avis favorable

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre PARÉ  
CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT

**Tél :** .  
**Télécop.:**

Sylvain Villeneuve  
Chef de division - urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

**Date d'endos. :** 2013-08-15

**Dossier # :1136347018**

**Dossier # : 1124400059**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement des bâtiments situés aux 419-437, rue Saint-Vincent et 422-430, place Jacques-Cartier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

De modifier le projet de résolution en ajoutant, à la suite du troisième paragraphe;  
D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit :

D'accorder, pour les lots 1 181 639, 1 181 784, 1 284 538 et PC-01702 bordant les rues Saint-Amable et Saint-Vincent et la place Jacques-Cartier, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir les édifices portant les numéros 419 à 437, rue Saint-Vincent et 422 à 430, place Jacques-Cartier, malgré notamment les articles 10, 377.1 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), afin d'aménager un complexe hôtelier conformément aux plans numérotés A-101, A-101-WG, A-104, A-108, A-301 à A-304, A-351 et A-353, réalisés par Béique, Legault, Thuot, architectes, et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 26 août 2013.

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- la hauteur maximale du bâtiment est de 25 mètres incluant les dépassements au toit;
- respecter substantiellement un alignement sur rue, une volumétrie et des retraits d'alignement conformément aux plans mentionnés précédemment;
- la toiture de la Maison Cherrier ne doit comporter aucun usage (terrasse);
- malgré la condition mentionnée en b), les nouvelles portes d'entrée aux 422-430, place Jacques-Cartier devront être positionnées dans l'alignement de la façade et non en retrait de celle-ci;
- de soumettre lors de la demande de permis une analyse acoustique signée par un professionnel spécialisé en la matière ainsi qu'un document et des plans décrivant les mesures de mitigation prévues afin de réduire les niveaux sonores à l'intérieur du bâtiment adjacent au nord (432-436, place Jacques-Cartier);
- de soumettre lors de la demande de permis une garantie financière basée sur un estimé effectué par un professionnel des coûts de préservation et de restauration de la Maison Edward-William-Gray (427-437, rue Saint-Vincent) et de la Maison Cherrier (419-423, rue Saint-Vincent) selon les orientations de la Division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'en assurer la réalisation;

- soumettre la demande de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282);

De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;

D'exiger du propriétaire des lots et des édifices ci-haut mentionnés la mise en place, avec la collaboration de l'arrondissement de Ville-Marie, d'un comité de bon voisinage pendant toute la durée des travaux de construction selon les modalités décrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-27 11:54

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124400059**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement des bâtiments situés aux 419-437, rue Saint-Vincent et 422-430, place Jacques-Cartier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**CONTENU**

**CONTEXTE**



Le présent addenda vise à apporter un changement mineur au projet particulier. Suite aux commentaires formulés lors de l'affichage de l'avis public sur les bâtiments visés, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande la mise en place d'un comité de bon voisinage pour la durée des travaux de construction.

**La mise en place d'un comité de bon voisinage**

Ce comité de bon voisinage serait de nature informative et consultative, et pourrait être composé des personnes suivantes :

- 1 représentant les commerçants du secteur;
- 1 représentant les résidents du secteur;
- 1 représentant les artistes/artisans ayant un permis d'opérer sur le domaine public;
- 1 représentant les artistes/artisans de la « Cour Saint-Amable »;
- 1 représentant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 1 représentant de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 1 représentant de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 1 représentant du constructeur-promoteur.

La mise en place de ce comité permettrait d'assurer un échange continu entre les acteurs et citoyens visés, notamment sur la recherche, la validation et le suivi des solutions et des mesures de mitigation et de contrôle. Les mandats de ce comité de bon voisinage pourraient comprendre :

- la divulgation de l'information sur les différentes étapes du chantier de construction;
- la définition et le suivi des mesures de mitigation concernant les nuisances du chantier de construction.

Les modalités de fonctionnement du comité pourront être déterminées par les membres eux-mêmes.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas BOULANGER  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .  
**Télécop.** .  
**:** Sylvain Villeneuve  
Chef de la division de l'urbanisme

**Dossier # :1124400059**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124400059**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement des bâtiments situés aux 419-437, rue Saint-Vincent et 422-430, place Jacques-Cartier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu une demande d'autorisation de projet particulier afin de permettre l'agrandissement des bâtiments situés aux 419-437, rue Saint-Vincent et 422-430, place Jacques-Cartier sur les lots 1 181 639, 1 181 784, 1 284 538 et PC-01702. Le projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) en ce qui a trait à la hauteur maximale en mètre prescrite, l'aménagement d'un café-terrasse au toit et les saillies sur le domaine public. L'autorisation demandée peut-être accordée par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), moyennant le respect des orientations générales de ce règlement et des objectifs du Plan d'urbanisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

**DESCRIPTION**

**Le site**

Le site, d'une superficie de 2 154 m<sup>2</sup>, regroupe 4 lots situés à l'intérieur des limites du site patrimonial de Montréal. Sur ces lots, quatre bâtiments sont érigés dont la Maison Edward-William-Gray et sa dépendance, la Maison Cherrier, ainsi que le bâtiment sis aux 422-430, place Jacques-Cartier. Ces bâtiments sont actuellement vacants. Seul le rez-de-chaussée du bâtiment du 422-430, place Jacques est occupé par une foire alimentaire (food court) où l'on retrouve des chaînes de restauration rapide.

Le site a fait l'objet à l'automne 2013 d'une démolition au 419-423, rue Saint-Vincent, soit la démolition des entrepôts frigorifiques Cherrier et Gunn-Langlois. Cependant, le rez-de-chaussée et le premier étage de la Maison Cherrier ont été conservés. Concernant la démolition, l'arrondissement a reçu le 12 octobre 2012 une étude de la firme d'ingénieurs-conseil *Pasquin St-Jean* qui mentionnait que le bâtiment présentait une structure déficiente et représentait un danger pour la sécurité publique. De plus, le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) a autorisé la démolition le 23 octobre 2012. En conséquence,

l'arrondissement a émis un ordre de démolir le bâtiment le 26 octobre 2012. Les travaux de démolition ont été effectués durant l'hiver et sont présentement terminés.

### **Le programme**

Le projet comprend l'aménagement de 131 chambres d'hôtel et usages accessoires, 4 niveaux de stationnement souterrain (121 places accessibles par la rue Saint-Vincent), ainsi que la présence d'un restaurant au rez-de-chaussée, en bordure de la rue Saint-Amable et de la place Jacques-Cartier. Compte tenu de son importance historique et architecturale, le projet prévoit la restauration et l'intégration de la Maison Cherrier avec ses attributs telle que construite en 1818, et la préservation de la Maison Edward-William-Gray. Enfin, le projet prévoit la démolition de la dépendance de la Maison Edward-William-Gray.

Du côté de la place Jacques-Cartier (422-430, place Jacques-Cartier), un restaurant haut de gamme et une entrée secondaire de l'hôtel sont prévus. Des salles de conférence pour 240 personnes et une salle de bal pour 310 personnes sont planifiées au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble. Le 3<sup>e</sup> étage serait rehaussé d'environ 1 m afin de doter la salle de banquet d'une hauteur appréciable. Enfin, une terrasse-jardin est prévue sur le toit de l'édifice. Il sera enclos par un garde-corps en verre de bonne hauteur.

La hauteur des bâtiments varie entre 3 et 8 étages, pour un maximum de 25 mètres. La modulation du volume assure une intégration harmonieuse en relation avec la topographie et le cadre bâti du secteur. Par conséquent, l'impact visuel du projet dans l'ensemble, principalement à partir de la Place Jacques-Cartier et des rues avoisinantes Saint-Paul, Notre-Dame, Saint-Vincent et Ste-Thérèse, est atténué.

La réalisation de ce projet requiert les dérogations suivantes :

- La hauteur maximale en mètre (art.10);
- Les saillies sur le domaine public (art.377.1);
- L'aménagement d'un café-terrasse au toit (art.392).

## **JUSTIFICATION**

### **Éléments d'analyse**

Le projet respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme. En ce sens, le projet vise à éliminer des bâtiments vacants, à mettre en valeur les caractéristiques architecturales de la Maison Cherrier et de la Maison Edward-William-Gray, à densifier et consolider le Vieux-Montréal par l'aménagement d'un complexe hôtelier.

#### *La hauteur*

L'implantation et le gabarit proposé excèdent la norme de hauteur autorisée dans ce secteur. Cette dérogation s'explique par le caractère particulier de l'emplacement qui présente une gradation des hauteurs en lien avec la dénivellation du secteur. Afin de conserver le caractère du lieu, le nouveau volume favorise le maintien d'un gabarit de 5 étages en bordure de la rue Saint-Amable que représentaient les entrepôts Cherrier et Gunn-Langlois & Co Ltd et qui correspond au gabarit des bâtiments voisins. Par la suite, les hauteurs augmentent graduellement dans la partie centrale de la construction, assurant ainsi la gradation des hauteurs vers le nord.

#### *Les saillies sur le domaine public*

Les portes d'entrée de la façade donnant sur la Place Jacques-Cartier seront remplacées par de nouvelles. Celles-ci ouvrent sur le domaine public et empiètent d'environ 25 centimètres, ce qui contrevient à la réglementation d'urbanisme qui exige qu'aucune porte ne doit ouvrir sur le domaine public.

### *Le café-terrasse*

L'aménagement d'un café-terrasse sur le toit au 8e étage dans la partie sud d'une capacité d'environ 72 places assises et accessible au public, ne répond pas à deux des conditions exigées par la réglementation. Tout d'abord, le café-terrasse n'est pas rattaché à un restaurant ou à un débit de boissons alcooliques situé au même niveau ou au niveau immédiatement inférieur, puisque le restaurant se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment. Le non respect de cette condition s'explique par la présence d'une cuisine satellite qui pourra contribuer au bon fonctionnement du café-terrasse. Finalement, un des lots du projet est adjacent à deux terrains occupés par un bâtiment comportant au moins un logement (432 et 438, place Jacques-Cartier), ce qui contrevient au règlement d'urbanisme compte tenu qu'un café-terrasse ne peut être adjacent à un terrain où il y a de l'habitation. Bien que les terrains soient adjacents, la terrasse aménagée dans la partie sud n'est pas adjacente au logement, puisque la cuisine satellite crée une séparation physique et acoustique entre les logements et le café-terrasse.

### **Analyse des impacts sur le milieu**

Au niveau de la compatibilité des usages avec le milieu environnant, l'usage hôtel se prête adéquatement au contexte du Vieux-Montréal, en raison de sa forte proportion de touristes et de gens d'affaires. En plus de contribuer à la revitalisation du secteur, l'aménagement d'une entrée de l'hôtel sur la Place Jacques-Cartier permettra aux usagers de l'établissement de participer à l'animation et à l'achalandage de cette place publique. De plus, un autre élément positif du projet est le remplacement d'une foire alimentaire (food court) par un restaurant au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Les dérogations sont justifiées par la volonté de rendre cohérent le rattachement des volumes existants et projetés. Le retrait des étages supérieurs sur la rue Saint-Vincent permet de conserver une prédominance des alignements représentatifs des bâtiments du Vieux-Montréal, mais également de mettre en valeur la Maison Cherrier et la Maison Edward-William-Gray.

Le site à l'étude cohabite directement avec les artisans de la rue Saint-Amable. Lors des travaux, ces derniers devront être relocalisés pour des raisons de sécurité. Le transfert des artisans comporte plusieurs difficultés qui devront être prises en charge par l'Arrondissement de Ville-Marie.

Les impacts environnementaux qui découlent du projet ne sont pas significatifs. Sur le plan de l'ensoleillement, le volume proposé n'aggrave pas la plage d'ensoleillement sur le domaine public. Une étude des impacts locaux sur les déplacements démontre que le projet de l'hôtel Saint-Amable n'entraîne pas de contrainte sensible sur le réseau routier. Sa localisation à proximité des stations de métro, la présence du réseau cyclable, ainsi que de nombreuses stations de Bixi et la piétonnisation de certaines rues durant la période estivale facilitent les déplacements pour les utilisateurs de l'hôtel. Il est à noter que l'accès au stationnement intérieur pour automobiles et pour vélos se fait par la rue Saint-Vincent entre la Maison Edward-William-Gray et la Maison Cherrier vis-à-vis la rue Sainte-Thérèse.

Dans l'ensemble, les impacts négatifs sont assez mineurs en regard des avantages de ce projet. En effet, la démolition de bâtiments vacants, ainsi que la construction de nouveau volume sur un site difficilement développable constituent une belle occasion de densifier un site avec un potentiel élevé dû à sa localisation dans le Vieux-Montréal.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable considérant que le projet permettrait la démolition d'un bâtiment vacant, la densification du secteur, l'occupation commerciale en bordure de la rue Saint-Amable et l'insertion d'un projet hôtelier structurant dans un secteur touristique à proximité de la Place Jacques-Cartier.



### **Avis du comité consultatif d'urbanisme**

À sa séance du 4 octobre 2012, le comité consultatif a émis un avis favorable concernant les dérogations sur la hauteur et le café-terrasse sur le toit au 8e étage.

À sa séance du 9 mai 2013, le comité consultatif a émis un avis défavorable concernant la dérogation sur le café-terrasse sur le toit du 3e étage du 422-430, place Jacques-Cartier étant donné que le café-terrasse proposé (148 places assises) occasionnerait une intensité commerciale accrue pouvant causer des nuisances pour les logements situés dans les deux bâtiments adjacents au nord.

### **Autorisation du MCCQ et révision de projet**

Le Ministère de la Culture et des Communications a émis une autorisation le 3 mai 2013 quant à l'implantation et la volumétrie de ce projet. De plus, des commentaires préliminaires concernant le traitement architectural du projet ont été émis le 26 avril 2013 par le Ministère et transmis au requérant.

En conclusion, la présente autorisation concerne spécifiquement le cadre réglementaire du projet. Le traitement architectural de l'enveloppe sera traité plus en détail dans le cadre de la procédure de révision architecturale du projet qui suivra les demandes de permis. Parce que le site est situé dans le site patrimonial de Montréal et que la Maison Edward-William-Gray est un immeuble patrimonial classé, le MCC devra donner une autorisation afin que les travaux puissent s'effectuer.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permet la préservation et la restauration de deux bâtiments anciens, l'utilisation de bâtiments vacants ainsi que la densification d'un terrain situé dans le Vieux-Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage sur le site  
Assemblée publique de consultation

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement – Adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution  
Affichage sur l'emplacement  
Avis public publié 8 jours avant la date de l'assemblée publique de consultation  
Assemblée publique de consultation  
Conseil d'arrondissement – Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution  
Avis public sur la possibilité de demander l'approbation référendaire  
Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution  
Dépôt d'une demande de permis de transformation  
Comité consultatif d'urbanisme – Révision architecturale  
Émission du permis de transformation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), ainsi qu'au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas BOULANGER  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .  
**Télécop.:** .

Sylvain Villeneuve  
Chef de division - Urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur de l'aménagement urbain et des  
services aux entreprises

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

**Date d'endos. :** 2013-08-29

**Dossier # :1124400059**



**Dossier # : 1136347007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal par la construction d'un bâtiment de 5 étages, situé aux 2075 et 2085, rue Bishop, ainsi que sur des parties de terrain de bâtiments, situés aux 1364 à 1390, rue Sherbrooke Ouest et 2120 à 2162, rue Crescent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'accorder, pour les bâtiments situés aux 2075 et 2085, rue Bishop, 1364 à 1390, rue Sherbrooke Ouest et 2120 à 2162, rue Crescent, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 9, 21.3, 43, 81, 85, 599 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin d'autoriser l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal par la construction d'un bâtiment de 5 étage, et ce, notamment en dérogation, à la hauteur maximale en mètres et en étages, au dépassement maximal d'une construction hors toit, à la densité, aux marges latérales minimales, à la marge arrière minimale et au nombre minimal d'unités de stationnement;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- Assurer le respect des paramètres suivants pour le projet de construction :
  - Le bâtiment peut atteindre une hauteur maximale égale ou inférieure à 5 étages pour 35 m pour la partie de bâtiment située à l'ouest de la limite est de la ruelle, constituée du lot 1 341 221 du cadastre du Québec, ainsi qu'une hauteur maximale égale ou inférieure à 16 m pour la partie de bâtiment à l'est de cette limite, et ce, mesurée hors tout et en tout point, incluant toute construction hors toit;
  - La densité de construction de la partie de terrain située à l'ouest de la limite est de la susdite mentionnée ruelle doit être égale ou inférieure à 6.  
Un mur latéral peut être implanté à une distance inférieure à la marge minimale de 2,5 m prescrite;
  - Les éléments architecturaux et de couronnement peuvent faire saillie de plus de 0,75 m d'un plan de façade;
  - Aucun nombre minimal d'unités de stationnement n'est exigé pour le

bâtiment existant ou son agrandissement;

- Malgré toute disposition, dans le cadre d'une opération cadastrale requise au présent projet visant à détacher une superficie approximative totale de 57 m<sup>2</sup>, les immeubles adjacents portant les numéros 2120 à 2162, rue Crescent peuvent notamment déroger aux exigences relatives à la marge arrière minimale et au nombre minimal d'unités de stationnement prescrits, en contrepartie de l'enregistrement de servitudes de passage vers la ruelle au bénéfice des propriétés visées aux fins d'issue;

- Soumettre le projet à une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

De fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis de transformation relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-07-03 11:52

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1136347007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal par la construction d'un bâtiment de 5 étages, situé aux 2075 et 2085, rue Bishop, ainsi que sur des parties de terrain de bâtiments, situés aux 1364 à 1390, rue Sherbrooke Ouest et 2120 à 2162, rue Crescent, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier (3000702238) a été déposée afin d'autoriser l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) par la construction d'un bâtiment de 5 étages à l'emplacement des bâtiments portant les numéros 2075 et 2085, rue Bishop, dont la démolition a été autorisée par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), ainsi que sur des parties de terrain des bâtiments portant les numéros 1364 à 1390, rue Sherbrooke Ouest et 2120 à 2162, rue Crescent. Ce projet déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). Ces dérogations peuvent être autorisées par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- Conseil municipal - 1988-03-31 - Adoption et entrée en vigueur du *Règlement portant approbation du plan de rénovation, de construction et d'occupation d'un projet d'agrandissement du Musée des Beaux-Arts sur un terrain situé du côté sud de la rue Sherbrooke, entre les rues Bishop et Crescent* (7693).
- CO97-01366 - 97-0050106 - 1997-07-14 – Adoption (1997-07-07) et entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement portant approbation du plan de rénovation, de construction et d'occupation d'un projet d'agrandissement du Musée des Beaux-Arts sur un terrain situé du côté sud de la rue Sherbrooke, entre les rues Bishop et Crescent* (7693 (97-115)).

**DESCRIPTION**

Les immeubles visés sont constitués du 1364 à 1390, rue Sherbrooke Ouest qui est le pavillon Jean-Noël Desmarais du MBAM, sur le lot 1 340 986, des 4 bâtiments aux 2120 à 2162, rue Crescent, sur les lots 1 341 014, 1 341 016, 1 340 997 et 1 340 999, des bâtiments aux 2075 et 2085, rue Bishop, sur les lots 1 340 995 et 1 340 996, des ruelles ou partie de ruelle adjacents, sur les lots 1 341 220 et 1 341 221, tous les lots étant du

cadastre du Québec. Les immeubles aux 2158 à 2190, rue Crescent sont également visés, car ils étaient compris dans le périmètre du programme de développement (Règlement 7693) ayant autorisé la construction du pavillon Jean-Noël Desmarais qui est modifié par ce projet. L'emplacement est situé au cœur du Quartier du Musée constitué à la faveur du MBAM, adjacent au campus Sir-George-Williams de l'Université Concordia et à proximité du Centre des affaires.

### **Programme**

La demande vise à autoriser l'agrandissement du MBAM par la construction d'un nouveau pavillon (pavillon 5) à l'emplacement de 2 bâtiments victoriens, situés aux 2075 et 2085, rue Bishop, qui seront démolis, ainsi qu'en surplomb des ruelles publiques adjacentes. Une partie de l'agrandissement s'effectue sur le terrain du pavillon Jean-Noël Desmarais ainsi qu'en surplomb de propriétés donnant sur la rue Crescent, nécessitant une opération cadastrale. Le bâtiment proposé aurait une hauteur de 5 étages pour environ 32 m de hauteur et une densité de 5,1. Une partie arrière plus basse de 2 étages relie le pavillon proposé au reste du complexe muséal. Aucune unité de stationnement ne serait fournie et certaines unités de stationnement extérieur existantes le long du musée actuel ou des propriétés de la rue Crescent seraient supprimées.

Le bâtiment, entièrement occupé par l'usage « musée », s'ouvre sur la ville par l'implantation d'une agora largement vitrée en façade de la rue Bishop et l'escalier-événement comme concept fondateur des circulations inter-étage. Une entrée est prévue au rez-de-chaussée pour la clientèle jeunesse à laquelle se destine notamment le volet éducatif de ce pavillon. Une paroi en claire-voie de pierre est en saillie de plus de 0,75 m de la façade. La rotation des deux volumes principaux dégage à plusieurs étages des jardins (sous-sol), toitures-terrasses (2<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> étages), terrasses (5<sup>e</sup> étage), toits verts (4<sup>e</sup> étage) ainsi qu'un parvis muséal au niveau de la rue (rez-de-chaussée). Un toit blanc surmonte le 5<sup>e</sup> étage. Le désaxement permet également de dégager certaines vues d'intérêt sur la ville environnante ou vers le mont Royal depuis le bâtiment muséal. Une marge latérale du côté de la ruelle parallèle aux rues Bishop et Crescent est proposée à environ 0,70 m de sa limite est.

### **Paramètres réglementaires**

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme, à savoir notamment :

- hauteur en mètres et en étages maximale prescrite par l'article 9;
- dépassement maximal pour une construction hors toit prévue par l'article 21.3;
- densité maximale prescrite par l'article 43;
- marges latérales minimales exigées par l'article 81;
- marge arrière minimale exigée par l'article 85;
- nombre minimal d'unités de stationnement prévu aux articles 599 et 605.

Elle déroge également aux plans de l'article 1 du Règlement portant approbation du plan de rénovation, de construction et d'occupation d'un projet d'agrandissement du Musée des Beaux-Arts sur un terrain situé du côté sud de la rue Sherbrooke, entre les rues Bishop et Crescent (7693) quant aux modalités de l'agrandissement du pavillon Jean-Noël Desmarais ([lien](#)).

L'emplacement est situé dans les unités de paysage MR (Maisons en rangée) et CV (Centre-Ville) ainsi que dans l'aire de protection de la façade des Appartements-Bishop Court (immeuble patrimonial).

La démolition des bâtiments portant les numéros 2075 et 2085, rue Bishop a été autorisée par la décision 125344 – SAP-2013-0026-06 du MCC, délivrée le 17 mai 2013.

Ce type de démolition est un cas visé au paragraphe 13° du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 du Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-007). En vertu des dispositions des articles 2 et 6 du Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-107), le projet de remplacement doit être approuvé par une révision de projet prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme pour permettre l'émission du certificat d'autorisation de démolition.

Le Plan d'urbanisme prévoit une limite de hauteur de 35 m et une densité de 6 pour la partie de terrain située à l'ouest de la limite est de la ruelle, constituée du lot 1 341 221 du cadastre du Québec, et une limite de hauteur de 16 m et une densité de 3 à l'est de cette limite.

L'affectation du sol « Grand équipement institutionnel » est prescrite sur le pavillon Jean-Noël Desmarais, alors que le reste de l'emplacement est visé par une affectation du sol « Secteur mixte » qui autorise notamment la composante « Équipements collectifs ou institutionnels ».

## **JUSTIFICATION**

Dans l'ensemble, le projet de remplacement met en œuvre l'objectif du Plan d'urbanisme d'accroître la vocation métropolitaine, nationale et internationale du Centre de Montréal et l'action 5.5 visant à accroître le rayonnement culturel du Centre en assurant la consolidation des grandes institutions culturelles, notamment les musées comme le MBAM. Il s'agit du projet lauréat d'un concours d'architecture organisé par le MCC pour ce type d'équipement culturel, visant la réalisation d'un bâtiment-événement au service de la démocratisation de l'accès à l'art, particulièrement chez les jeunes comme le prévoit notamment les composantes culturelles du programme du pavillon 5.

Même s'il s'agit d'un bâtiment public devant marquer plus fortement sa présence dans le territoire au niveau de sa volumétrie et son traitement architectural, le projet s'intègre de manière sensible dans son milieu par une implantation tendant à effectuer la transition entre les deux alignements de constructions présents et une implantation désaxée des étages limitant le mur aveugle autrement généré au sud du projet et assurant une meilleure transition avec l'alignement de bâtiments anciens préservés dans l'aire de protection de la façade des Appartements-Bishop Court.

Un souci marqué a été fait pour ouvrir le bâtiment sur la ville par le hall principal et par l'escalier-événement ainsi que pour assurer une occupation au rez-de-chaussée permettant l'animation de la rue, malgré les fonctions muséales, qui se révèlent alors aux passants. Le traitement de la cour avant, prévoyant un parvis muséal adapté à l'usage et un jardin en contrebas du niveau du trottoir pour l'ouverture du sous-sol vers l'extérieur, met en valeur les espaces extérieurs comme le font les diverses terrasses et jardins sur toiture des étages supérieurs.

Le projet n'aurait que peu d'impacts sur l'ensoleillement, l'édifice Port-Royal (122 m) au nord-ouest projetant déjà son ombre sur le secteur alors que le pavillon Henry. F. Hall de l'Université de Concordia génère déjà les impacts perceptibles dans l'emprise de la rue Bishop.

Une révision de projet sera effectuée à une séance ultérieure du comité.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une collectivité au coeur du développement durable;  
Une meilleure qualité de vie;  
Une protection accrue de l'environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage sur le site;  
Assemblée publique de consultation.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement – Adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution;  
Affichage sur l'emplacement;  
Avis public annonçant l'assemblée publique de consultation;  
Assemblée publique de consultation;  
Conseil d'arrondissement – Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution;  
Avis public sur la possibilité de demander l'approbation référendaire;  
Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution;  
Dépôt d'une demande de permis de transformation;  
Comité consultatif d'urbanisme – Révision de projet;  
Émission du permis de transformation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet est conforme aux dispositions du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) ainsi qu'aux orientations du Plan d'urbanisme de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme - Avis favorable avec conditions

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne LONGTIN  
Conseiller en aménagement

Tél : .  
Télécop.: .

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Tél : .  
Télécop. : .  
Date d'endos. : 2013-06-27



**Dossier # :1136347007**



**Dossier # : 1136347003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'ajout d'un deuxième étage pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial aux 1120-1128, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'accorder, pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial aux 1120-1128, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment aux articles 9 et 24 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin de permettre l'ajout d'un deuxième étage, et ce, en dérogation à la hauteur minimale prescrite.

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282;
- fixer un délai de 60 mois pour débiter des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-06-27 09:41

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant l'ajout d'un deuxième étage pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial aux 1120-1128, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu une demande de modification de projet particulier le 24 mai 2013 afin de permettre un 2<sup>e</sup> étage à l'immeuble projeté. La démolition de deux bâtiments et la construction d'un bâtiment d'un (1) étage n'ayant pas d'unité de chargement ont été autorisés par projet particulier le 12 mars 2013 (CA13 240107). La présente demande déroge à ce projet particulier, uniquement en regard du nombre d'étages de l'immeuble.

L'autorisation demandée peut-être accordée par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), moyennant le respect des orientations générales de ce règlement et des objectifs du Plan d'urbanisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 240107 - 12 mars 2013 - Projet particulier autorisant la démolition de deux bâtiments et la construction d'un bâtiment d'un (1) étage d'un minimum de 11 m n'ayant pas d'unité de chargement

**DESCRIPTION**

**Description du site**

Le site, d'une superficie de 622 m<sup>2</sup>, est situé dans le Centre des affaires et est occupé par deux bâtiments qui abritent des commerces au rez-de-chaussée : un café (Second Cup), une boutique de souvenirs et un bureau de change. Quant aux étages supérieurs, on y retrouvait des usages de bureau mais ils sont présentement vacants et laissés à l'abandon. Les bâtiments existants possèdent 3 étages et une hauteur d'environ 12,4 mètres. Le bâtiment adjacent à l'est (1112-1118, Sainte-Catherine Ouest) possède 7 étages et celui adjacent à l'ouest (1134-1140, Sainte-Catherine Ouest) possède 10 étages. Enfin, sur la propriété à l'arrière, on retrouve 3 unités de stationnement extérieures.

**Le programme**

Le projet de mars 2013 prévoyait un bâtiment d'un étage plus mezzanine (11 mètres de

hauteur) dédiés à des activités de commerces de détail. La hauteur du bâtiment a été autorisée par projet particulier le 12 mars 2013 (CA13 240107).

Cependant, le propriétaire a trouvé un locataire commercial qui aurait besoin de deux étages complets pour effectuer ses opérations. Ainsi, le bâtiment proposé aurait deux étages pleine grandeur et aurait une hauteur de 11 mètres. Le sous-sol servirait à l'entreposage pour le commerce de détail. Le taux d'implantation au sol du projet serait de 100%, et aucune unité de stationnement automobile et aire de chargement ne serait fournie sur le site.

### **Paramètres réglementaires et dérogations**

La réalisation de ce projet requiert la modification suivante au projet particulier du 12 mars 2013 (résolution CA13 240107) :

- Ajout d'un deuxième étage pour le bâtiment projeté.

### **JUSTIFICATION**

#### **Éléments d'analyse**

La dérogation concernant la hauteur semble acceptable étant donné que le volume proposé est sensiblement le même que ceux existants. En effet, les bâtiments existants ont une hauteur d'environ de 12,4 mètres et le bâtiment proposé aurait 11 mètres. En conséquence, pour les usagers de la rue Sainte-Catherine, ceux-ci auraient l'impression d'un immeuble de 3 étages mais qui aurait en réalité deux étages.

De plus, le bâtiment proposé de deux étages permet au projet de se rapprocher de la conformité à la réglementation d'urbanisme. En effet, la réglementation exige un minimum de 14 mètres de hauteur, soit l'équivalent de 4 étages. En conséquence, nous estimons qu'un projet de 2 étages est plus conforme qu'un projet d'un étage avec mezzanine.

Enfin, le projet respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en matière des grandes affectations du sol, des densités et des hauteurs maximales prescrites.

Le traitement architectural de l'enveloppe sera traité plus en détail lors de la procédure de révision qui accompagnera la demande de permis de construction.

#### **Recommandation**

Considérant que la dérogation demandée peut faire l'objet d'une demande de dérogation en vertu de l'article 2 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-011).

Considérant que le bâtiment proposé aurait pratiquement le même volume que ceux existants.

Considérant que la dérogation demandée permet au projet de se rapprocher de la conformité à la réglementation d'urbanisme concernant la hauteur minimale du bâtiment.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande au conseil d'arrondissement de donner une suite favorable à l'égard de cette demande, et ce, à la condition suivante :

- soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

## **Avis du comité consultatif d'urbanisme**

À sa séance du 13 juin 2013, le comité a émis un avis favorable à l'égard de la demande à la même condition Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage sur le site  
Assemblée publique de consultation

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement – Adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution  
Affichage sur l'emplacement  
Avis public publié 8 jours avant la date de l'assemblée publique de consultation  
Assemblée publique de consultation  
Conseil d'arrondissement – Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution  
Avis public sur la possibilité de demander l'approbation référendaire  
Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution  
Dépôt d'une demande de permis de construction  
Comité consultatif d'urbanisme – Révision architecturale  
Émission du permis de construction

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), ainsi qu'au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas BOULANGER  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .

**Télécop.:** .  
Sylvain Villeneuve  
Chef de la division de l'urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur aménagement urbain et services aux  
entreprises

**Tél :** .

**Télécop. :** .

**Date d'endos. :** 2013-06-26

**Dossier # :1136347003**



**Dossier # : 1132701101**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance afin de mettre à jour la liste des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chien en 2013, 2014 et 2015 en retirant le concessionnaire 100 Laisse inc. de cette liste

D'édicter, en vertu du Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10) (99-254), l'ordonnance 99-254, o. 8 modifiant l'annexe 2 de ce règlement afin de mettre à jour la liste des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chien en 2013, 2014 et 2015 en retirant le concessionnaire 100 Laisse inc. de cette liste.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-16 13:50

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132701101**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance afin de mettre à jour la liste des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chien en 2013, 2014 et 2015 en retirant le concessionnaire 100 Laisse inc. de cette liste

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Actuellement, excluant les 2 comptoirs Accès Ville-Marie, 4 concessionnaires sont autorisés à délivrer des licences pour chiens, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015 : Éco-quartier Sainte-Marie, La Société pour l'Action et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (Éco-quartier Peter-McGill), Animal Expert Maisonneuve inc. et 100 Laises inc. Toutefois, 100 Laisse inc. a fait faillite en date du 2 août 2013 et par conséquent ne pourra pas remplir à titre de concessionnaire pour la délivrance de licences pour chien en 2013, 2014 et 2015.

Il importe de mentionner qu'en vertu de l'entente entre l'arrondissement et 100 Laisse inc approuver par le conseil d'arrondissement le 4 décembre 2012 (Résolution CA12 240693) l'arrondissement peut, à sa seule discrétion, mettre fin à la présente entente sur simple avis verbal du directeur au concessionnaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

29 novembre 1999 - R.V.M. 99-254 - Entrée en vigueur du « Règlement autorisant la conclusion d'ententes avec des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chiens et l'application des dispositions pertinentes du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10), pour l'année 2000 » (CO99 02722).

30 octobre 2000 - R.V.M. 00-195 - Entrée en vigueur d'un règlement modifiant le règlement 99-254 afin de ne pas limiter son effet à l'année 2000 et de permettre l'ajout ou le retrait d'un concessionnaire à la liste (CO00 02743).

2 décembre 2003 - Résolution approuvant l'octroi de concessions par la délivrance de licences de chiens en 2004, 2005 et 2006 (CA03 240908).

7 novembre 2006 - Résolution approuvant l'octroi de concessions par la délivrance de licences de chiens en 2007, 2008 et 2009 (CA06 240705).

24 novembre 2009 - Résolution approuvant l'octroi de concessions par la délivrance de licences de chiens en 2010, 2011 et 2012 (CA09 240713)

4 décembre 2012 - Résolution approuvant l'octroi de concession par la délivrance de licences de chien en 2013, 2014 et 2015 (CA12 240693)

**DESCRIPTION**



Édicter une ordonnance afin de mettre à jour la liste des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chien en 2013, 2014 et 2015 en retirant le concessionnaire 100 Laisse inc. de cette liste

## **JUSTIFICATION**

En raison de la faillite de 100 Laisse inc. il a lieu de retirer celle-ci de la liste des concessionnaires pour la délivrance de licences pour chien en 2013, 2014 et 2015 et

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Sylvain FORTÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 514-872-3125  
**Télécop.:** 514 872-5607

### **ENDOSSÉ PAR**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe

**Tél :** 514-872-9052  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-09-12

**Dossier # :1132701101**



**Dossier # : 1136347030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant les usages commerciaux de la catégorie M.9 pour les locaux directement accessibles de la rue situés au 105 à 175 Sainte-Catherine Ouest (Place-des-Arts), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

D'accorder, pour les locaux situés au 105 à 175, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

D'assortir cette autorisation à la condition suivante :

- seuls les usages commerciaux de la catégorie M.9 sont autorisés dans les locaux directement accessibles de la rue Sainte-Catherine montrés sur plan de localisation déposé par la Société de la Place-des-Arts et estampillé par l'arrondissement le 12 septembre 2013.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-17 14:22

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1136347030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant les usages commerciaux de la catégorie M.9 pour les locaux directement accessibles de la rue situés au 105 à 175 Sainte-Catherine Ouest (Place-des-Arts), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une requête d'autorisation a été déposée le 12 septembre 2013 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin d'autoriser les usages commerciaux de la catégorie M.9 pour les locaux directement accessibles de la rue situés au 105 à 175 Sainte-Catherine Ouest (Place-des-Arts)

Le projet déroge aux usages prescrits dans ce secteur associé à la catégorie E.6 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, 134). L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA13 240199 - 1136090034 - 2013-04-25 - Adopter un règlement ne comportant que les dispositions du Règlement CA-24-282.97 qui n'ont pas entraîné la désapprobation du règlement lors de l'examen de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal – Adoption - Modification des usages prescrits dans le secteur

**DESCRIPTION**

Les locaux visés par la présente autorisation sont situés au rez-de-chaussée l'Édifice des théâtres (Théâtre Maisonneuve et Théâtre Jean-Duceppe) de la Place-des-Arts à l'est de l'entrée principale. Ils sont aménagés initialement pour être directement accessibles de la rue Sainte-Catherine et ont une superficie cumulée d'environ 1 700 m<sup>2</sup>.

Ces locaux ont été occupés par différents établissements commerciaux à travers le temps, dont un bar laitier, des bureaux et des studios de production. Depuis le déménagement de la Vitrine culturelle dans l'édifice lui étant dédié (2-22, rue Sainte-Catherine Est), les locaux sont vacants.

**Le programme**

La présente demande vise à autoriser uniquement les usages commerciaux de la catégorie M.9 pour les locaux visés (excluant les usages de la famille résidentielle.)

## **Cadre réglementaire**

En vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, 134), seuls les usages de la catégorie E.6 sont autorisés pour le quadrilatère de la Place-des-Arts. Or en vertu de l'article 302 dudit règlement, la catégorie E.6 regroupe les établissements opérant dans les domaines de l'éducation et de la culture, ainsi que les services des gouvernements fédéral, provincial et municipal de même que des sociétés paragonnementales. Bien que cette catégorie comprenne certains usages commerciaux, elle ne permet pas l'intensité commerciale de la catégorie M.9 qui regroupe les établissements de services et de vente au détail sans limites de superficie, les industries légères caractéristiques du centre-ville et les équipements collectifs et institutionnels (*sommaire décisionnel 1136347020*) .

## **JUSTIFICATION**

### **Recevabilité de la demande d'autorisation**

Le projet présenté est accueilli favorablement, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)* , moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

La dérogation impliquée respecte les objectifs du Plan d'urbanisme.

Une modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) est en cours pour ajouter la composante « commerces (dans l'arrondissement de Ville-Marie) » à la liste des composantes de la catégorie «Grand équipement institutionnel» du tableau des catégories d'affectation du sol. L'entrée en vigueur de cette modification assurera la conformité de la présente autorisation au Plan d'urbanisme.

### **Justification des dérogations**

La rue Sainte-Catherine est une des principales artères commerciales de Montréal. Afin de consolider cette vocation, la continuité commerciale est exigée au Plan d'urbanisme de Montréal et le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – pôle Place-des-Arts souligne l'importance de favoriser cette continuité commerciale.

Dans ce contexte, les usages commerciaux actuellement prescrits associés à la catégorie E.6 limitent le potentiel commercial de ces locaux. Afin de permettre le déploiement de leur plein potentiel commercial, il est proposé d'autoriser les usages commerciaux de la catégorie M.9, catégorie qui correspond aux activités caractéristiques de la rue Sainte-Catherine en vertu du Règlement d'urbanisme. Cette modification permettrait à la Société de la Place-de-Arts d'élargir l'éventail des locataires potentiels pour ces espaces et favoriserait leur occupation ce qui est souhaitable pour l'animation de la rue Sainte-Catherine. Bien que la mission première de la Société soit de promouvoir la vie artistique et culturelle du Québec, elle doit afin d'y parvenir générer des revenus autonomes provenant notamment de la location d'espaces commerciaux. Considérant la superficie relativement restreinte des espaces visés, la modification proposée favorisera l'occupation des locaux sans restreindre la mission première de la Société de la Place-des-Arts.

En outre, il importe de souligner que les locaux visés ont été conçus dans les plans originaux de l'Édifice des théâtres réalisés par les architectes montréalais David, Barott et Boulva pour s'ouvrir sur la rue Sainte-Catherine et contribuer à l'animation de la rue. La présente autorisation est donc conséquente du concept architectural original. Par ailleurs, cette autorisation permettrait d'harmoniser les usages autorisés sur ce tronçon de la rue Sainte-Catherine, la catégorie d'usage M.9 étant exclusivement autorisée sur le quadrilatère occupé par le Complexe Desjardins situé au sud, et est donc pleinement compatible au

milieu d'insertion.

### **Évaluation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises**

- Considérant que le projet sera conforme au Plan d'urbanisme;
- Considérant que les locaux visés sont adjacents à la rue Sainte-Catherine et sont conçus pour s'ouvrir sur la rue;
- Considérant que la modification favorisera l'occupation de locaux vacants et l'animation de la rue;
- Considérant que les usages projetés sont compatibles au milieu d'insertion;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable au projet, et ce, à la condition :

- seuls les usages commerciaux de la catégorie M.9 sont autorisés dans les locaux directement accessibles de la rue Sainte-Catherine montrés sur plan de localisation déposé par la Société de la Place-des-Arts et estampillé par l'arrondissement le 12 septembre 2013.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Conseil d'arrondissement - adoption d'un premier projet de résolution
- Avis public et affichage 8 jours avant l'assemblée publique de consultation
- Assemblée publique de consultation
- Conseil d'arrondissement - 2e projet de résolution
- Avis public 8 jours pour la demande de tenue de registre
- Conseil d'arrondissement - Adoption finale

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

s.o.

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU du 8 août 2013: avis favorable

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Henri BOURQUE  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .  
**Télocop.:**

Sylvain Villeneuve  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** .  
**Télocop. :** .

**Date d'endos. :** 2013-09-17

**Dossier # :1136347030**



**Dossier # : 1130577012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 7e partie, B).

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance permettant la vente de marchandises, d'aliments, de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1;

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-16 10:59

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130577012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 7e partie, B).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but de permettre certaines activités dans le cadre de la réalisation d'événements, nous présentons le sixième dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2013.

Voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA13 240504**, conseil d'arrondissement du 11 septembre 2013 pour les mêmes demandes;

- **CA13 240409**, du 10 juillet 2013 pour les mêmes demandes.

**DESCRIPTION**

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être, entre autres, de nature socioculturelle, sportive, historique, de développement social. Les événements présentés se dérouleront sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ou se réalisent sur le mont Royal. Ces événements sont :

- Cérémonie de lever de drapeau : Fête nationale de la Chine;
- Bioblitz;
- Fête du Double Dix;
- Collecte des manières dangereuses et électroniques pour les ICI;
- Marche des zombies;
- Journée de retour de contenants - Pro-consigne Québec;
- Annual Commemorative 5/10km Run/Walk;
- Montréal Marche pour la Santé Mentale;



- Tour du Mont-Royal Brébeuf;
- D'ACCORD pour le Mont-Royal;
- Jour du Souvenir;
- État d'urgence.

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

## **JUSTIFICATION**

Les événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permettra aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et de marchandises, permet aux organismes d'autofinancer les événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des Directions concernées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La résolution et les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut déroger aux règlements concernés.  
Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Patrick LEMYRE)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne RICHARD  
Pour Alexandra COURT, chef de division

**Tél :** 514 872-3911  
**Télécop.:** 514 872-1505

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel BISSONNETTE  
Dir associe - cinema, festivals et evenements

**Tél :** 514-872-2884  
**Télécop. :** 514 872-3409  
**Date d'endos. :** 2013-09-04

**Dossier # :1130577012**



**Dossier # : 1136370004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2013, 6 <sup>ème</sup> partie C).

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560) l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-18 15:20

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1136370004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2013, 6 ième partie C).

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

Les autres autorisations habituellement nécessaires à la tenue des événements identifiés, soit les dérogations aux règlements sur le bruit, sur l'affichage, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, doivent être obtenues auprès de l'arrondissement concerné. À cet effet, nous présentons un dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8;
- Règlement sur l'urbanisme concernant l'affichage, R.R.V.M., 01-282, article 560;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. chapitre P-12-2, article 7.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Des décisions antérieures du Bureau des festivals et des événements culturels de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements ont été approuvées.

**DESCRIPTION**

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles. Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables destinés à se conformer à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

- De plus, ces événements sont gratuits et favorisent l'accessibilité de tous.
- Le promoteur mettra en place sur les sites des événements un système de cueillette des matières recyclables.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens concernés.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude VIAU  
Agente de développement culturel

**Tél :** 514-872-6156  
**Télécop.:** 514-872-1153

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur associé - cinéma festivals et événements

**Tél :** 514-872-2884  
**Télécop. :** 514 872-3409  
**Date d'endos. :** 2013-09-16

**Dossier # :1136370004**



**Dossier # : 1132840029**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 8e partie, A) et édicter les ordonnances

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2013, 8<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;  
D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, permettant la fermeture des rues.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-19 16:44

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132840029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 8e partie, A) et édicter les ordonnances

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons le huitième dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et ayant fait l'objet d'une concertation avec le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, pour l'année 2013 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire pour les événements identifiés en annexe et de déroger au règlement suivant :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20)
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8)

De plus, nous demandons au conseil d'arrondissement de ratifier quelques événements

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1132840023 / CA13 240525 (11 septembre 2013) : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 7<sup>e</sup> partie, A) et édicter les ordonnances;  
1132840025 / CA13 240427 (10 juillet 2013) : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 6<sup>e</sup> partie, A) et édicter les ordonnances.

**DESCRIPTION**

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, le centre des affaires de Montréal et de la province, sont d'ampleur locale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture



d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans d'autres cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements en annexe seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, les feuillets paroissiaux ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale.  
Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs\_du greffe et des relations avec les citoyens  
(Sylvain FORTÉ)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe  
BOUCHER)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maryse BOUCHARD  
Chef de division

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop.:** 000 000-0000

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique ARCHAMBAULT  
Directrice

**Tél :** 000 000-0000  
**Télécop. :** 000 000-0000  
**Date d'endos. :** 2013-09-17

**Dossier # :1132840029**



**Dossier # : 1136347012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 2201 à 2205, rue Florian

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu à la suite de la parution, le 24 août 2013, d'un avis public relatif à cette conversion :

D'autoriser, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 2201 à 2205, rue Florian.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-20 12:00

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 2201 à 2205, rue Florian

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise (3000704499) a été déposée le 4 juillet 2013 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'obtenir une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble, comportant 3 logements, en copropriété divise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CO93 01288 – 930128692 – 1993-06-14 – Adoption par le conseil municipal du Règlement 9387 sur la conversion des immeubles en copropriété divise (devenu R.R.V.M., c. C-11).
- CO97 02109 – S97638002 – 1997-10-27 – Adoption par le conseil municipal du Règlement 97-185 modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).
- CE01 00250 – S010351002 – 2001-02-07 – Adoption par le comité exécutif de l'ordonnance 8, afin de modifier les taux d'inoccupation en fonction des zones.

**DESCRIPTION**

L'immeuble visé porte les numéros municipaux 2201 à 2205, rue Florian et il abrite 3 logements. Cet immeuble est situé sur le lot 3 361 044 du cadastre du Québec. Pour l'immeuble visé par cette demande, 2 logements sur 3 sont occupés par les propriétaires.

**JUSTIFICATION**

**Critères d'évaluation en vertu du Règlement C-11 :**  
Article 7

- Aux fins de l'octroi d'une dérogation, les catégories d'immeubles suivantes sont créées :
- 1° immeuble dont au moins la moitié des logements sont occupés par un ou des propriétaires;
  - 2° immeuble dont l'ensemble des logements sont occupés par un usage autre que résidentiel;

- 3° immeuble dont l'ensemble des logements sont vacants depuis une date antérieure au 28 janvier 2000;
- 4° immeuble non visé aux paragraphes 1 à 3.

## Article 8

Dans le cas d'un immeuble de la catégorie prévue au paragraphe 4 de l'article 7, une dérogation peut être octroyée si le taux d'occupation des logements de la zone dans laquelle est situé l'immeuble, établi par ordonnance, est égal ou supérieur à 3 %.

### **Évaluation**

Après une vérification des pièces justificatives soumises avec la demande, la demande de dérogation peut être octroyée, car 2 logements de l'immeuble sont occupés par les propriétaires soit plus de la moitié des logements, conformément au paragraphe 1° de l'article 7 du Règlement C-11.

De plus, un avis public a été publié le 24 août 2013 dans un journal diffusé sur le territoire de l'arrondissement au moins 31 jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où ce dernier doit statuer sur cette demande de dérogation, en conformité avec l'article 16 du Règlement C-11. Aucun commentaire n'a été signifié au secrétaire d'arrondissement durant la période de 10 jours suivant la publication de cet avis.

### **Recommandation**

Par conséquent, étant donné l'absence de commentaires d'un intéressé relatifs à cette demande de dérogation, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande au conseil d'arrondissement d'autoriser la dérogation demandée, celle-ci étant conforme aux dispositions du Règlement C-11.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S. O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - Adoption.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet est conforme aux dispositions du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Billy CHÉRUBIN  
Agent de recherche

**Tél :** .  
**Télécop.:** .

Sylvain Villeneuve  
Chef de la division de l'urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** XXX XXX-XXXX  
**Télécop. :** XXX XXX-XXXX

**Date d'endos. :** 2013-09-19

**Dossier # :1136347012**



**Dossier # : 1136347017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 3081 à 3083, avenue de Trafalgar

Attendu qu'aucun commentaire n'a été reçu à la suite de la parution, le 24 août 2013, d'un avis public relatif à cette conversion :

D'autoriser, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11), une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé au 3081 à 3083, avenue de Trafalgar.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-20 11:59

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 3081 à 3083, avenue de Trafalgar

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise (3000709250) a été déposée le 23 juillet 2013 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie, afin d'obtenir une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble, comportant 2 logements, en copropriété divise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CO93 01288 – 930128692 – 1993-06-14 – Adoption par le conseil municipal du Règlement 9387 sur la conversion des immeubles en copropriété divise (devenu R.R.V.M., c. C-11).
- CO97 02109 – S97638002 – 1997-10-27 – Adoption par le conseil municipal du Règlement 97-185 modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).
- CE01 00250 – S010351002 – 2001-02-07 – Adoption par le comité exécutif de l'ordonnance 8, afin de modifier les taux d'inoccupation en fonction des zones.

**DESCRIPTION**

L'immeuble visé porte les numéros municipaux 3081 à 3083, avenue de Trafalgar et il abrite 2 logements. Cet immeuble est situé sur le lot 1 063 752 du cadastre du Québec. Pour l'immeuble visé par cette demande, 2 logements sur 2 sont occupés par les propriétaires.

**JUSTIFICATION**

**Critères d'évaluation en vertu du Règlement C-11 :**  
Article 7

- Aux fins de l'octroi d'une dérogation, les catégories d'immeubles suivantes sont créées :
- 1° immeuble dont au moins la moitié des logements sont occupés par un ou des propriétaires;
  - 2° immeuble dont l'ensemble des logements sont occupés par un usage autre que résidentiel;



- 3° immeuble dont l'ensemble des logements sont vacants depuis une date antérieure au 28 janvier 2000;
- 4° immeuble non visé aux paragraphes 1 à 3.

## Article 8

Dans le cas d'un immeuble de la catégorie prévue au paragraphe 4 de l'article 7, une dérogation peut être octroyée si le taux d'occupation des logements de la zone dans laquelle est situé l'immeuble, établi par ordonnance, est égal ou supérieur à 3 %.

### **Évaluation**

Après une vérification des pièces justificatives soumises avec la demande, la demande de dérogation peut être octroyée, car 2 logements de l'immeuble sont occupés par les propriétaires soit plus de la moitié des logements, conformément au paragraphe 1° de l'article 7 du Règlement C-11.

De plus, un avis public a été publié le 24 août 2013 dans un journal diffusé sur le territoire de l'arrondissement au moins 31 jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où ce dernier doit statuer sur cette demande de dérogation, en conformité avec l'article 16 du Règlement C-11. Aucun commentaire n'a été signifié au secrétaire d'arrondissement durant la période de 10 jours suivant la publication de cet avis.

### **Recommandation**

Par conséquent, étant donné l'absence de commentaires d'un intéressé relatifs à cette demande de dérogation, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande au conseil d'arrondissement d'autoriser la dérogation demandée, celle-ci étant conforme aux dispositions du Règlement C-11.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - Adoption.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet est conforme aux dispositions du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (R.R.V.M., c. C-11).

### **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Billy CHÉRUBIN  
Agent de recherche

**Tél :**

**Télécop.:**

Sylvain Villeneuve  
Chef de la division de l'urbanisme

### ENDOSSÉ PAR

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :**

**Télécop. :**

XXX XXX-XXXX

XXX XXX-XXXX

**Date d'endos. :** 2013-09-19

**Dossier # :1136347017**



**Dossier # : 1136347029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » pour le bâtiment sis aux 2-22, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet d'accorder, pour le bâtiment sis aux 2-22, rue Sainte-Catherine Est, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment à la résolution CA09 240583 adoptée le 1<sup>er</sup> septembre 2009 par la conseil d'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre l'ajout des usages « salle de spectacle » et « salle de réception ».

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » doivent demeurer complémentaires à l'usage « débit de boissons alcooliques »;
- soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282;
- fixer un délai de 60 mois pour débiter des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-19 16:43

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter une résolution autorisant les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » pour le bâtiment sis aux 2-22, rue Sainte-Catherine Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu une demande de modification de projet particulier le 30 août 2013 afin de permettre les usages « salle de spectacle » et « salle de réception ». La construction du bâtiment, les usages et la hauteur ont été autorisés par projet particulier le 1<sup>er</sup> septembre 2009 (CA09 240583) et le 16 juin 2010 (CA10 240324). La demande de permettre les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » déroge au projet particulier de 2009, uniquement en regard des usages autorisés.

L'autorisation demandée peut-être accordée par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), moyennant le respect des orientations générales de ce règlement et des objectifs du Plan d'urbanisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA09 240583 - 1<sup>er</sup> septembre 2009 - Projet particulier autorisant la construction du bâtiment et les usages à l'intérieur de celui-ci

CA10 240324 - 16 juin 2010 - Modification au projet particulier de 2009 en autorisant une hauteur maximale du bâtiment de 28 mètres au lieu de 34 mètres

**DESCRIPTION**

**Description du site**

Le site se trouve au centre de l'arrondissement de Ville-Marie et au coeur du Quartier des spectacles. Le projet est localisé au croisement de la rue Sainte-Catherine, principale artère commerciale de la ville et du boulevard Saint-Laurent, premier axe de croissance de la ville dont la valeur historique et culturelle marque depuis toujours l'imaginaire montréalais.

Le bâtiment offre au rez-de-chaussée et au deuxième étage, des espaces destinés à vocation culturelle dont la Vitrine culturelle de Montréal (VCM), un guichet central de promotion et de vente de billets pour événement culturels ainsi qu'un bistro. Le sous-sol est réservé principalement aux équipements et espaces mécaniques. Les étages supérieurs sont offerts à des entreprises et organismes culturels et le dernier étage accueillera un

restaurant avec bar. Une terrasse extérieure y sera aussi aménagée.

### **Le programme**

Le projet de septembre 2009 prévoyait au dernier étage (6<sup>e</sup> étage) un restaurant et un débit de boissons alcooliques. Cependant, les usages « établissement exploitant l'érotisme », « salle de danse », « salle de spectacle » ou « salle de réception » associés à l'usage débit de boissons alcooliques étaient interdits en vertu des conditions édictées dans le projet particulier (CA09 240583).

Le requérant a acheté le dernier étage de l'immeuble le 2 juillet 2013. Il veut exploiter le débit de boissons alcooliques trois soirs par semaine en y présentant 3 petits spectacles par soir. Les spectacles ont lieu dans trois endroits différents du bar dans la soirée, s'intègrent dans le continuum du bar et il n'y a pas de prix d'entrée à la porte durant ces soirées. De plus, un soir par semaine, il y aurait un spectacle complet avec vente de billets pour y assister.

Aussi, les journées de relâche, il y aurait la possibilité de louer le lieu comme salle de réception ou comme bar/restaurant/spectacle pour les groupes, les entreprises et les fêtes privées. Il est à noter qu'un restaurant y est prévu ainsi qu'un café-terrasse sur le toit. Le café-terrasse est principalement situé du côté du boulevard Saint-Laurent. Le restaurant et le café-terrasse sont autorisés par la réglementation. Il est à noter que le débit de boissons alcooliques peut accueillir un maximum de 300 personnes, soit environ 175 places assises à l'intérieur et environ 120 places assises sur le café-terrasse. L'entrée des clients se ferait par l'accès situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent. S'il y a une file d'attente, elle serait située à l'intérieur du bâtiment dans le hall d'entrée.

Enfin, le requérant désire agrandir le bâtiment en aménageant une construction hors toit (mezzanine) à la même hauteur que les appentis mécaniques. Il n'y aura aucun spectacle à l'intérieur de cette mezzanine, seulement le prolongement du bar, soit 49 places assises. Également un deuxième petit café-terrasse de 49 places assises y serait aménagé. Cette mezzanine et ce deuxième café-terrasse seraient utilisés pour les réservations corporatives avant et après les spectacles. Donc, l'établissement pourrait accueillir au total un maximum d'environ 400 personnes. Cependant, cet agrandissement respecte le projet particulier de 2010 en regard de la hauteur permise et n'est pas une dérogation.

### **Paramètres réglementaires et dérogations**

La réalisation de ce projet requiert la dérogation suivante au projet particulier du 1<sup>er</sup> septembre 2009 (résolution CA09 240583) :

- Ajout des usages « salle de spectacle » et « salle de réception ».

## **JUSTIFICATION**

### **Éléments d'analyse**

La dérogation concernant l'usage semble acceptable étant donné que les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » sont autorisés par la réglementation d'urbanisme de Ville-Marie (01-282). En effet, s'il n'y avait pas la restriction du projet particulier de 2009, le requérant aurait pu opérer une salle de spectacle et une salle de réception de plein droit.

De plus, l'usage proposé n'occasionnera pas de nuisances supplémentaires sur les usages résidentiels existants et futurs. En effet, au sud du bâtiment visé, on retrouve déjà une salle de spectacle (Club Soda au 1223-1225, boulevard Saint-Laurent). Aussi, au 6<sup>e</sup> étage du côté de la rue Saint-Dominique, on retrouve un mur aveugle. Également, le café-terrasse du 6<sup>e</sup> étage qui est adjacent au bar se situe principalement du côté du boulevard Saint-Laurent. En conséquence, pour toutes ces raisons, nous estimons que la dérogation

demandée n'occasionnera pas d'impacts négatifs sur les futurs projets résidentiels situés sur les lots bornés par les rues Sainte-Catherine, Saint-Dominique et Berger.

Le projet cadre bien dans les orientations du Quartier des spectacles qui visent à favoriser les événements à caractère culturel dans le secteur. En effet, l'usage « salle de spectacle » vient renforcer la vocation culturelle du bâtiment construit en 2009 en associant la vocation de spectacle avec le débit de boissons alcooliques. Il est important de rappeler que la Ville de Montréal a octroyé le 22 octobre 2008 (CE08 1927) un montant de 5 M\$ afin de réaliser cet immeuble à des fins culturelles. De plus, le projet s'arrime bien avec les orientations de la Ville de Montréal visant à revitaliser le boulevard Saint-Laurent.

Enfin, le projet respecte les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal en matière des grandes affectations du sol.

Le traitement architectural de l'enveloppe sera traité plus en détail lors de la procédure de révision qui accompagnera la demande de permis de transformation.

### **Recommandation**

Considérant que les dérogations demandées peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation en vertu de l'article 2 du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-011).

Considérant que les usages proposés sont autorisés dans le secteur.

Considérant que la dérogation demandée n'aura pas d'impacts négatifs sur les usages résidentiels à proximité.

Considérant que le projet cadre bien avec la vocation culturelle du Quartier des spectacles et de l'immeuble existant.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises émet un avis favorable à l'égard de cette demande, et ce, aux conditions suivantes :

- que les usages « salle de spectacle » et « salle de réception » demeurent complémentaires à l'usage « débit de boissons alcooliques »;
- soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

### **Avis du comité consultatif d'urbanisme**

À sa séance du 12 septembre 2013, le comité a émis un avis favorable à l'égard de la demande aux mêmes conditions que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage sur le site  
Assemblée publique de consultation

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement – Adoption du 1<sup>er</sup> projet de résolution  
Affichage sur l'emplacement  
Avis public publié 8 jours avant la date de l'assemblée publique de consultation  
Assemblée publique de consultation  
Conseil d'arrondissement – Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution  
Avis public sur la possibilité de demander l'approbation référendaire  
Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution  
Dépôt d'une demande de permis de transformation  
Comité consultatif d'urbanisme – Révision architecturale  
Émission du permis de transformation

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), ainsi qu'au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas BOULANGER  
Conseiller en aménagement

**Tél :** .  
**Télécop.:** .

Sylvain Villeneuve  
Chef de la division de l'urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

**Tél :** .  
**Télécop. :** .

**Date d'endos. :** 2013-09-19

**Dossier # :1136347029**





**Dossier # : 1130519025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter l'ordonnance nécessaire à l'installation d'oriflammes signalétiques sur les lampadaires du territoire couvert par l'Association des marchands de la rue Crescent

D'autoriser l'occupation du domaine public sur les lampadaires bordant la rue Crescent, entre les rues Sainte-Catherine et Sherbrooke, pour l'installation d'oriflammes signalétiques servant à désigner le territoire de l'Association des marchands de la rue Crescent;

D'édicter, en vertu de l'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), l'ordonnance permettant l'installation d'oriflammes signalétiques sur les lampadaire bordant la rue Crescent, entre les rues Sainte-Catherine et le boulevard de Maisonneuve ainsi que sur les deux premiers lampadaires de part et d'autre de la rue Crescent qui sont situés au nord du boulevard de Maisonneuve, et ce, pour une période de trois ans, soit du 2 octobre 2013 au 1er octobre 2016.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-23 13:33

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130519025**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation du domaine public et édicter l'ordonnance nécessaire à l'installation d'oriflammes signalétiques sur les lampadaires du territoire couvert par l'Association des marchands de la rue Crescent

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association des marchands de la rue Crescent est un regroupement volontaire de commerçants qui oeuvre sur la rue Crescent depuis de nombreuses années. Même s'il est situé sur son territoire, ce regroupement est reconnu par la SDC Destination centre-ville comme une entité apte à favoriser le développement commercial de ce secteur important du centre-ville. L'arrondissement de Ville-Marie reconnaît aussi ce regroupement de gens d'affaires et le soutient financièrement.

Le mandat principal de l'association est de promouvoir la rue Crescent principalement par l'organisation d'événements. Comme d'autres organismes de développement commercial elle désire marquer son territoire par l'installation d'oriflammes signalétiques sur les lampadaires de l'ensemble de son territoire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Ces oriflammes signalétiques sont généralement de même dimension et de même forme que les oriflammes existants. Par contre, ils sont posés du côté des trottoirs plutôt que de la rue. Le design et le contenu des éléments signalétiques ont déjà été approuvés par l'arrondissement. Tout changement futur apporté à ces éléments devra aussi être approuvé par l'arrondissement.

Autoriser l'occupation du domaine public et adopter une ordonnance autorisant l'installation de bannières signalétiques dans le secteur regroupant les commerçants faisant partie de l'Association des marchands de la rue Crescent pour une période de 3 ans à compter de la date de son adoption et ce jusqu'au 1er octobre 2016.

**JUSTIFICATION**

Il s'agit d'un outil simple et efficace pour marquer un territoire qui est déjà utilisé par d'autres SDC ou regroupements de commerçants.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'association des marchands de la rue Crescent sera tenue de payer les frais liés à l'obtention du permis d'occupation du domaine public ainsi que les frais liés à l'occupation du domaine public.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Embellissement et identification du territoire;  
Diffusion de l'image de la rue Crescent  
Promotion de la destination;  
Stimulation du sentiment d'appartenance des commerçants à leur association

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Michel RIOUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel ST-LOUIS  
Commissaire

**Tél :** 00000  
**Télécop.:** 872-4819

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude RAINVILLE  
Chef de division - développement économique

**Tél :** 00000  
**Télécop. :** 514 872-4819  
**Date d'endos. :** 2013-09-18

**Dossier # :1130519025**

**Dossier # : 1136347031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment de 10 étages au coin nord-ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe - 1176, rue Wolfe - 3000714996

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction et l'occupation d'un immeuble de 10 étages, à des fins résidentielles avec rez-de-chaussée commercial, sur un terrain situé au coin nord ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe en dérogation aux articles 9, 44, 51, 152, 153, 163, 605 et 617.1.4<sup>0</sup>, du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* (01-282).

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

1. Respecter substantiellement les usages, l'implantation, la volumétrie, la hauteur et les reculs de l'agrandissement au toit, conformément aux plans datés du 6 août 2013, réalisés par Rayside Labossière, Architectes et joints à la présente résolution.
2. Soumettre l'émission du permis à une révision architecturale conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)
3. Fixer un délai de 60 mois pour l'émission du permis relatif aux travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-24 10:02

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136347031**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment de 10 étages au coin nord-ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe - 1176, rue Wolfe - 3000714996

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une requête d'autorisation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, afin de permettre la réalisation d'un projet de construction et d'occupation d'un immeuble de 10 étages, à des fins résidentielles avec rez-de-chaussée commercial, sur un terrain situé au coin nord-ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe.

Les dérogations de ce projet portent principalement sur la hauteur maximale prescrite (31,50 m au lieu de 12,5 m et 10 étages au lieu de 3), ainsi que sur la densité de 7,4 au lieu de 3.

La demande déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282. L'autorisation demandée peut être accordée par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, moyennant le respect des orientations générales de ce règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Projet précédent déposé en 2010 et retiré par la suite après une demande de référendum provenant d'une seule zone contiguë. Depuis, il a été autorisé l'implantation d'un projet de 10 étages sur le terrain situé immédiatement à l'ouest du site, qui correspond à la même hauteur de 10 étages que le présent projet.

**DESCRIPTION**

**Le site**

L'emplacement est situé au coin nord-ouest du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe et il est adjacent au parc Miville-Couture localisé au coin du boulevard René-Lévesque et Amherst.

**Description du projet**

Il s'agit d'un projet résidentiel, avec commerce au rez-de-chaussée et vues sur le parc adjacent, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Hauteur de 10 étages (31,50 mètres au parapet);
- Densité 7,4, implantation 92 %;
- 39 logements, soit 4 à 5 logements par étage du 2<sup>e</sup> au 8<sup>e</sup>, 3 logements au 9<sup>e</sup> et 2 logements au 10<sup>e</sup>
- 3 niveaux de sous-sol avec ascenseur pour 13 unités de stationnement de grande et petite dimensions et répondant au nombre exigé, salle électrique, espaces de rangement et salle à déchets avec accès au coin du boulevard René-Lévesque et de la rue Wolfe;
- Bande de terrain en front du boulevard René-Lévesque achetée par promoteur, non constructible mais permettant d'ouvrir la façade de ce côté selon la directive CO10-057
- Matériaux : panneaux d'acier rouge, blanc et gris, fenêtres aluminium anodisé clair, bandes horizontales au niveau des planchers : tôle gris pâle, gris moyen, gris foncé et rouge, panneaux de béton, vitrage clair;
- Démolition d'un bâtiment existant commercial et résidentiel de 2 étages, vacant depuis 2006.

### **Cadre réglementaire**

Le zonage permet des usages R3 résidentiels avec commerce en usage conditionnel, des hauteurs de 2 à 3 étages (0 à 12,50 mètres), une densité maximale de 3, un taux d'implantation de 85 % et un mode d'implantation selon la règle d'insertion. C'est un secteur significatif (A) soumis à des normes pour le revêtement, le couronnement, les ouvertures et les saillies.

Dérogations : le projet déroge principalement à la hauteur (avec 10 étages au lieu de 3, et 31,50 m au lieu de 12,50 m), et à la densité (avec 7,4 au lieu de 3).

On note que l'usage commercial en rez-de-chaussée est limité aux usages compatibles et complémentaires au milieu d'insertion figurant dans la listes des usages conditionnels associés à la catégorie R3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282*. L'usage commercial demandé a une superficie de 147 m<sup>2</sup> alors que la superficie réglementaire est de 100 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, le projet est conforme au Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville (juin 2011) du Plan d'urbanisme : hauteur maximale de 45 mètres et densité maximale de 9.

### **JUSTIFICATION**

#### **Recevabilité de la demande d'autorisation**

Le projet de construction est accueilli favorablement considérant qu'il vient occuper une tête d'îlot en front du boulevard René-Lévesque. En effet, les bâtiments en tête d'îlot sont, selon l'approche en urbanisme privilégiée à Montréal, plus imposants que ceux existants au coeur des îlots. De plus, le projet s'implante sur le boulevard René-Lévesque, qui, de part son caractère prestigieux et sa grande emprise, favorise un encadrement par des projets de plus grande hauteur.

Le site possède par ailleurs une localisation stratégique à la porte d'entrée Est du centre-ville; il se situe dans la courbe du boulevard René-Lévesque et a donc une très grande visibilité, que l'on vienne de l'est ou de l'ouest; et il est situé de biais par rapport au futur développement des terrains de Radio-Canada. On note que ce terrain, très exigu, représente la moitié environ du terrain du projet Sofia, situé en face, côté sud du boulevard René-Lévesque, exigüité qui entraîne des contraintes importantes pour son développement, par exemple en terme de stationnement. Enfin, on relève la possibilité intéressante d'appropriation visuelle et d'animation du parc adjacent coin Amherst.

## **Recommandation**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande de donner une suite favorable à ce projet considérant que :

- sa hauteur de 10 étages et sa densité de 7,4 s'intègrent au secteur et répondent aux modifications apportées dans le Cadre de révision des Hauteurs et densités du centre-ville du Plan d'urbanisme;
- les bâtiments situés en tête d'îlot sur le boulevard (le Sofia, Samcon, Pom, le Central, Radio-Canada en projet) sont de plus grandes hauteurs que dans les secteurs adjacents, ce qui confirme l'architecture urbaine à caractère prestigieux du boulevard;
- un nouveau projet, également de 10 étages, limitrophe au présent projet (entre les rues Wolfe et Moncalm), a été autorisé il y a quelques mois (Samcon : le Muz) et viendra s'ajouter aux bâtiments de plus grande hauteur sur le boulevard;
- le nombre et la superficie des zones visées et contiguës permettent désormais une meilleure répartition des signataires, à l'instar des autres zones visées et contiguës à l'échelle de la Ville, utilisées dans la procédure référendaire;
- le projet respecte les axes visuels et ne bloque pas les vues donnant sur l'église Saint-Pierre-Apôtre et le pont Jacques-Cartier;
- le secteur résidentiel au nord s'élève à 3 étages et les impacts, notamment en terme d'ensoleillement, ont été évalués en fonction des avantages et des inconvénients globaux du projet pour le secteur;
- le projet sera soumis à une révision selon le titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* afin de s'assurer d'un projet architectural de qualité.

## **Avis du comité consultatif d'urbanisme**

- le comité consultatif d'urbanisme a donné un avis préliminaire favorable au projet le 27 juin 2013 et un avis favorable le 12 septembre 2013.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Coûts de réalisation estimés à 4,5 M\$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Standards applicables/économie d'eau et d'énergie/matériaux locaux/végétalisation recherchée pour les terrasses

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Construction et alignement du projet en tête d'îlot du boulevard René-Lévesque, bon encadrement de l'espace public en relation et en intégration aux autres bâtiments de grande hauteur du boulevard René-Lévesque.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est actuellement prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;

- Affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
- Assemblée publique de consultation et adoption d'un deuxième projet de résolution;
- Publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
- Adoption de la résolution finale;
- Dépôt de la demande de permis;
- Approbation des plans en vertu des procédures prévues au titre VIII (révision architecturale devant le CCU).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le projet déroge au règlement d'urbanisme en termes de hauteur et de densité.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Marthe BOUCHER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Rose GORROZ  
Conseillère en aménagement

**Tél :** xxx xxx-xxxx  
**Télécop.:** .  
Sylvain Villeneuve, chef de la  
division urbanisme

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marc LABELLE  
Directeur

**Tél :** xxx xxx-xxxx  
**Télécop. :** xxx xxx-xxxx

**Date d'endos. :** 2013-09-19

**Dossier # :1136347031**





**Dossier # : 1134612004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public modifiant le montant du loyer d'occupation permanente du domaine public dans le cadre du permis accordé pour l'utilisation du tréfonds des rues De La Gauchetière Ouest et Mansfield

D'adopter un règlement sur l'occupation du domaine public modifiant le montant du loyer d'occupation permanente du domaine public dans le cadre du permis accordé pour l'utilisation du tréfonds des rues De La Gauchetière Ouest et Mansfield.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-24 14:18

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur d'arrondissement  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134612004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public modifiant le montant du loyer d'occupation permanente du domaine public dans le cadre du permis accordé pour l'utilisation du tréfonds des rues De La Gauchetière Ouest et Mansfield

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement CA-24-181 confirmait la réduction de 19,55 % du loyer d'occupation du domaine public au 1000, de la Gauchetière Ouest, à la suite de l'entente modifiée du 30 avril 1990 intervenue entre la Ville de Montréal et les représentants de l'AMT, et qui visait à réduire la superficie de cette occupation.

Cependant, la Ville facture un loyer erroné depuis 1994, moment où elle a appliqué une augmentation de 15 % par erreur. L'AMT a d'ailleurs réclamé dans un courriel adressé au Service des finances le remboursement du loyer payé en trop. La réponse du Service des finances a donné raison à l'AMT, qui a reçu un remboursement pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 30 juin 2012.

Conséquemment, le règlement CA-24-181, dont l'application débutait le 1<sup>er</sup> juillet 2012, est basé sur le loyer erroné. Ainsi, le loyer réduit payable par l'AMT pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012 selon le règlement adopté est également incorrect puisque trop élevé. Le loyer mensuel est passé de 24 201,62 \$ à 19 471,06 \$ à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012, soit la 5<sup>e</sup> et dernière année d'une période de 5 ans, tandis que le loyer payable avant réduction aurait dû être de 21 044,88 \$, pour être réduit à 16 930,61 \$.

Pour 2013, le loyer inscrit au règlement est exact car il s'agit de la 1<sup>ère</sup> année d'une nouvelle période de 5 ans. Le règlement CA 24-181 prévoyait une augmentation du loyer de 15 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014; la date anniversaire pour l'augmentation du loyer serait plutôt fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il est donc nécessaire d'adopter un règlement qui corrigera les erreurs de loyer inscrits au règlement CA 24-181 afin qu'il reflète la réduction de loyer prévue à l'entente modifiée du 30 avril 1990.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Historique:**

- Voir le sommaire décisionnel 89 0511057, CA Règlement 8372 - modifiant le Règlement 8187.
- Voir le sommaire addenda décisionnel 1104612006, CA12 240423, Règlement CA-24-181 - modifiant le Règlement 8187

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'une modification au Règlement CA-24-181 , **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 8187 PERMETTANT D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC AVEC DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES PROPOSÉES SOUS LES RUES DE LA CATHÉDRALE, DE LA GAUCHETIÈRE ET MANSFIELD**

## **JUSTIFICATION**

L'entente modifiée daté du 30 avril 1990 adopté par le règlement 8372, vient justifier cette correction

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La modification à ce règlement qui décale l'année d'indexation aura un impact financier pour l'arrondissement.

L'indexation de 15% du loyer sera réalisée en janvier 2018 à la place de janvier 2014, ce qui donne un manque à gagner pour les 5 prochaine années de 189403.95\$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion conseil 2 octobre 2013

Adoption du règlement le 13 novembre 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic DI PALMA  
INGENIEUR

**Tél :** 514 868-5025  
**Télécop.:** 514-868-3293

**ENDOSSÉ PAR**

Andrés BOTERO  
Chef de division - Études techniques

**Tél :** 514 868-5895  
**Télécop. :** 514 868-3293  
**Date d'endos. :** 2013-09-19

**Dossier # :1134612004**



**Dossier # : 1132701113**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs_ du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus de la Société de transport de Montréal

D'adopter un règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus de la Société de transport de Montréal et abrogé le Règlement sur les abribus (R.R.V.M. c. A-1).

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-25 14:49

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1132701113**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens , Division du secrétariat et des consultations publiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus de la Société de transport de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Actuellement, c'est le *Règlement sur les abribus (R.R.V.M. c. A-1)* qui s'applique pour les abribus situés sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. Ce règlement fut adopté par le conseil municipal avant les fusions. Ainsi, selon l'article 6 de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4)*, les règlements demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits jusqu'à ce que leurs objets soient accomplis ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou abrogés. Ils sont réputés émaner de la ville ou, selon le domaine de compétence auquel ils se rattachent, du conseil de l'arrondissement qui comprend ce territoire.

De plus, en vertu de l'article 67.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4)*, l'occupation du domaine public relève de la compétence des arrondissements.

La Société de transport de Montréal s'apprête à modifier les abribus sur le territoire de l'arrondissement, il a donc lieu d'abroger le *Règlement sur les abribus (R.R.V.M. c. A-1)* et d'adopter un règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus de la Société de transport de Montréal (STM).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Adopter un règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus de la Société de transport de Montréal (STM) et abrogé le *Règlement sur les abribus (R.R.V.M. c. A-1)*.

**JUSTIFICATION**

Le règlement sera mieux adapté aux nouveaux abribus.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Domenico ZAMBITO  
Secrétaire d'arrondissement

**Tél :** 514-872-3125  
**Télécop.:** 514 872-5607

**ENDOSSÉ PAR**

Corinne ANDRIEU  
Directrice d'arrondissement adjointe

**Tél :** 514-872-9052  
**Télécop. :** 514 872-5607  
**Date d'endos. :** 2013-09-25

**Dossier # :1132701113**



**Dossier # : 1135903005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt au directeur du Service de l'eau du rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), pour l'année 2012.

De prendre acte du dépôt du rapport de reddition de comptes sur l'application du règlement 11-010 concernant la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout pour l'année 2012 et d'en faire le dépôt au directeur du Service de l'eau.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2013-09-19 16:48

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint de Ville-Marie  
Ville-Marie , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135903005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt au directeur du Service de l'eau du rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), pour l'année 2012.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ces dernières années, tant les compagnies d'assurance que les villes nord-américaines ont vu les dégâts dus aux pluies intenses s'accroître. Le phénomène n'épargne pas la Ville de Montréal où le nombre et la fréquence des réclamations pour refoulements et inondations suite aux pluies intenses ont augmenté. Entre 2000 et 2004, la Ville a reçu 618 réclamations pour refoulement ou inondation contre plus de 10 300 entre 2005 et 2011. Les travaux de recherche du « Centre Eau Terre Environnement » de l'INRS et du consortium Ouranos indiquent que la fréquence des pluies intenses va continuer d'augmenter sous l'effet des changements climatiques.

La Ville a considérablement augmenté ses efforts d'entretien et de renouvellement des réseaux d'assainissement. Ses investissements annuels sur les réseaux d'égout secondaires ont plus que doublé entre 2006 et 2009, passant de 31 M\$ à 79 M\$. La mise sur pied du plan d'intervention et les actions de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) ont permis d'établir des programmes d'inspection et d'entretien des réseaux avec des indicateurs de suivi, ainsi qu'une classification de l'état des conduites et une planification rationnelle des travaux.

Néanmoins, il est impossible, techniquement et financièrement, de concevoir et de réaliser un réseau de drainage qui éliminerait tout risque de débordement du réseau. D'ailleurs, le Guide de gestion des eaux pluviales publié en 2011 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) recommande d'utiliser le réseau majeur (rues, canaux, cours d'eau, etc.) pour faire face en milieu urbain aux événements de pluies intenses. À cet effet, le *Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout* (11-010) a été adopté en juin 2011 par le conseil municipal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution numéro CM11 0533 en date du 21 juin 2011 (GDD 1114136001) : Adopter le Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout.

Résolution CA12 240581 en date du 2 octobre 2012: Dépôt au directeur du Service de l'eau du rapport relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010), pour la période de juillet à décembre 2011

## **DESCRIPTION**

Tel que requis par l'article 1 du *Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseil d'arrondissement (02-002)*, un rapport doit être produit et remis au directeur du Service de l'eau chaque année. Ce rapport doit contenir la liste des adresses ayant fait l'objet d'une inspection pendant l'année civile précédente pour y vérifier le respect du *Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010)*. Pour chacune de ces adresses, doivent être indiquées le cas échéant, les non-conformités relevées et la correction de ces non-conformités.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le Service de l'eau compilera les redditions de compte de chacun des arrondissements pour les présenter au CE dans le cadre de l'approche intégrée mise en place pour protéger les citoyens des impacts des pluies intenses.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Article 1 du *Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseil d'arrondissement (02-002)*

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrick LEMYRE  
C/S Inspection des bâtiments

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marthe BOUCHER  
Chef de division

**Tél :** 0000  
**Télécop.:** 514 872-3567

**Tél :** 0000  
**Télécop. :** 514-872-3567  
**Date d'endos. :** 2013-09-19

**Dossier # :1135903005**